

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'AUTORISATION DU TRANSPORTEUR
RELATIVE AU PROJET À 735 kV
DE LA CHAMOUCOUANE - BOUT-DE-L'ÎLE

DOSSIER : R-3887-2014

RÉGISSEUR : M. GILLES BOULIANNE, président

AUDIENCE DU 21 OCTOBRE 2014

VOLUME 1

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me PIERRE RONDEAU
procureur de la Régie;

REQUÉRANTE :

Me YVES FRÉCHETTE
procureur de Hydro-Québec Transport (HQT);

INTERVENANTS :

Me STÉPHANIE LUSSIER
procureur de Association coopérative d'économie
familiale de l'Outaouais (ACEFO);

Me STEVE CADRIN
procureur de Association des hôteliers du Québec et
Association des restaurateurs du Québec (AHQ-ARQ);

Me PIERRE PELLETIER
procureur de Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et Conseil
de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-CIFQ);

Me STEVE CADRIN
procureur de Citoyens sous haute tension et
Municipalité régionale de comté de Matawinie (CSHT-
MRCMTWN);

Me ANDRÉ TURMEL
procureur de Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI).

TABLE DES MATIERES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES	5
PRÉLIMINAIRES	6
MOYENS PRÉLIMINAIRES	13
REPRÉSENTATIONS PAR Me YVES FRÉCHETTE	13
REPRÉSENTATIONS PAR Me STEVE CADRIN	28
RÉPLIQUE PAR Me YVES FRÉCHETTE	46
DÉCISION PAR LE PRÉSIDENT	49
PREUVE DE HQT	52
HÉLÈNE LAMBERT	53
BENOÎT DELOURNE	53
RÉMI DUMOULIN	53
SERGE FORTIN	53
STÉPHANIE CARON	53
INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE	54
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN	166
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PIERRE PELLETIER	244
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STÉPHANIE LUSSIER	270

R-3887-2014
21 octobre 2014

- 4 -

LISTE DES ENGAGEMENTS

	<u>PAGE</u>
E-1 (HQT) : Produire HQT-1, Document 2 révisée (demandé par AHQ-ARQ)	183

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
B-0055 :	Présentation PowerPoint intitulée « Demande relative au projet à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'île »
	61
C-ACEFO-0014 :	Description du point de livraison et de réception NE
	271
C-ACEFO-0015 :	Tableaux détaillés des coûts annuels des divers travaux associés à l'intégration des parcs éoliens (en milliers de dollars) (HQT-1, Doc.1, Annexe 9 de R-3742-2010)
	272

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE, ce vingt et unième (21e)
2 jour du mois d'octobre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du vingt et un (21)
8 octobre deux mille quatorze (2014), dossier R-3887-
9 2014. Demande d'autorisation du Transporteur
10 relative au projet à 735 kV de la Chamouchouane -
11 Bout-de-l'île.

12 Le régisseur désigné dans ce dossier est monsieur
13 Gilles Boulianne.

14 Le procureur de la Régie est maître Pierre Rondeau.

15 La requérante est Hydro-Québec Transport,
16 représentée par maître Yves Fréchette.

17 Les intervenants sont :

18 Association coopérative d'économie familiale de
19 l'Outaouais, représentée par maître Stéphanie
20 Lussier;

21 Association des hôteliers du Québec et Association
22 des restaurateurs du Québec, représentées par
23 maître Steve Cadrin;

24 Association québécoise des consommateurs
25 industriels d'électricité et Conseil de l'industrie

1 forestière du Québec, représentés par maître Pierre
2 Pelletier;
3 Citoyens sous haute tension et Municipalité
4 régionale de comté de Matawinie, représentés par
5 maître Steve Cadrin;
6 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante,
7 représentée par maître André Turmel.
8 Y a-t-il d'autres personnes dans la salle qui
9 désirent présenter une demande ou faire des
10 représentations au sujet de ce dossier? Je
11 demanderais par ailleurs aux parties de bien
12 vouloir s'identifier à chacune de leurs
13 interventions pour les fins de l'enregistrement.
14 Aussi, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que
15 votre cellulaire est fermé durant la tenue de
16 l'audience. Merci.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Merci, Madame la Greffière. Bonjour à tous.
19 Bienvenue pour les nouveaux visages aussi. Madame
20 Gaulin vous a présenté maître Rondeau qui n'est pas
21 là. J'imagine qu'il n'est pas tellement loin. Vous
22 l'avez vu. Il y a également membres de l'équipe
23 monsieur Guy Fortin, qui est le chargé de projet,
24 et monsieur Roger Champagne.

25 Vous avez reçu le calendrier qu'on vous a

1 fait parvenir hier matin. La Régie avait prévu
2 tenir des audiences sur deux jours. Je constate
3 après l'information que vous nous avez fournie, la
4 plupart, l'ensemble des intervenants, que ça
5 pourrait dépasser deux jours, et peut-être par une
6 demi-journée jeudi. Moi, j'ai des engagements à
7 partir de... Je n'avais pas prévu. J'avais prévu
8 trois jours. Mais à partir de onze heures (11 h)
9 jeudi matin, j'ai des engagements pour préparer
10 d'autres dossiers à la Régie, pour des audiences
11 qui commencent la semaine prochaine.

12 Et, par conséquent, je pense qu'il va être
13 possible de commencer certaines plaidoiries
14 mercredi le vingt-deux (22) en après-midi. J'ai
15 vu... Oui, j'ai des beaux signes. On opine du
16 bonnet. J'ai vu que Hydro-Québec était également
17 prêt à plaider à partir de mercredi après-midi.
18 Donc, pour les intervenants, soyez vigilants, j'ai
19 vraiment l'intention de terminer ça pour jeudi onze
20 heures (11 h) au plus tard.

21 À cet égard, bon, on vous a fait parvenir
22 une lettre, parce que je m'inspire souvent du passé
23 où est-ce qu'on dit que la Régie a pris
24 connaissance de l'ensemble de la preuve déposée par
25 les participants. Ça fait qu'on va vous demander de

1 faire adopter votre preuve selon les formalités
2 usuelles, et ne pas répéter, si on veut, la preuve.
3 Je l'ai lue, la preuve, je la connais. Et je pense
4 qu'on va se limiter, si on veut, aux sujets qui
5 sont pertinents de faire ressortir. Donc, on
6 s'attend également, comme le disait la lettre, à ce
7 que les participants fassent preuve de flexibilité
8 afin de pallier les imprévus qui pourraient
9 survenir dans le cadre de cette audience.

10 Donc, on serait prêt, je serais prêt à
11 débiter. Maître Fréchette pour Hydro-Québec, avez-
12 vous des commentaires ou est-ce qu'il y a des gens
13 qui ont des remarques préliminaires? Je sais que,
14 vous, vous avez quelques commentaires.

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Bonjour, Monsieur le Président. Bien sûr. Alors
17 Yves Fréchette pour Hydro-Québec. Je vous transmets
18 mes salutations ainsi que celles de toute l'équipe
19 qui m'accompagne. Les gens sont déjà prêts. Mais on
20 s'entend qu'on débute par les moyens préliminaires
21 ce matin que je vous ai annoncés dans la lettre de
22 la semaine dernière. Je salue aussi les collègues
23 de l'équipe technique de la Régie que nous
24 croisons, évidemment mes collègues aussi d'Hydro-
25 Québec vous saluent.

1 Je ne sais pas, maître Rondeau n'y est pas.
2 Préférez-vous attendre qu'il soit présent avant que
3 nous commençons sur ces aspects-là, Monsieur le
4 Président?

5 LE PRÉSIDENT :
6 Effectivement, il y a un nouveau qui est apparu,
7 pas un nouveau à la Régie, mais monsieur Michel
8 Leboeuf qui fait également partie de l'équipe.

9 Me YVES FRÉCHETTE :
10 Oui, c'est ça.

11 LE PRÉSIDENT :
12 Bonjour, Michel. Monsieur Rondeau, je suis un
13 peu... Madame la Greffière, est-ce que vous avez
14 des nouvelles de... Je n'ai pas le téléphone, ça
15 fait que je ne peux pas l'appeler.

16 Me YVES FRÉCHETTE :
17 Moi, je suis prêt à débiter. Mais c'est que, bon,
18 pour des fins juridiques, j'ai pensé que vous
19 souhaiteriez...

20 LE PRÉSIDENT :
21 J'avoue que j'ai apprécié énormément le fait que
22 vous aviez répondu avec diligence à la Régie en lui
23 fournissant justement les...

24 Me YVES FRÉCHETTE :
25 Les compléments d'information, bien sûr.

1 LE PRÉSIDENT :

2 C'est ça. Et puis je me suis préparé également. Ça
3 fait qu'on pourrait peut-être... Je vais juste
4 vérifier si maître Rondeau est dans le coin. Sinon
5 on va débiter tout de suite.

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 Ce qu'on peut faire, au moins, peut-être un élément
8 d'intendance, Monsieur le Président. J'en profite.
9 Nous avons produit hier la liste des pièces
10 amendées qui comprend justement le complément
11 d'information qu'on vous a produit, qu'on retrouve
12 à HQT-1, Document 2. Les collègues l'ont déjà eu
13 par les voies du SDÉ. Également, nous avons coté,
14 là, si vous voulez à HQT-4 les curriculum vitae qui
15 vous ont été aussi produits la semaine dernière. Et
16 vous allez retrouver à HQT-5, Document 1, là je
17 vous fais grâce des cotes Régie que je n'ai jamais
18 réussi à m'y faire, alors vous allez trouver la
19 présentation qu'on vous fera un peu plus tard. J'en
20 ai une dizaine de copies ici pour madame. Mais,
21 bon, les collègues et tout le monde, ça a déjà été
22 déposé hier en fin de journée.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Maître Cadrin, avez-vous des... Effectivement, j'ai
25 passé le micro tout de suite à maître Fréchette

1 parce que je savais qu'il m'avait fait parvenir des
2 moyens préliminaires. Est-ce que vous avez des
3 remarques préliminaires, vous, après mon
4 introduction, à formuler?

5 (9 h 10)

6 Me STEVE CADRIN :

7 Sur les préliminaires, donc. Je vous fais la
8 suggestion suivante, Monsieur le Régisseur.
9 D'abord, bonjour à tous, Steve Cadrin, et je
10 m'adresse à vous pour Citoyens sous haute tension
11 et Municipalité régionale de comté de Matawinie à
12 ce stade-ci, les moyens préliminaires visent
13 essentiellement ces clients-là pour moi.

14 Je vous suggère que l'on plaide les moyens
15 préliminaires quant au rejet de certains éléments
16 de preuve de Citoyens sous haute tension et MRC
17 Matawinie au moment de la preuve de Citoyens sous
18 haute tension et MRC Matawinie et avant qu'elle ne
19 débute, pour qu'on puisse d'abord avoir le temps
20 aussi de, j'ai vu ça vendredi, et je remercie
21 évidemment le Transporteur de nous avoir parlé de
22 ça, il y a certains éléments qui étaient déjà
23 mentionnés dans le passée, d'autres moins.

24 Alors ma suggestion, c'est de commencer
25 plus rondement ce matin avec la preuve d'Hydro-

1 Québec, les gens sont installés et tout ça et on
2 pourra peut-être déterminer à ce moment-là qu'est-
3 ce qui seront les éléments de preuve qui posent
4 problème ou pas...

5 LE PRÉSIDENT :

6 Écoutez, je les ai eus comme vous vendredi, j'ai
7 passé la fin de semaine à travailler autour de ça,
8 je vais être capable, j'aimerais vous entendre dès
9 maintenant pour régler ça, je pense qu'il y aurait
10 un avantage à ce que le regroupement de citoyens
11 sachent sur quel pied danser puis quelle va être ma
12 décision, la même chose pour le Transporteur. Ça
13 fait que si vous me permettez, je vais traiter de
14 ce pas les moyens préliminaires.

15 Me STEVE CADRIN :

16 Parfait, il n'y a pas de problème. Je vais
17 m'approcher peut-être, si vous me permettez, avec
18 les documents.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Maître Fréchette?

21

22 MOYENS PRÉLIMINAIRES

23

24 REPRÉSENTATIONS PAR Me YVES FRÉCHETTE :

25 Oui, alors bonjour, rebonjour, Monsieur le

1 Président. Écoutez, je n'ai pas, comme vous le
2 mentionnez, là, et je salue maître Rondeau
3 également, là, qui est...

4 Alors, comme vous l'avez mentionné il y a
5 quelques instants, je prends pour acquis que vous
6 avez déjà pris connaissance de la documentation,
7 des moyens que je vous ai transmis ce vendredi. Je
8 peux vous dire que pour certains, ils étaient déjà
9 annoncés depuis un certain temps en ce qui concerne
10 le rapport de monsieur Saulnier.

11 Alors je me permettrai, si vous me
12 permettez, d'aller sur les grands traits de ces
13 moyens préliminaires là en vous laissant, sans en
14 faire une lecture servile puisque vous en avez déjà
15 pris connaissance, et je considère que monsieur
16 Rondeau tout autant. Alors c'est bien. Alors, tout
17 d'abord, en ce qui concerne la première demande,
18 que l'on retrouve à la page 2 de la correspondance
19 que je vous ai transmise le dix-sept (17) octobre
20 dernier...

21 LE PRÉSIDENT :

22 B-0045.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 C'est bien.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Bien, c'est le dernier.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Vous avez toute ma, toute mon admiration d'être
5 capable de manier ces chiffres alors... En ce qui
6 concerne donc la première, c'est, la première
7 demande de radiation réfère au rapport, aux
8 documents préparés par monsieur Bernard Saulnier.

9 Comme vous avez la nomenclature des
10 éléments qui étaient déjà soumis dans notre lettre
11 du treize (13) août deux mille quatorze (2014),
12 dont je me permets rapidement, là, de vous faire
13 état. Tout d'abord, monsieur Saulnier, le statut
14 qu'on a demandé pour sa participation au dossier,
15 c'est un statut d'expert conseil. Alors, comme on
16 le sait, un expert conseil conseille une partie à
17 l'extérieur du processus d'audience orale comme on
18 a ce matin.

19 Alors c'est la première chose, quand on
20 veut déposer un rapport, quand on veut en faire
21 valoir ici devant la Régie, c'est la règle usuelle
22 devant tous les tribunaux administratifs d'ailleurs
23 et les tribunaux autres, les tribunaux de droit
24 commun, c'est-à-dire que la personne vient
25 supporter, par son témoignage, le rapport qu'elle a

1 préparé. Alors, ça c'est le premier élément.

2 Et son corollaire, c'est qu'elle doit se
3 soumettre au contre-interrogatoire, à la fois de la
4 partie contre laquelle on souhaite invoquer ce
5 rapport, ou pour laquelle on souhaite en faire
6 valoir les éléments de véracité pour appuyer son
7 propre témoignage, et c'est la même chose pour la
8 Régie, qui a aussi la possibilité d'interroger, de
9 contre-interroger ces participants-là. Donc il
10 n'est pas possible de déposer, produire un rapport
11 sans qu'une personne, la personne qui l'a préparé,
12 puisse, ait témoigné à son égard.

13 L'autre élément, c'est que, évidemment,
14 quand on y regarde, puis vous avez ça de façon
15 précise, le rapport de, et c'est l'aspect
16 pertinence de ce rapport-là, qui était beaucoup
17 plus arrimé sur, quand on examine le mandat, sur
18 l'adéquation entre, on parle de l'adéquation au
19 niveau de la pertinence entre les sujets qui sont à
20 débattre dans ce dossier-ci et le mandat qui lui
21 avait été confié, qui était beaucoup plus de,
22 arrimé au développement de la filière éolienne,
23 sources alternatives, et cetera, et cetera, vous en
24 avez une description précise au bas de la lettre du
25 treize (13) août deux mille quatorze (2014).

1 Et puis, par la suite, évidemment, si on
2 tourne la page, là, vous avez, au premier boulet,
3 au premier paragraphe de la page 2, les liens qu'on
4 tente de faire avec ce rapport-là sur la gestion
5 des surplus énergétiques, évidemment.

6 Alors voilà, c'étaient les éléments les
7 plus pertinents et le dernier paragraphe de cette
8 lettre du treize (13) août culminaient avec tout ce
9 qui concerne le cadre réglementaire, l'application
10 de ce cadre-là à l'égard de l'audience que nous
11 avons devant vous ici aujourd'hui, les décisions
12 que vous avez rendues en application de ce cadre-
13 là, qui viennent le fixer à l'égard de cette
14 audience et, évidemment, la pertinence, là, ou pas
15 de, et selon nous la non-pertinence, au-delà de
16 l'inadmissibilité puisqu'il ne témoigne pas, et de
17 la non-pertinence de ce rapport pour les fins de la
18 Régie.

19 (9 h 15)

20 Vient la seconde pièce, qui est CSHT-0005.
21 Cette fois-ci, cette pièce-là a été produite,
22 déposée plutôt parce que produite est un, produire
23 est une façon, c'est la deuxième étape, hein. La
24 première donc a été le dépôt de cette pièce-là en
25 juin dernier qui a été préparée par monsieur Jean-

1 Claude Deslauriers. C'est la pièce C-CSHT-005.

2 On a appris vendredi par la lettre
3 procédurale qui provenait de Citoyens sous haute
4 tension que monsieur Deslauriers ne témoignera pas.
5 Il n'est pas dans la liste des témoins de cet
6 organisme.

7 Alors dans les circonstances, c'est le même
8 argument que je vous ai fait valoir il y a deux
9 instants à l'égard de monsieur Saulnier. C'est-à-
10 dire que la règle - et c'est un élément qui est
11 fatal, selon nous - alors la règle est qu'une
12 personne qui prépare un rapport et qu'on dépose et
13 sur lequel ce rapport on souhaite prendre, inférer
14 des éléments pour en faire démontrer une véracité
15 quelconque à l'encontre d'une position énoncée par
16 le Transporteur ou devant les tribunaux de droit
17 commun à l'égard de tout autre participant à une
18 audience.

19 Alors, dans ces circonstances-là, la
20 personne qui a préparé le rapport doit se
21 soumettre, doit le présenter à l'organisme et se
22 soumettre au contre-interrogatoire, et caetera.
23 C'est ce que je vous énonçais il y a quelques
24 instants. Alors, comme monsieur Deslauriers n'est
25 pas témoin dans ce dossier-ci, alors, évidemment,

1 cet aspect-là est fatal.

2 En ce qui concerne maintenant les autres
3 éléments, je vous les ai mentionnés au deuxième
4 paragraphe qui apparaît à la page 3 au niveau de la
5 demande de radiation de cette pièce-là.

6 Évidemment, ce rapport-là n'a pas été
7 préparé à partir de la preuve qui a été produite
8 par le Transporteur dans le présent dossier, alors
9 sa pertinence, s'il y a, est toute relative. Elle
10 n'est pas contemporaine non plus au dossier que
11 vous avez devant vous.

12 Et on réfère, si vous examinez le rapport
13 de monsieur Deslauriers de façon précise, je l'ai
14 ici devant moi, il réfère, seulement qu'à la
15 première page vous le verrez, tout de suite à la
16 page 2, il réfère à différents documents qui ne
17 font pas partie de la preuve produite par Hydro-
18 Québec. Ils réfère à différents acétates, des
19 présentations qui ont été faites dans d'autres
20 forums d'ailleurs, en deux mille douze (2012), qui
21 ont été faits dans d'autres forums que celui que
22 vous avez devant vous.

23 Alors ce sont les deux, à moins que vous
24 ayez des questions, ça clôt pour ces deux premiers
25 moyens, Monsieur le Président.

1 Ensuite viennent les demandes de radiation
2 des passages du mémoire de Citoyens sous haute
3 tension et de la MRC de Matawinie. Et je vous dis
4 ça en tout respect pour ces gens-là, dont la
5 présence ici, malgré qu'on n'aura plus, qu'on a
6 fait des représentations dès le départ, on est tout
7 à fait... Ils ont droit au chapitre, vous l'avez
8 permis et, pour nous, il n'y a aucun souci à cet
9 égard-là. Ce sont des représentations en droit que
10 nous vous faisons et ça s'arrête là, hein!

11 Alors il ne faut pas inférer, là, des
12 propos qu'on a à l'égard de ces intervenants-là, un
13 souci particulier ou un acharnement. Ce n'est pas
14 le cas. Ce sont des représentations qui sont
15 ciblées pour s'arrimer au cadre réglementaire que
16 vous avez fixé dans le cadre de cette audience.

17 Et viennent donc les demandes de radiation
18 des passages du mémoire, Monsieur le Président. Les
19 deux premières rubriques et qui réfèrent au mémoire
20 du dix (10) octobre deux mille quatorze (2014), les
21 deux premières rubriques A et B, évidemment,
22 réfèrent aux deux rapports, Monsieur le Président,
23 qui concernent le rapport de monsieur, les extraits
24 du rapport de monsieur Saulnier sur lesquels on
25 souhaite s'appuyer. Et c'est la même chose pour les

1 extraits du rapport de monsieur Deslauriers.

2 En ce qui concerne maintenant les aspects
3 plus de pertinence. Alors c'est des aspects qui
4 apparaissent à l'annexe, au point C et au point D.
5 Ce sont des aspects beaucoup plus de pertinence. Je
6 me permettrai tous les éléments juridiques, là, qui
7 apparaissent au niveau du cadre réglementaire que
8 je vous ai récité, l'adéquation avec le règlement
9 sur les conditions, le règlement sur les conditions
10 et requérants, une autorisation de la Régie. Alors
11 le cadre réglementaire dans lequel s'insère notre
12 demande, l'examen de ça, les décisions que vous
13 avez rendues, D-2014-118 et 161, et caetera. Alors
14 je ne veux pas revenir là-dessus. C'est des choses
15 que vous avez connaissance et qui vous sont
16 valablement décrites.

17 Mais j'aimerais, avec vous, pour étayer mon
18 propos pour les rubriques, et je vous amène tout de
19 suite, là, à la page 4 aux rubriques C et D de ma
20 lettre, de la lettre du dix-sept (17) octobre. Eh
21 oui, effectivement, vous aurez besoin, je vous ai
22 vu, Monsieur le Président, récupérer certaines
23 documentations, les annexes, l'annexe 2.

24 Alors l'annexe 2, si on prend celle-ci qui
25 est numérotée aux pages 47 à 52. Pardonnez-moi,

1 c'est moi qui ne la retrouve pas. Alors c'est celle
2 qui concerne et qui est intitulée « La question de
3 l'entreposage énergétique », le vrai titre c'est
4 « La question de l'entreposage des surplus
5 énergétiques ». Alors voilà, c'est ça. C'est ce qui
6 apparaît à l'annexe 2 à la page 47 et suivantes du
7 rapport.

8 Alors je vous l'ai mentionné directement
9 dans la lettre, mais, encore une fois, la décision
10 D-2014-118 à la page 8 était très claire. C'est un
11 sujet que vous avez exclu, qui est exclu de
12 l'examen de ce dossier alors pour les motifs. Et ce
13 n'est pas quelque chose qui est anodin, c'est
14 quelque chose... Pas anodin, le mot n'est pas bon.
15 Mais ce n'est pas quelque chose qui est survenu
16 depuis le dépôt du mémoire, c'est quelque chose que
17 l'on sait. C'est une décision qui est antérieure,
18 que vous avez rendue dès le moment de l'analyse des
19 demandes d'intervention. Alors il n'y a pas de
20 prise par surprise au niveau et ces gens-là ne sont
21 pas pris par surprise, ils le savaient, on le
22 savait très bien. Alors donc pour ces motifs-là je
23 vous soumetts que... nous vous soumettons que
24 l'annexe 2 devrait être rayée du mémoire.

25 (9 h 21)

1 Maintenant, j'aimerais aborder avec vous
2 les aspects des annexes 3 à 7. C'est un petit peu
3 plus compliqué, Monsieur le Président, parce que
4 celles-ci ne sont pas numérotées consécutivement,
5 là, en tout cas pas dans la version que moi j'ai
6 reçue, puis mon collègue a fait trois envois,
7 c'était assez volumineux. Mais je veux juste vous
8 donner un exemple de quelques éléments qui étaient
9 les arguments qui sont dans la demande qu'on vous
10 fait, qu'on voit à la rubrique 4.

11 Encore une fois, comme il est mentionné
12 dans la lettre, ce sont des choses qui, dès le
13 départ, Monsieur le Président, c'étaient des
14 demandes, des orientations à l'égard du tracé, et
15 caetera, que l'on voyait dans les demandes
16 d'interventions qui vous avaient été soumises. Et
17 dès le départ, dans votre décision - et c'est les
18 extraits que j'ai cités dans la lettre - vous avez
19 campé le cadre réglementaire et le cadre de cette
20 audience-là de façon assez précise pour mettre de
21 côté les aspects qui concernaient le tracé, les
22 aspects environnementaux. Et comme vous mentionniez
23 à ce moment-là ces aspects-là, qui sont tout à fait
24 légitimes, il n'est pas question de vouloir
25 mettre... ces aspects-là ils vont être traités,

1 comme vous le mentionnez dans la décision, doivent
2 être traités devant le bon forum. Et c'est des
3 éléments que vous avez déjà bien ciblés.

4 Alors si on regarde l'annexe 2... à
5 l'annexe 3, pardonnez-moi. Alors vous voyez le
6 premier document, c'est un document qui apparaît -
7 moi en tout cas dans ma version, quand je les ai
8 reçus - un document du neuf (9) juillet deux mille
9 douze (2012), qui est une résolution de la... oui,
10 c'est ça, municipalité de Sainte-Marcelline,
11 pardon, je vais prendre mes lunettes. Je suis entre
12 les deux, entre les foyers, puis entre les... Alors
13 Sainte-Marcelline-de-Kildare.

14 Alors vous voyez, quand on examine le texte
15 de cette résolution-là, attendu ou le second
16 attendu

17 qu'une nouvelle ligne traverse
18 plusieurs municipalités; Attendu
19 qu'ils ont des inquiétudes quant à
20 l'impact sur la santé et l'impact
21 environnemental

22 On réfère au troisième attendu à la « valeur
23 visuelle du projet ». Et on parle un peu plus loin,
24 là, de demander à Hydro-Québec de maximiser les
25 infrastructures, les tracés et d'exiger des études

1 d'impact environnemental. Alors ce sont tous des
2 sujets qui sont hors du cadre de l'audience, comme
3 vous l'avez mentionné.

4 Si vous allez à la page qui suit, c'est une
5 lettre qui est antérieure aussi au présent dossier,
6 dans laquelle la Coopérative Profid'Or s'inquiète
7 encore une fois des impacts du projet sur le
8 territoire et on parle du tracé, Monsieur le
9 Président.

10 Ensuite de ça on a un communiqué de la
11 députée Véronique Hivon, qui, encore une fois,
12 s'exprime à l'égard du tracé. Ce sont tous des
13 documents qui... dont la pertinence... l'intérêt
14 est sûrement là, mais n'est pas pertinent dans le
15 cadre de l'analyse du cadre réglementaire lié à
16 notre demande.

17 Si on va à l'annexe 4 - je vous ai fait
18 seulement que quelques échantillons - à l'annexe 4
19 vous avez un extrait de procès-verbal de la MRC de
20 Montcalm qui réfère encore une fois aux dommages.
21 Vous avez les considérants au niveau de
22 l'acceptabilité sociale, les considérants en ce qui
23 concerne les impacts négatifs de la protection de
24 l'environnement et vous avez aussi les dommages
25 sérieux, là, l'avant-dernier considérant que l'on

1 voit à la... - moi c'est le premier qu'on avait à
2 cette annexe-là - au niveau des producteurs
3 agricoles.

4 Vous avez ensuite de ça, toujours dans la
5 même veine, au niveau du tracé, le CRE Lanaudière
6 qui s'exprime en séance deux mille treize (2013).
7 Vous allez avoir ça au... moi c'était la page,
8 deuxième page, mais c'était à la page 2 de cet
9 extrait-là. Vous avez ça dans le... le cinquième
10 considérant où, encore une fois, on parle
11 beaucoup... où on est ciblé sur les impacts
12 négatifs à la protection de l'environnement.

13 Vous avez ensuite la lettre qui suit -
14 c'est le dernier échantillon pour cette annexe,
15 Monsieur le Président - de la Fédération des
16 producteurs de lait, qui s'adresse au gouvernement,
17 de reconsidérer l'implantation de la ligne, et
18 caetera.

19 Alors ce sont des préoccupations tout à
20 fait légitimes et qui concernent le tracé et qui
21 malheureusement le forum, là, n'est pas... n'est
22 pas celui de la Régie. Si vous allez à l'annexe 5,
23 vous allez retrouver encore une fois une lettre de
24 Québec solidaire, de l'aspirante député aux
25 dernières élections, et caetera, et caetera.

1 Alors... et vous avez aussi en toute - je me
2 permets de vous le mentionner aussi - vous vous
3 souviendrez que dans la demande d'intervention il y
4 avait une série de questions qui étaient... et ça
5 on retrouve cet élément-là à l'annexe 6. À l'annexe
6 6 et c'étaient déjà des questions que vous avez
7 examinées dans le cadre de la demande
8 d'intervention en donnant des indications tout à
9 fait justes, de s'en tenir au cadre réglementaire.

10 Alors tous ces éléments-là, Monsieur le
11 Président, avec égard, malgré tout l'intérêt,
12 l'importance d'avoir un projet qui est accepté par
13 le milieu, ce sont des choses qui sont administrées
14 dans un forum qui est autre que celui de la Régie.
15 Vous l'avez tout à fait bien balisé au niveau de
16 l'analyse technico-économique qui doit prévaloir
17 dans le cadre de cette présente audience.

18 (9 h 26)

19 Alors, pour ces motifs-là, ceux qui sont
20 relatés dans la lettre du dix-sept (17) octobre,
21 dans ceux qui étaient relatés dans la lettre du
22 mois d'août que je vous ai citée précédemment et
23 ceux que je viens de vous énoncer, alors, pour ces
24 motifs-là, vous avez les conclusions qui s'y
25 rattachent, elles sont bien décrites dans la lettre

1 qui s'appuie sur les décisions que vous avez
2 rendues et vous avez, à la dernière page de notre
3 lettre, les demandes de radiation qui concernent à
4 la fois les références aux extraits des rapports
5 Saulnier et Deslauriers ainsi que l'annexe 2 sur
6 les surplus énergétiques et les annexes 3 à 7 qui
7 concernent des sujets qui sont hors du cadre de
8 cette audience.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Merci, Maître Fréchette.

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Je vous remercie.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Maître Cadrin, avez-vous des commentaires?

15 REPRÉSENTATIONS PAR Me STEVE CADRIN :

16 Bien sûr. Alors dans le même ordre, en fait, la
17 demande de radiation de la preuve, dans le fond, le
18 rapport Saulnier, appelons-le comme ça, le rapport
19 Saulnier qui a été déposé en tout début de notre
20 discussion dans ce dossier-là alors que Citoyens
21 sous haute tension était Citoyens sous haute
22 tension sans la MRC de Matawinie à cette époque. Le
23 rapport Saulnier a été déposé le onze (11) juin
24 deux mille quatorze (2014), vous m'excuserez, je
25 vais vous donner la cote : C-CSHT-0004. Ça a été

1 contesté pour la première fois au mois deux mille
2 quatorze (2014). Il n'y avait pas eu de
3 commentaires avant quant à ce rapport et son dépôt
4 au soutien de la demande d'intervention, notamment
5 de Citoyens sous haute tension, expliquant aussi la
6 démarche de Citoyens sous haute tension qui n'a pas
7 commencé hier matin mais qui a commencé bien avant
8 le dépôt du dossier.

9 Alors, c'est un dossier, d'ailleurs, le
10 Transporteur évoque cet aspect d'avant-projet entre
11 deux mille neuf (2009) et deux mille treize (2013)
12 en disant qu'il y a beaucoup de choses qui se sont
13 passées pendant cette période-là. Le projet a
14 changé, évidemment, à quelques reprises, tracé et
15 compagnie, mais il y a aussi des consultations
16 publiques, il y a aussi des démarches qui ont été
17 faites un peu partout et Citoyens sous haute
18 tension n'est pas intervenant, je dirais, usuel à
19 la Régie de l'énergie, qui revient régulièrement,
20 doit expliquer un peu d'où il vient, d'où il part,
21 sur quoi il s'est appuyé pour être devant vous
22 aujourd'hui.

23 Moi je trouve, à première vue, qu'il
24 s'agirait d'un élément quand même un peu tardif au
25 niveau de la radiation. On vous demande ça deux

1 mois après le dépôt du document. On vous demande ça
2 dans un contexte où, à l'époque, nous demandions le
3 rôle d'expert-conseil pour monsieur Saulnier
4 ciblant, pour nous, le fait que monsieur Saulnier
5 ne viendrait pas témoigner pour appuyer les
6 éléments de ce rapport-là, que ce rapport-là ne
7 serait pas étayé devant vous en long et en large.
8 Ça ne veut pas dire qu'il n'est pas pertinent,
9 qu'il n'est pas une source de référence, qu'il
10 n'est pas un document de soutien pour Citoyens sous
11 haute tension, loin de là et, deux mois plus tard,
12 on vous dit « Bien, écoutez, on ne veut pas que ce
13 document-là soit déposé » puis là, évidemment, on
14 fait toute une histoire autour de la dichotomie
15 dans le rôle - l'expert-conseil ne vient pas
16 témoigner donc on ne peut pas déposer le document -
17 bien, ça fait déjà deux mois qu'il est au dossier.

18 Alors, je trouve ça particulier, je trouve
19 ça tardif et, ceci étant dit, on a spécifié ça
20 justement pour mieux cadrer le débat parce que vous
21 nous aviez invités à ne pas parler de certains
22 sujets dans le cadre de votre décision procédurale.
23 Citoyens sous haute tension se sont bien,
24 évidemment, employés à éviter dans la mesure du
25 possible cet élément-là, nous y reviendrons, il y a

1 certains éléments plus particuliers à ce niveau-là.
2 Mais c'est certain que l'élément éolien dont parle
3 monsieur Saulnier est un élément qui est mentionné
4 je ne sais plus à combien de reprises dans la
5 preuve du Transporteur, en fait, à peu près à
6 toutes les deux, trois pages, cet élément-là
7 revient - Romaine, éolien, Romaine, éolien, et
8 caetera - ça revient régulièrement.

9 Alors, c'est certain que Citoyens sous
10 haute tension s'est intéressé à la question de
11 savoir si l'éolien avait un impact sur l'entonnoir
12 qu'on présentait à Chamouchouane et c'est un peu
13 dans ce sens-là que la démarche de monsieur
14 Saulnier était, à l'époque, présentée. Donc, c'est
15 un élément de départ, si je peux dire, de cette
16 démarche-là et qu'est-ce qu'on en fait dans le
17 mémoire? Bien, on ne vous incorpore pas de grandes
18 conclusions en long et en large et des grandes
19 citations, le rapport a quand même que quelque
20 trente-cinq (35) pages, si je ne m'abuse. On vous
21 dit « Bien, écoutez, nous on a constaté cette
22 problématique-là soulevée par monsieur Saulnier et
23 nous nous interrogeons, nous, Citoyens sous haute
24 tension et MRC de Matawinie quant à cette question-
25 là, comment l'éolien, et ça sera d'ailleurs un

1 sujet de toute façon, la discussion de comment
2 l'entonnoir est affecté par cette question d'éolien
3 là, pas tant l'éolien comme tel, mais cette
4 question d'entonnoir là.

5 Ça m'apparaît pertinent, on pourra peut-
6 être discuter du degré de force probante du
7 document parce que là, ça, c'est une autre
8 question : est-ce qu'il est recevable en droit?
9 Après ça, est-ce qu'il est pertinent? Jusqu'à quel
10 niveau l'est-il au niveau de la force probante? Ça,
11 c'est une question qui doit vous être laissée, je
12 pense, dans le cadre de votre délibéré final, dans
13 le cadre de l'argumentation finale. Alors je
14 soumettrai que le document devrait rester au
15 dossier comme il l'a été depuis le début et qu'il
16 l'a été sans contestation pendant deux mois.

17 Dans le cas du rapport Deslauriers, dans ce
18 cas-là c'est C-CSHT-0005, même chose, déposé le
19 onze (11) juin deux mille quatorze (2014),
20 contesté, dans ce cas-là, pour la première fois, le
21 dix-sept (17) octobre deux mille quatorze (2014)
22 dans la lettre B-0045 dont on a parlé il y a
23 quelques instants, correspondance, donc, du
24 Distributeur qui nous annonce les moyens
25 préliminaires et certains éléments relatifs à la

1 planification de l'audience.

2 (9 h 31)

3 Avant ce moment-là, on vous dira « Bien, on
4 ne l'a pas fait parce qu'on ne savait pas si
5 monsieur Deslauriers venait témoigner ou non. ».
6 Bien, faux. Dans la demande d'intervention,
7 monsieur Dallaire est le seul témoin mentionné. Il
8 n'a jamais été question que monsieur Deslauriers
9 serait un expert-conseil autre que ce qu'il avait
10 déjà été, ce qui avait déjà été donné comme pièces
11 il y a de cela maintenant quatre mois, au début du
12 dossier. Le rapport Deslauriers est plus court dans
13 son cas, douze (12) ou treize (13) ou quatorze (14)
14 pages, vous m'excuserez, je n'ai pas vérifié le
15 nombre spécifique de pages; encore une fois, on va
16 y faire encore, bien, j'ai fait l'argument de
17 tardiveté quant à l'élément de radiation, là, si on
18 veut radier une preuve et qu'elle est préjudiciable
19 au dossier, on doit le faire dès le début, ou en
20 tout cas soulever cette question-là dès la première
21 occasion, avec respect, en droit.

22 Ce qu'on vous mentionne beaucoup à cet
23 élément-là, bien, ce n'est pas une preuve qui est
24 contemporaine, ce n'est pas préparé pour
25 l'audience, ça réfère à des documents externes qui

1 ne sont pas déposés; encore une fois, il faut voir
2 l'utilisation qui est faite du rapport de monsieur
3 Deslauriers, il n'est pas appelé à témoigner, il
4 n'est pas appelé ici pour défendre le rapport,
5 c'est encore un autre point de départ, il n'y en a
6 pas juste un, il y a monsieur Saulnier et monsieur
7 Deslauriers.

8 Dans la réflexion de Citoyens sous haute
9 tension, ils ne se sont pas contentés de ce qu'ils
10 en pensent eux-mêmes tout seuls, sans aide, je
11 dirais, externe, sans aide de personnes qui ont
12 déjà été reconnues expertes devant la Régie, qui
13 ont déjà témoigné devant la Régie, ils se sont
14 intéressés à des questions qui nous apparaissent
15 pertinentes et qui sont des questions plus
16 techniques.

17 Évidemment, ça va se traduire en des
18 éléments techniques dans le rapport qui a été
19 déposé par monsieur Dallaire, qui a été rédigé par
20 monsieur Dallaire en collaboration avec d'autres,
21 mais monsieur Deslauriers n'a pas de, n'est pas un
22 expert conseil dans ce dossier-ci et ne sera pas un
23 expert appelé à témoigner.

24 Donc le rapport fait partie des éléments de
25 référence, de source, à la base des commentaires

1 qui sont faits par monsieur Dallaire. Et quand on
2 regarde le mémoire de Citoyens sous haute tension,
3 je ne vois pas le débat entourant le rapport de
4 monsieur Deslauriers, on ne refait pas le rapport
5 de monsieur Deslauriers à l'intérieur du mémoire
6 indirectement, c'est un élément, comme j'ai dit, du
7 début du dossier et qui sert de source de référence
8 pour un des éléments qui est mentionné dans le
9 cadre du mémoire déposé. Et, je vous dirais, c'est
10 un court... la courte conclusion de monsieur
11 Deslauriers qui est reprise là pour dire que c'est
12 un questionnement que Citoyens sous haute tension a
13 à ce stade-là.

14 Maintenant, radiation des passages du
15 mémoire, bien je vais rapidement, on vous dit :
16 « Dans le fond, il faudrait radier les certains
17 passages... », là, on ne l'a peut-être pas
18 identifié nommément, mais ça se trouve assez
19 simplement, là, pages 19, 20, 21 pour ce qui est
20 des références au rapport Saulnier et page 35 pour
21 ce qui est de la question du rapport Deslauriers.

22 J'ai beaucoup de difficulté à comprendre
23 comment un analyste ne peut pas citer de source
24 externe, de référence externe, alors qu'il n'adopte
25 pas à l'intérieur de sa preuve lui-même la critique

1 dans ce sens-là, dit simplement : « J'ai des
2 questionnements à certains niveaux, voici d'où me
3 viennent mes questionnements, voici ma source... »,
4 ça ne sera pas des personnes qu'on ne connaît pas à
5 la Régie, c'est des personnes qu'on connaît, c'est
6 des gens chez qui on est allé chercher cette
7 information-là.

8 On aurait fait le contraire qu'on aurait
9 reproché à Citoyens sous haute tension de vous
10 dire, sans aucune connaissance en la matière, plein
11 de choses. Alors ce n'est pas le cas, ils se sont
12 informés, ils ont obtenu des informations, et leur
13 réflexion part de là.

14 Évidemment, le projet qui est déposé, après
15 la production de ces rapports-là, d'abord, les
16 rapports sont connus d'Hydro-Québec, là, ils ont
17 déjà été communiqués et discutés à l'époque, mais
18 peu importe, on part d'un nouveau projet puis on
19 vous fait un mémoire, mais on fait simplement
20 référence du point de départ encore une fois cette
21 source de référence-là, je me répète.

22 Annexe 2, pages 47 à 52, j'avais compris
23 qu'on avait limité à 47 à 52, je ne sais pas si on
24 doit changer. Je présume donc pages 47 à 52 parce
25 que ça a été produit en bloc, là, j'avoue que ça a

1 été un peu compliqué, j'ai appelé à la Régie pour
2 faire le dépôt, là, c'était assez volumineux au
3 niveau des annexes, là.

4 Donc pour ce qui est de la page 47 à 52, je
5 vais m'en remettre à votre décision, mais c'était
6 l'éléphant dans la pièce pour Citoyens sous haute
7 tension, c'était l'élément de surplus où, on en
8 discute, mais on n'en discute pas, votre décision
9 l'a écarté; on a quand même des éléments de
10 réflexion par rapport à ça. C'est certain que
11 Citoyens sous haute tension, et MRC de Matawinie en
12 ce cas-là également, a des préoccupations sur
13 Hydro-Québec pris dans son sens large et non pas
14 simplement le Transporteur, ils ont d'autres
15 questions.

16 Évidemment, on prends des éléments qui
17 viennent du Distributeur puis on dit : « Bien,
18 c'est ça la demande, voici, les surplus sont le
19 problème du Distributeur et non pas le problème du
20 Transporteur. » Il va de soi que comme entreprise
21 réglementée, les deux, Distributeur et
22 Transporteur, ça pose quand même des questions tant
23 à des élus de Lanaudière, ceci dit, tout un groupe
24 d'élus, là, pas juste une ou deux résolutions de
25 Saint-Antoine-de-Kildare ou d'autres, là, il y en a

1 beaucoup qui sont derrière ça, les conférences
2 régionales des élus, ce n'est pas rien, là, c'est
3 tous les élus de la région également. Alors il y a
4 des gens qui ne sont pas nécessairement à l'aise
5 avec les suggestions ou les présentations d'Hydro-
6 Québec, je dirais comme entreprise, et qui
7 s'interrogent à cet aspect-là.

8 Comme je l'ai mentionné, je m'en remettrai
9 à votre discrétion quant à retirer complètement cet
10 élément-là de la preuve ou le conserver à
11 l'intérieur de la preuve comme étant un des
12 éléments sur lequel Citoyens sous haute tension
13 s'interroge, se questionne, évidemment avec une
14 vision d'ensemble évidemment plus large de ce
15 dossier-là que celle très très très restreinte que
16 voudrait avoir le Transporteur.

17 Un mot sur cet aspect-là, dès le début, on
18 aura beau parler de prétentions juridiques, là,
19 toutes les demandes d'intervention étaient
20 attaquées, je dirais, de façon sévère, dès le
21 début. Le Transporteur voudrait avoir personne avec
22 lui dans la salle aujourd'hui, il voudrait avoir
23 juste lui et vous.

24 C'est un peu problématique, c'est certain
25 qu'il y a des sujets aussi qui sont exclus par le

1 cadre réglementaire, mais là d'élaguer complètement
2 le débat, ne pas permettre même de commentaires un
3 peu, je dirais, plus près de la limite ou de la
4 frontière que vous avez établi dans votre décision
5 procédurale bien apparaîtrait aller un peu loin
6 dans la limitation du débat.

7 Mais je vous sou mets ça avec le plus grand
8 des respects pour les prétentions de mon confrère
9 et là, ici, on a des radiations de passages du
10 mémoire qu'on aurait peut-être pu discuter avant ou
11 qu'on aurait peut-être pu discuter autrement qu'à
12 ce niveau-ci.

13 (9 h 36)

14 Alors pour ce qui est donc des passages du
15 Mémoire comme tels, annexes 3 à 7 ce sont les
16 documents dont je vous parlais. Encore une fois, ce
17 sont des documents de départ de Citoyens Sous Haute
18 Tension.

19 Vous allez me demander c'est qui les
20 Citoyens sous haute tension, ils représentent qui,
21 de qui ils ont parlé, d'où ça vient cette histoire-
22 là. Bien, je vais vous montrer que Citoyens sous
23 haute tension ce n'est pas un groupuscule de
24 personnes qui se sont réveillées un beau matin pour
25 parler de ce dossier-là. Ils ont existé avant

1 d'être incorporés en organisme à but non lucratif.

2 Ils ont des appuis locaux majeurs dans
3 toute la région de Lanaudière et même à l'extérieur
4 de Lanaudière, des élus, au niveau de l'agriculture
5 également, au niveau de la Fédération de l'UPA
6 également. Alors ce n'est pas des gens qui tombent
7 des nues, ce n'est pas des gens qui en sont pas
8 appuyés par d'autres. C'est toute une région
9 également qui est plus qu'une région, qui
10 questionne la démarche actuelle.

11 Sur ce point-là, je me permettrai de
12 référer à la preuve. Et vous m'excuserez, je n'ai
13 pas pris en note, là, je me suis en venu rapidement
14 en avant. J'ai le document HQT-1, Document 1 dans
15 le fond qui est l'aspect, le document de preuve
16 initial déposé par Hydro-Québec, là, pour sa
17 justification.

18 Et on va voir à la page 15 et 16 de ce
19 document-là un peu la démarche et la preuve
20 d'Hydro-Québec qui rouvre un peu, je pense qui
21 nécessite même qu'on en parle un petit peu. On vous
22 dit :

23 C'est à l'intérieur de cette zone...
24 Et je suis à la page 15, ligne 31. Je peux vous en
25 faire la lecture, je peux vous laisser vous y

1 rendre si vous voulez :

2 C'est à l'intérieur de cette zone que
3 les corridors les plus propices à
4 l'implantation d'une ligne de
5 transport ont été déterminés. Suite à
6 l'étude de corridors qui a permis de
7 retenir un ou des corridors
8 optimaux...

9 Je tourne la page :

10 ... dépendant des régions traversées.

11 HQT-1, Document 1.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Ce n'est pas la version révisée.

14 Me STEVE CADRIN :

15 Ah, je n'ai pas pris la bonne version pour les
16 fins.

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 C'est parce que ce n'est pas la bonne.

19 Me STEVE CADRIN :

20 Je ne l'ai pas avec moi, je m'excuse, là. C'est un
21 des éléments que j'aurais voulu faire, mais je suis
22 parti. Ça n'a pas été enlevé, à ma connaissance, de
23 la preuve, mais je pourrais aller vérifier si
24 vous voulez.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 La pièce amendée, si on parle du même document,
3 Maître Fréchette, c'est la B-0017, là.

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 C'est à quelle rubrique? Ce n'est pas le même
6 numéro.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Il est à la page...

9 Me STEVE CADRIN :

10 Je comprends. Je suis à 3.1 « Description des
11 travaux », chapitre 3 de la pièce. Je m'excuse
12 encore une fois, « Description des travaux », 3.1.

13 LE PRÉSIDENT :

14 C'est ça, dans la nouvelle version ça serait HQT-1,
15 Document 1 révisé à la page 14 de 47, section 3,
16 3.1 « Description des travaux ».

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 C'est ça.

19 Me STEVE CADRIN :

20 C'est bien. Merci. Je m'excuse de la référence
21 erronée, là. Je suis désolé.

22 Ce que j'allais vous dire, en fait, c'est
23 qu'on parlait des régions traversées quant au
24 tracé, évidemment :

25 Un tracé de moindre impact a pu être

1 élabore en respectant des critères de
2 localisation techniques, économiques,
3 environnementaux et sociaux.

4 Alors, évidemment, sociaux vous avez déjà une bonne
5 partie de la réponse dans l'ensemble des annexes
6 qui est là. Je ne pense pas qu'on peut l'évacuer du
7 débat. Je ne pense pas que c'est un élément qui
8 doit être pris à l'extérieur de votre décision.
9 C'est un élément qui est pertinent au dossier. On
10 vous dit également « environnementaux,
11 techniques ».

12 Bon, on n'est pas en train de discuter du
13 tracé. Il y a un autre débat qui va se faire pour
14 ça. Il y aura une autre discussion au niveau de
15 l'environnement qui se fera à un autre, devant une
16 autre instance. On n'a pas fait de preuve là-
17 dessus. On vous donne simplement, on vous dit :
18 « Écoutez, dans le fond on a reçu l'aval de nos
19 citoyens. »

20 Et là, je m'excuse, j'aurais une autre
21 citation puis je présume que je ne serai pas encore
22 une fois à la bonne page, là, parce que je n'ai pas
23 pris la bonne version, encore une fois. C'est la
24 section 4.1 toujours du même document. Je suis au
25 deuxième paragraphe.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Allez-y.

3 Me STEVE CADRIN :

4 J'évoquais ce que je vous ferais comme citation,
5 c'est :

6 Pendant plus d'un an des rencontres
7 ont été tenues dans les régions
8 concernées pour présenter le scénario
9 proposé à la population et à ses
10 représentants et obtenir un accueil
11 favorable du projet, lequel constitue
12 un des trois critères de faisabilité
13 des projets d'Hydro-Québec à savoir la
14 rentabilité, l'acceptabilité
15 environnementale et l'accueil
16 favorable par les communautés locales.

17 Un accueil favorable par les communautés locales
18 c'est ce qu'on expose dans les annexes dont je vous
19 parle. C'est ce qui est dans la preuve du
20 Transporteur. Et ça serait particulier de permettre
21 au Transporteur de dire que, d'un côté, qu'il a eu
22 un accueil favorable dans les régions là où c'est
23 présenté et, de l'autre côté, de ne pas permettre
24 les documents qui démontrent le contraire, du moins
25 ceux qui ont été déposés et qui touchent quand même

1 toute une section.

2 Alors j'arrête mes arguments à cet élément-
3 là, Monsieur le Président, pour vous mentionner
4 qu'on ne peut pas permettre au Transporteur de
5 faire une preuve alors que, nous, on n'a pas le
6 droit d'en faire démonstration de l'inverse.

7 L'acceptabilité sociale, bien que ce n'est
8 pas nécessairement un sujet qui est au coeur de la
9 discussion devant vous aujourd'hui, c'est un sujet
10 qui est dans la preuve du Transporteur, il en fait
11 état. Si on le radie d'un côté devrions-nous le
12 radier de l'autre côté également et dire, bien, il
13 y a eu des consultations, quel en est le
14 dénouement. Avant de dire que c'est un accueil
15 favorable, disons qu'il faudrait peut-être
16 s'interroger, là. Il n'y a pas grande preuve à ce
17 niveau-là, il y a simplement une affirmation du
18 Transporteur et nous avons plutôt des preuves à
19 l'effet contraire que nous voulons avoir,
20 évidemment, au dossier de la Régie pour que la
21 Régie en soit informée.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Merci, Maître Cadrin. Des commentaires, deux
24 commentaires, Maître.

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Ça va être très court, Monsieur le Président.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Maître Fréchette.

5 RÉPLIQUE PAR Me YVES FRÉCHETTE :

6 Merci, Monsieur le Président. Ça sera très court.

7 Tout d'abord, au niveau de la tardiveté,
8 là, un des éléments qui vous est soumis. Alors je
9 vous soumettrai qu'on a reçu la confirmation que
10 monsieur Saulnier ne témoignerait pas le six (6)
11 août. Et j'ai réagi le treize (13) août.

12 On a su que monsieur Deslauriers, oui,
13 c'est dans la lettre du treize (13) août que vous
14 allez trouver ça. C'est dans le premier paragraphe.
15 Alors vous savez, le mode de fonctionnement, ici, à
16 la Régie, si, moi, mes collègues annoncent des
17 témoins, déposent des documents puis annoncent des
18 témoins la veille, l'avant-veille, moi j'ai pas de
19 souci avec ça. L'important c'est qu'il soit
20 annoncé, puis qu'il soit ici pour témoigner à
21 l'égard de leurs documents. Alors moi là-dessus
22 j'ai... on a réagi au moment où on l'a su, Monsieur
23 le Président, que monsieur Saulnier n'y serait pas.
24 Et idem pour monsieur Deslauriers, où on a vu
25 vendredi dans la liste des témoins qu'il n'y

1 apparaissait pas. Alors ça c'est...

2 En ce qui concerne les sources de
3 référence, vous êtes très familier avec ça,
4 Monsieur le Président. Oui, tout à fait, monsieur
5 Cormier qui est derrière moi ou les témoins
6 d'Hydro-Québec peuvent référer au « consensus
7 forecast » ou aux normes du NERC, et caetera. Ce
8 sont des documents qui émanent d'organismes de
9 certification, qui émanent d'organismes qui ont une
10 très grande crédibilité et qui font preuve de leur
11 contenu. Ça là-dessus, il n'y a aucun doute.

12 Mais quand on parle d'un rapport préparé
13 par un individu, comme une personne comme monsieur
14 Saulnier ou monsieur Deslauriers - qui émet une
15 opinion, alors là c'est pas la même chose, là. On
16 ne parle pas des normes du NERC ou du « consensus
17 forecast ». On est dans un autre univers, soit
18 celui de l'opinion et ça c'est fatal. Un expert
19 doit venir témoigner pour supporter ses opinions.

20 En ce qui concerne maintenant, les mentions
21 - un dernier mot, Monsieur le Président - en ce qui
22 concerne, oui, c'est notre paradigme de gestion en
23 tant que Transporteur, puis c'est un paradigme
24 global à Hydro-Québec que tous les projets doivent
25 suivre la séquence qui est celle de la rentabilité

1 économique et de l'acceptabilité sociale. C'est un
2 motto qui habite le Producteur, le Transporteur, le
3 Distributeur, et caetera, et caetera.

4 Mais ça, c'est une mention dans la preuve,
5 la même chose que l'on retrouve, vous savez, dans -
6 et ça c'est en adéquation du cadre réglementaire -
7 vous savez on doit vous faire la liste des
8 autorisations exigées en vertu de d'autres lois.
9 Alors c'est pas... puis ce que vous retrouver à
10 HQT-1, Document 1, Annexe 3, vous retrouvez les
11 mentions de ce qui est nécessaire d'obtenir, les
12 certificats d'autorisation, et caetera, et caetera.
13 C'est pas parce qu'on le mentionne là que ça va en
14 faire un objet de décision pour vous, puis que vous
15 allez vous lancer à examiner les certificats
16 d'autorisation qui, par ailleurs, sont demandés par
17 Hydro-Québec pour les fins de ce projet-là ou pour
18 les fins de tout autre projet qui vous est présenté
19 ici à la Régie.

20 Ce qui est pertinent c'est ce que vous avez
21 déterminé, c'est-à-dire d'examiner ce dossier-là
22 sur la base des arguments économiques, sur la
23 justification des besoins et ça c'est l'adéquation
24 directe avec le test qui est prévu au cadre
25 réglementaire. Alors évidemment, je vous soumettrai

1 que tous ces éléments-là qui concernent le tracé,
2 tous légitimes qu'ils soient, ne sont pas présentés
3 devant le bon forum qui est le nôtre, avec tous les
4 égards, Monsieur le Président.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Merci, Maître Fréchette, Maître Cadrin. La Régie va
7 donc prendre une pause, on va décider sur ces
8 moyens préliminaires-là, puis je vous reviens dès
9 que c'est fait.

10 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

11 REPRISE DE L'AUDIENCE

12 DÉCISION PAR LE PRÉSIDENT :

13 Rebonjour tout le monde. Je l'ai dit au début en
14 entrée de jeu ce matin, que j'avais apprécié,
15 Maître Fréchette, le fait que vous m'avez envoyé
16 les moyens préliminaires avant. Ça m'a permis de
17 réfléchir un petit peu beaucoup à ce que j'ai
18 entendu depuis le début. Donc en fait, ce que vous
19 demandez, le Transporteur, c'est de radier les
20 pièces C-CSHT-004, c'est monsieur Saulnier, le
21 rapport de monsieur Saulnier. Et la pièce C-CSHT-
22 005, soit le rapport de monsieur Deslauriers.

23 Je suis pas mal sensible aux motifs
24 invoqués par le Transporteur, et notamment le fait
25 qu'ils ont été réalisés avant le début de la

1 présente preuve, le dépôt de la présente preuve, ça
2 a été soumis en août et septembre deux mille treize
3 (2013). Et par conséquent, ils n'ont pas été
4 préparés sur la base de la preuve documentaire
5 produite par le Transporteur au présent dossier.

6 Donc la Régie ne retient pas ces deux
7 documents-là à titre d'élément de preuve, mais va
8 plutôt les considérer à titre d'observations
9 écrites au dossier. Par après, quand on passe au
10 passage de la preuve du comité de citoyens, qui
11 fait référence à ces deux pièces-là, la Régie note,
12 là, l'expression que j'ai eu tantôt : ça fait
13 partie du décor. De là, je les radierais pas de la
14 preuve, mais écoutez ça fait partie des... on s'est
15 inspiré de... on s'est référé à ces deux documents-
16 là qu'on a déposés comme observations écrites.

17 En ce qui concerne l'annexe 2 de la preuve,
18 les pages 47 à 52, on y traite effectivement de la
19 question de l'entreposage des surplus énergétiques,
20 la Régie considère que l'angle avec lequel le sujet
21 est abordé ne va pas à l'encontre de sa décision
22 D-2014-118. Donc, la Régie rejette la demande de
23 radiation du Transporteur pour ce qui est des pages
24 47 à 52. Puis je note également qu'il n'y a pas
25 grand preuve qui est élaborée sur ce sujet.

1 Quant aux annexes 3 à 7, en fin de compte,
2 ça contient des divers documents, des résolutions
3 de municipalités, des extraits de procès-verbaux,
4 j'ai vu des extraits de lettres avec des députés.
5 Il y a également une présentation d'Hydro-Québec,
6 et caetera. Notamment, la présentation d'Hydro-
7 Québec, quand j'ai vu ça lorsque ça a été déposé,
8 présentation assez étoffée, assez longue, j'ai
9 trouvé ça intéressant. Ça m'a permis de revoir avec
10 des bons graphiques, des bons schémas les lignes,
11 ces choses-là.

12 Et c'est la même chose un peu pour la
13 partie questions/réponses au début de l'annexe 6 où
14 est-ce qu'on pose, le Comité pose des questions à
15 monsieur Boulanger, je crois, puis il répond. Ça
16 m'a permis d'être sensible, de mieux comprendre un
17 peu ce que le Comité de citoyens avait à dire au
18 sujet du projet. Je pense que c'est informationnel,
19 c'est des éléments de contexte. Il n'y a pas de
20 preuves qui se font là-dessus. L'utilité, je verrai
21 ça un peu plus tard. Mais en termes d'éléments
22 d'information, je pense que ça peut rester dans la
23 preuve.

24 Bien entendu, un coup que j'ai dit ça, puis
25 on a accepté des lettres aux députés, ces choses-

1 là, je rappelle que les intervenants, dans le cadre
2 de l'audience, devront se limiter au cadre fixé par
3 l'audience. On a rendu les décisions. Puis il y a
4 quelque chose que je n'ai pas annoncé au début, on
5 a rendu trois décisions jusqu'à date. Et une
6 concernant, là, les... - j'avais le terme tantôt-
7 les répliques aux... ou les contestations des
8 intervenants quant aux réponses du Transporteur. Je
9 ne voudrais pas être obligé de revenir dans cette
10 décision-là. J'en ai des bouts. J'ai le schème,
11 mais par coeur, la petite question précise, je ne
12 m'en souviens pas tellement. Ce sera plus long de
13 trancher les objections. Je vous avertis là-dessus,
14 tenez-en compte!

15 Donc, moi, je suis prêt, donc la Régie est
16 donc prête à poursuivre avec la présentation de la
17 preuve d'Hydro-Québec. À vous, Maître Fréchette.

18

19

20 PREUVE DE HQT

21

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 C'est bien. Alors, voilà, donc nous en sommes,
24 suite à la décision que vous venez de rendre sur
25 les moyens préliminaires, Monsieur le Président,

1 nous en sommes donc à assermenter les témoins,
2 Madame. Alors s'il vous plaît si vous pourriez
3 procéder.

4

5 L'an deux mille quatorze (2014), ce vingt et unième
6 (21e) jour du mois d'octobre, ONT COMPARU :

7

8 HÉLÈNE LAMBERT, ingénieur, Hydro-Québec, ayant une
9 place d'affaires au Complexe Desjardins, Montréal
10 (Québec);

11

12 BENOÎT DELOURNE, ingénieur, Hydro-Québec, ayant une
13 place d'affaires au Complexe Desjardins, Montréal
14 (Québec);

15

16 RÉMI DUMOULIN, ingénieur, Hydro-Québec, ayant une
17 place d'affaires au Complexe Desjardins, Montréal
18 (Québec);

19

20 SERGE FORTIN, chef Planification et stratégies du
21 réseau principal, Hydro-Québec, ayant une place
22 d'affaires au Complexe Desjardins, Montréal
23 (Québec);

24

25 STÉPHANIE CARON, chef Affaires réglementaires et

1 tarifaires, TransÉnergie, ayant une place
2 d'affaires au Complexe Desjardins, Montréal
3 (Québec);

4

5 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
6 solennelle, déposent et disent :

7

8 (10 h 10)

9 INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE :

10 Q. **[1]** Merci, Madame la Greffière. Peut-être y aller
11 directement avec la formalité d'adoption de la
12 preuve, Monsieur le Président. Si je commence avec
13 vous, Madame Lambert. On va suivre le même ordre.
14 Oui, avec votre micro. Alors, vous avez participé à
15 l'élaboration de la preuve documentaire qui a été
16 produite par le Transporteur dans ce dossier et
17 vous l'adoptez comme étant votre témoignage dans
18 cette affaire?

19 Mme HÉLÈNE LAMBERT :

20 R. Oui.

21 Q. **[2]** C'est bien. Même question, Monsieur Delourme.
22 Alors je vous pose. Vous avez participé à
23 l'élaboration de la preuve et vous l'adoptez comme
24 étant votre témoignage?

25 M. BENOÎT DELOURME :

1 R. Oui.

2 Q. **[3]** C'est bien. Monsieur Dumoulin, même question?

3 M. RÉMI DUMOULIN :

4 R. Oui.

5 Q. **[4]** C'est bien. Est-ce que vous voulez que je vous
6 la refasse, Monsieur Fortin, ou ça va? Oui, vous
7 avez participé...

8 M. SERGE FORTIN :

9 R. Si je réponds oui, c'est oui pour...

10 Q. **[5]** C'est bien. Et, Madame Caron, aussi, alors vous
11 avez participé à la préparation de la preuve et
12 vous l'adoptez comme étant votre témoignage dans ce
13 dossier?

14 Mme STÉPHANIE CARON :

15 R. Oui.

16 Q. **[6]** Merci. Alors, ces formalités étant accomplies,
17 Monsieur le Président, vous savez, usuellement, on
18 passe directement à la présentation, mais cette
19 fois-ci, vous me permettez de revenir un peu à une
20 autre époque, qui était celle de vous présenter le
21 panel, de vous présenter leurs compétences, leur...
22 et je pense que c'est un élément qui est essentiel
23 dans le cadre d'un dossier aussi technique et aussi
24 important. Et vous avez aussi des visages, des gens
25 qui ne sont pas, que je suis convaincu que vous

1 n'avez pas eu la chance de voir dans le passé.

2 Alors, tout d'abord, peut-être, madame
3 Lambert, les dames d'abord. Vous avez son c.v.,
4 Monsieur le Président, à la pièce HQT-4, Document
5 1.5. Et peut-être brièvement, Madame Lambert,
6 décrire vos fonctions à Hydro-Québec et votre
7 expérience professionnelle?

8 Mme HÉLÈNE LAMBERT :

9 R. Je suis ingénieur à la Planification du réseau de
10 transport principal depuis vingt-trois (23) ans.
11 Donc, j'ai toujours été dans la planification du
12 réseau 735. Alors, au cours de ces années, j'ai
13 réalisé différentes études de simulation de réseau.
14 J'ai réalisé des projets aussi qui incluent
15 évidemment les études techniques et économiques. Et
16 voilà, ça complète. Merci.

17 Q. **[7]** C'est bien. Monsieur Delourme, alors la même
18 question, décrire brièvement vos fonctions à Hydro-
19 Québec ainsi que votre expérience?

20 M. BENOÎT DELOURME :

21 R. En ce moment, je suis chef Études et projets. Donc,
22 j'ai la responsabilité de planifier le réseau 735,
23 de raccorder la production et les interconnexions.
24 Donc, Hélène Lambert et Rémi Dumoulin font partie
25 de mon équipe. Et auparavant, j'ai eu l'occasion de

1 travailler à Réseau de transport d'électricité
2 (RTE) en France, donc le Transporteur. Et mon champ
3 d'expertise concernait la modélisation des réseaux
4 et les simulations de réseaux.

5 Q. **[8]** C'est bien. Monsieur Dumoulin maintenant.
6 Monsieur Delourme, son c.v. était la pièce HQT-4,
7 Document 1.2, Monsieur le Président. Monsieur
8 Dumoulin, lui, HQT-4, Document 1.3. Alors,
9 brièvement, Monsieur Dumoulin, vos fonctions et vos
10 expériences à Hydro-Québec?

11 M. RÉMI DUMOULIN :

12 R. Je suis ingénieur à Hydro-Québec depuis onze (11)
13 ans à Planification et stratégies du réseau de
14 transport principal. Les neuf dernières années,
15 j'ai passé à Études et projets. Dans le fond, je
16 détermine les renforcements du réseau de transport
17 principal et j'intègre la production, et j'alimente
18 les charges.

19 Q. **[9]** Alors, Monsieur Fortin, même question. Alors,
20 vos fonctions et votre parcours professionnel à
21 Hydro-Québec?

22 M. SERGE FORTIN :

23 R. Donc, Serge Fortin, chef, comme je disais tout à
24 l'heure, Planification et stratégies du réseau
25 principal. Donc, depuis plus de vingt-cinq (25) ans

1 à Hydro-Québec dans le domaine du transport
2 électrique, depuis quatre-vingt-neuf (89)
3 finalement. Donc, pendant douze (12) ans de temps
4 environ comme planificateur en tant que tel au
5 réseau principal, donc 735 kV, interconnexion, tout
6 cet environnement de travail-là. Migration vers
7 deux mille un (2001) en gestion dans l'unité
8 technique de TransÉnergie toujours, donc en soutien
9 technique aux opérations, en homologation, ..., en
10 sécurité et en ingénierie aussi de postes.

11 Un retour dans la grande famille
12 Planification en deux mille onze (2011). Donc,
13 depuis avec mes trois équipes qui m'entourent, on
14 est environ cinquante (50) ingénieurs et plus qui
15 travaillent sur le réseau principal à 735 kV. Donc,
16 divisé en trois ensembles, comme je le disais, une
17 équipe un peu d'orientation ... zéro, du dix et
18 plus en... si on y va avec une image temporelle,
19 une équipe qui fait plus... étudie les projets
20 environ deux à dix ans, dont font partie mes
21 collègues ici présents; une équipe stratégie qui
22 est le réseau zéro, deux ans, vont établir les
23 capacités de transport qu'on a avec le réseau
24 actuel et tout ce qu'on a comme soubresaut dans le
25 quotidien. Donc, un monde d'ingénieurs électriques,

1 un monde d'expertises pointues, un monde de
2 simulations aussi de réseaux. Donc un monde très,
3 très dynamique. Merci.

4 Q. [10] Merci, Monsieur Fortin. Alors, vous pouvez
5 retrouver son c.v. à la pièce HTQ-4, Document 1.4.
6 Et madame Caron maintenant, HQT-4, Document 1.1, la
7 même question. Alors vos fonctions à Hydro-Québec
8 et votre expérience professionnelle?

9 Mme STÉPHANIE CARON :

10 R. Bien. Je suis active dans le secteur de l'énergie
11 depuis plus de vingt (20) ans. J'ai oeuvré dans les
12 domaines opérationnel, commercial et réglementaire.
13 Je me suis jointe à l'équipe Affaires
14 réglementaires et tarifaires de TransÉnergie en
15 deux mille neuf (2009). Je dirige cette équipe
16 depuis deux mille douze (2012). Et mes fonctions
17 sont de planifier, coordonner et participer à la
18 préparation et au soutien de tous les dossiers
19 réglementaires qui sont déposés devant la Régie.
20 Mon équipe et moi-même, nous nous assurons de la
21 conformité de ces demandes au cadre réglementaire
22 et aux pratiques, et s'assurer qu'on fournit toutes
23 les informations pertinentes à leur évaluation.

24 (10 h 14)

25 Alors, c'est bien. Monsieur le Président,

1 ça place la table. Alors, vous avez les personnages
2 maintenant et les visages qui s'y collent aux
3 curriculum vitae. Maintenant, on a la présentation.
4 Nous avons préparé une présentation PowerPoint qui
5 sera projetée à l'écran dont j'ai ici des copies
6 que je remets immédiatement à madame la greffière.

7 LA GREFFIÈRE :

8 Et qui sera cotée B-0055.

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 B-0055? C'est beau, merci. Alors, Monsieur le
11 Président, pendant que le document est distribué,
12 comme je le mentionnais, il est déjà inséré à la
13 liste des pièces sous la cote HQT que nous vous
14 avons transmis hier. Vous voyez, si vous vous
15 interrogez, oui, assis près du panel, il y a
16 monsieur Perron qui sera l'opérateur de, monsieur
17 Sylvain Perron, mais il ne... Sylvain Perron, qui
18 est directeur général de CRT, mais ne témoignera
19 pas dans le cadre de cette audience. Alors, c'est
20 bien, je pense qu'on peut débiter. La distribution
21 est assez avancée? Je pense que vous avez votre
22 copie, Monsieur le Président.

23

24 B-0055 : Présentation PowerPoint intitulée

25 « Demande relative au projet à 735 kV

1 de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île »

2

3 LE PRÉSIDENT :

4 Oui, merci.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 C'est bien. Alors, je m'adresse donc au panel
7 maintenant. Alors vous pourrez débiter avec votre
8 présentation. Merci.

9 M. SERGE FORTIN :

10 Merci, Maître Fréchette. Donc quelques mots, une
11 introduction. Donc, merci de nous accueillir ici
12 puis on est heureux de pouvoir présenter le dossier
13 le plus clairement possible. Donc, un projet
14 d'envergure, on en est conscients, un projet majeur
15 qui suscite interrogations, voire préoccupations.
16 On a rédigé une demande d'investissement, on a
17 rédigé beaucoup de demandes de renseignements, de
18 questions-réponses. On a aussi lu avec grand
19 intérêt les mémoires qui ont été présentés et toute
20 correspondance également.

21 On a préparé un document qui va suivre sous
22 peu, qui tente, nous l'espérons, de broser le
23 portrait le plus large possible des préoccupations,
24 voire interrogations, qu'il y a pu y avoir. Le
25 transport de TransÉnergie, le réseau est très, très

1 vaste, qui a une histoire, on va le voir aussi, il
2 évolue, il grandit, il est dynamique. On dit qu'il
3 est vivant souvent, donc on va voir tout ça aussi
4 ensemble. Les notions aussi techniques, économiques
5 qui vont être passées le plus clairement possible,
6 nous l'espérons. On a recourt parfois à des images,
7 des images qui permettent d'illustrer des
8 phénomènes, mais qui demeurent des images donc on
9 va pouvoir compléter si jamais besoin il y a avec
10 les nuances qui s'y rattachent.

11 Mon collègue Benoît ici va passer la
12 prochaine heure à faire le tout donc... Et par la
13 suite, nous serons disposés, naturellement, à
14 répondre à toutes vos questions, quelles qu'elles
15 soient. Merci.

16 M. BENOÎT DELOURME :

17 Monsieur le Président. Donc, je vais entamer cette
18 présentation qui essaie de remettre l'essentiel,
19 finalement, des documents que nous avons pu déjà
20 déposer conformément à la décision que vous avez
21 passée, revenir sur les points critiques. Donc...

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Permettez-moi, Monsieur Delourme, on me fait le
24 message de peut-être vous approcher du micro,
25 Monsieur Delourme. Ou de, pas de l'avaler ni de

1 faire comme madame Dion, le projeter au niveau,
2 mais peut-être de faire en sorte de vous exprimer
3 le plus près possible.

4 M. BENOÎT DELOURME :

5 Je vais faire de mon mieux. Comme ça, c'est
6 suffisant? O.K.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Je vous remercie.

9 M. BENOÎT DELOURME :

10 Très bien. Sylvain, est-ce que tu peux passer à la
11 « slide » suivante. O.K. Donc, le déroulement de la
12 présentation va se passer en six points. Je
13 voudrais revenir un petit peu sur la planification
14 du réseau de transport, les concepts associés à
15 cette planification. Dans une seconde partie, nous
16 brosserons rapidement l'évolution du réseau de
17 transport - on parle du réseau de transport
18 principal ici, du 735 kV principalement. Ensuite,
19 nous passerons le contexte de l'étude dans lequel
20 nous avons à présent monté ce dossier. Nous vous
21 présenterons les deux types de solutions abordées
22 et nous procéderons à l'analyse de ces solutions
23 et, finalement, nous conclurons.

24 La planification du réseau de transport -
25 élément essentiel à TransÉnergie - souvent on pense

1 aux événements d'exploitation qui ont lieu en temps
2 réel mais, en amont de ça, il y a tout un travail
3 de planification qui, justement, vise à préparer le
4 terrain pour l'exploitation et, finalement,
5 conduire une formule 1 le mieux possible en temps
6 réel. Mais nous, en amont de ça, nous sommes les
7 ingénieurs qui préparons la machine pour qu'en
8 temps réel, elle fonctionne le mieux possible.

9 À quoi ça sert un réseau de transport? Un
10 réseau de transport, eh bien, sert à raccorder
11 différents clients, différents types de clients,
12 évidemment, les centrales de production, que ce
13 soit de l'hydraulique, de l'éolien, de la biomasse
14 ou tout autre type de production et puis des
15 raccordements à la charge, finalement, au réseau de
16 distribution et, également, à nos réseaux voisins,
17 que ce soit en import, en export.

18 (10 h 19)

19 Au milieu de ça, eh bien, nous sommes ici,
20 TransÉnergie Transporteur avec cette interface
21 entre ces différentes entités donc, comme je le
22 rappelais tout à l'heure, nous, dans mon équipe, on
23 traite du réseau 735 kV, des interconnexions et du
24 raccordement de production et on se... on a à
25 coeur, finalement, d'assurer la fiabilité de tout

1 ce système, la fiabilité, c'est ça que nous
2 recherchons, nous souhaitons obtenir un réseau qui
3 réponde à la qualité d'alimentation que les
4 Québécois et que nos clients recherchent. Le
5 planificateur, dans tout ça, c'est lui, c'est lui
6 qui doit réussir à optimiser, définir, trouver les
7 bonnes solutions, les meilleures solutions
8 techniques et économiques pour répondre à ce besoin
9 de fiabilité et pour assurer une qualité
10 d'alimentation adéquate.

11 J'ai essayé un peu d'illustrer la manière
12 dont on procède; ce n'est pas forcément, c'est plus
13 compliqué que ça, mais disons que c'est un peu
14 synthèse. Donc si on part d'un réseau électrique,
15 de notre réseau, de notre réseau de transport
16 principal, attaché à ça de manière fondamentale, on
17 y trouve la notion de fiabilité, la fiabilité est
18 intrinsèquement liée au réseau puisque, avec un
19 niveau de fiabilité donné, on va obtenir finalement
20 une qualité d'alimentation, une qualité
21 d'alimentation adéquate, voilà donc comment.

22 Si je regarde un réseau et puis que rien ne
23 change, ce réseau est, il n'y a pas de
24 modifications sur ce réseau, eh bien, le niveau de
25 fiabilité que j'ai donné à ce réseau me permettra

1 d'obtenir la qualité d'alimentation requise et donc
2 me permettra de satisfaire ma clientèle.

3 Évidemment, dans un réseau, un élément qui change,
4 c'est le vieillissement des équipements. Bien c'est
5 dommage, vous avez les papiers devant vous, là, ça
6 brûle mon punch d'animation de PowerPoint, mais ce
7 n'est pas grave.

8 Donc le vieillissement des équipements. Le
9 vieillissement des équipements, ça veut dire quoi,
10 un transformateur, par exemple, qui devient, qui a
11 passé sa durée de vie et qui commence à indiquer des
12 signes de faiblesse, il va falloir le changer. Il
13 va falloir le changer, le remplacer.

14 Et donc, bien là, c'est assez direct, on va
15 soit le remplacer pièce pour pièce, soit peut-être
16 procéder à certaines optimisations si on considère
17 que le réseau, par rapport à la situation passée
18 quand les transformateurs avaient été mis en place
19 il y a quarante (40) ans, a évolué, bien peut-être
20 que ce n'est pas pièce pour pièce qu'il faut agir
21 mais peut-être qu'on peut procéder à une
22 amélioration de vision un petit peu plus globale de
23 la situation et procéder, finalement, à un maintien
24 de la fiabilité, compte tenu des modifications que
25 le réseau a vues et a subies au cours du temps.

1 Un autre exemple, l'ajout ou le retrait de
2 production. Ajout/retrait, oui, effectivement,
3 c'est un petit peu particulier, quand on parle
4 d'ajout de production, on parle, et on pense
5 immédiatement à La Romaine. La Romaine, un gros, un
6 gros complexe de quinze cent cinquante mégawatts
7 (1 500 MW), c'est assez, je dirais, direct
8 d'identifier les projets de renforcement qui lui
9 seront associés, hein, des gros morceaux de
10 production, on arrive facilement à voir l'impact
11 sur le réseau de transport.

12 Là où c'est peut-être un peu plus subtil,
13 c'est si je considère, par exemple, des petits, des
14 petites productions, une petite production ajoutée
15 sur le réseau n'a quasiment pas d'impact sur mon
16 réseau, mais si je considère plein de petites
17 productions accumulées ensemble, eh bien là, peut-
18 être que je peux avoir un impact sur mon réseau de
19 transport. Mais ça, je ne le constaterai pas en
20 considérant uniquement, mettons, une petite
21 centrale hydraulique sur mon réseau, mais
22 l'ensemble des petites modifications qui vont avoir
23 un impact sur mon réseau.

24 Et le troisième élément encore plus subtil
25 peut-être, c'est le retrait de production. Le

1 retrait de production peut avoir un impact majeur
2 sur la fiabilité de notre réseau de transport. Je
3 ne citerais qu'un exemple, c'est la centrale de
4 Cadillac qui a été retirée, en Abitibi, et en tant
5 que Transporteur, la fiabilité n'était plus au
6 rendez-vous, le niveau de fiabilité n'était plus au
7 rendez-vous dans la zone Abitibi et nous avons dû
8 installer ce qu'on appelle un compensateur
9 synchrone afin de tenir cette tension de manière
10 adéquate dans cette zone. Donc un petit truc un
11 petit peu subtil, ce retrait de production.

12 Si je transpose, eh bien, on va avoir
13 également l'ajout et le retrait de service point à
14 point; je ne vais pas m'étendre, vous comprenez que
15 ça se... ça s'identifie un peu de la même manière.
16 Et un quatrième élément, encore un petit peu
17 particulier, la variation de la charge. Je parle de
18 variation de la charge, je ne parle pas de
19 croissance de charge; la croissance de charge, on
20 la définit bien souvent dans la boucle
21 métropolitaine, trois cents mégawatts par an
22 (300 MW/a), un ordre de grandeur que les gens ont
23 l'habitude d'entendre.

24 Mais la variation de la charge, ça veut
25 aussi dire que parfois, j'ai des usines qui vont

1 fermer. Et donc là, une charge qui a été présente
2 ne l'est plus et là, eh bien, je vais avoir un
3 impact sur la fiabilité de mon système localement.
4 On pense à ALCOA, pour n'en citer qu'un, ou on
5 pense, effectivement, à ces gens de papetières qui
6 ont fermé dans le Nord et qui ont modifié, modifié
7 finalement, la façon dont le réseau se comporte et
8 donc ont atteint le niveau de fiabilité que nous
9 avons, et donc il va falloir procéder à des
10 ajouts, des renforcements sur mon réseau afin de
11 pouvoir restaurer mon niveau de fiabilité.

12 Et qu'est-ce que je veux vous dire là-
13 dedans, c'est que, finalement, c'est parfois aisé
14 d'identifier point à point, finalement, quels sont
15 les impacts sur mon réseau, mais la plupart du
16 temps, malheureusement, on est contraints de
17 regarder l'ensemble des modifications sur mon
18 réseau, on est contraints de, finalement, se
19 reculer et regarder, comme je dirais, le « big
20 picture » et, à partir de ça, voir comment agir sur
21 le réseau de manière optimale afin de procéder à un
22 renforcement de réseau.

23 Je pense par exemple au poste de Bout-de-
24 l'Île, que nous avons récemment recommandé, qui lui
25 avait comme vocation, eh bien, de maintenir la

1 fiabilité dans la région métropolitaine en
2 procédant au débouclage des circuits 315 kV, il
3 était purement lié, finalement, à une nécessité de
4 maintenir le niveau de fiabilité dans cette région.
5 (10 h 25)

6 Alors je voulais procéder rapidement,
7 rapidement, parce qu'on pourrait en parler pendant
8 des heures, à la manière dont a évolué notre réseau
9 de transport. C'est important d'en parler parce
10 que, finalement, je le montrerai tout à l'heure, la
11 situation dans laquelle nous nous trouvons
12 aujourd'hui, eh bien, finalement, découle de la
13 manière dont mes pairs ont développé ce réseau et
14 chaque petite décision par le passé qui était
15 optimale et qui était pensée, réfléchie, nous a
16 amenés par un chemin, finalement, jusqu'au réseau
17 auquel nous nous trouvons aujourd'hui. Mais quelque
18 part nous sommes aujourd'hui ici pour faire le pas
19 suivant.

20 Alors qu'on se rappelle rapidement les
21 premiers développements de réseau. Et je suis
22 désolé, ça crachote, là, je peux pas faire mieux
23 que ça. Madame la Greffière, vous m'en excuserez.

24 Dans les années cinquante (50), la centrale
25 Bersimis que nous raccordons à trois cent quinze

1 kilovolts (315 kV) entre Montréal et Québec.

2 Ensuite décision de développer la Côte-Nord
3 et d'aller chercher, dans les années soixante-
4 soixante-dix (60-70), les centrales de Churchill
5 Falls et le Complexe Manicouagan-Outardes avec ce
6 concept novateur de sept trente-cinq kilovolts
7 (735 kV), première mondiale pour justement
8 développer une première structure aussi longue,
9 mille kilomètres (1000 km) entre, finalement,
10 Churchill jusqu'au centre de charge de Montréal.

11 On poursuit ensuite dans les années quatre-
12 vingt (80) le raccordement du Complexe La Grande
13 avec des nouveaux corridors qui descendent depuis
14 La Grande, cinq corridors, cinq lignes, pardon,
15 trois corridors, cinq lignes, qui descendent
16 jusqu'à Montréal. Et la construction de cette
17 particularité, cette sorte de périphérique c'est la
18 boucle métropolitaine qui permet, finalement, de
19 fiabiliser... fiabiliser l'alimentation de la
20 charge montréalaise.

21 Je ne sais pas si, à l'époque, c'était déjà
22 cinquante pour cent (50 %) de la charge, mais en ce
23 moment ça représente cinquante pour cent (50 %) de
24 la charge.

25 Et dans les années quatre-vingt-dix (90),

1 finalement, l'ajout - excusez-moi, je tremble -
2 l'ajout de la deuxième phase de La Grande et
3 l'ajout également de Manic-5-PA du côté de
4 Manicouagan. La nécessité de construire une ligne
5 en courant continu, encore une fois une première
6 mondiale sur une si grande distance à l'époque,
7 entre Radisson-Nicolet-Sandy Pond.

8 Et, et, et, et, et l'ajout d'une ligne qui
9 part de Chisasibi, Albanel, Chibougamau,
10 Chamouchouane et qui descend à Jacques-Cartier.
11 Cette ligne avait été, a été nécessaire pour
12 raccorder le surplus de production lié à l'ajout de
13 cette deuxième phase de La Grande.

14 Et donc, à l'époque, à l'époque, les
15 analyses démontraient qu'il était... que la
16 meilleure solution était de descendre au poste
17 Jacques-Cartier à l'époque parce que c'était la
18 meilleure analyse technique et la meilleure analyse
19 économique qui nous permettait de satisfaire le
20 niveau de fiabilité que nous recherchions.

21 Donc, là, je parlais d'expansion, expansion
22 du réseau et puis qui était, finalement,
23 fondamentale pour Hydro-Québec. Et j'ajouterais
24 cette dernière, dernière puce qui est finalement
25 l'amélioration de la fiabilité du réseau de

1 transport.

2 On s'est aperçu qu'avec la configuration
3 que je vous ai montrée juste avant, le niveau de
4 fiabilité n'était pas suffisant pour la qualité
5 d'alimentation requise par la clientèle québécoise.
6 On se rappelle d'un certain nombre de « black-
7 outs » et de grandes pannes qui ont conduit Hydro-
8 Québec à renforcer, à améliorer, à augmenter son
9 niveau de fiabilité afin de mieux satisfaire les
10 besoins de la clientèle.

11 Et ça, ça s'est traduit comment? Ça s'est
12 traduit par l'ajout de ce qu'on appelle la
13 compensation série, compensation série sur toutes
14 nos lignes à sept trente-cinq kilovolts (735 kV).
15 Donc, encore une fois une première mondiale de la
16 compensation série à sept trente-cinq (735) c'était
17 quelque chose d'inédit et qui permet, on ne
18 rentrera pas dans un cours d'électrotechnique
19 aujourd'hui, mais qui permet quand même de
20 raccourcir électriquement les distances électriques
21 et donc de rapprocher la production de la charge
22 électriquement et donc d'améliorer le comportement
23 de notre réseau, notamment dans les phénomènes sans
24 histoire, que ça soit la stabilité et les
25 effondrements de tension. On y reviendra tout à

1 l'heure.

2 Je poursuis. De quatre-vingt-quatorze (94)
3 à deux mille neuf (2009), j'appellerais ça une
4 sorte de capitalisation. On parle de compensation
5 série et de sécurisation. Le réseau tel qu'il est
6 accueille encore en plus trois mille trois cents
7 mégawatts (3300 MW) de production en provenance
8 d'Hydro-Québec, mille mégawatts (1000 MW) de parc
9 éolien en Gaspésie.

10 Comment est-ce qu'on intègre cette
11 production? C'est quatre mille trois cents
12 mégawatts (4300 MW) de production. Eh bien, on va
13 miser sur la technologie compensation série en
14 continuant à augmenter finalement les pourcentages
15 de compensation série. Je ne rentrerai pas dans les
16 détails, mais c'est le levier technique que nous
17 choisissons utiliser. Et, à l'époque, c'était la
18 meilleure solution technique et la meilleure
19 solution économique.

20 L'idée derrière ça c'est de réussir,
21 finalement, à repousser la nécessité de construire
22 une nouvelle ligne à sept trente-cinq (735) pour
23 obtenir ce niveau de fiabilité que nous cherchons.

24 Une particularité. Quatre-vingt-dix-huit
25 (98), le verglas et décision de procéder à la

1 sécurisation post-verglas de la boucle
2 montérégienne et la construction d'une ligne entre
3 Hertel, entre les postes Hertel et Des Cantons à
4 sept trente-cinq kilovolts (735 kV) qui respecte
5 les critères climatiques beaucoup plus élevés que
6 le reste de nos lignes. Afin d'avoir ce lien
7 sécurisé permettant finalement en cas d'événement
8 majeur et sévère, de continuer à avoir un lien vers
9 la boucle métropolitaine et vers la boucle
10 montérégienne également.

11 Alors ça, ça clôt un petit peu cet aspect
12 évolution. Est-ce que tu peux revenir s'il te
13 plaît, Sylvain? Voilà. Et là on remarque dans quel
14 état sommes-nous à ce moment-là. On constate quoi?
15 On constate, regardez bien. On a un corridor Baie
16 James Ouest, qui par de La Grande et qui va
17 descendre via le poste de La Vérendrye vers Grand-
18 Brûlé et Chénier-Duvernay. Et un corridor Baie
19 James Est qui, lui, descend vers Chamouchouane, va
20 descendre vers Québec. Le corridor Côte-Nord qui,
21 lui, file le long du fleuve et rentre vers Québec.

22 L'alimentation de la boucle métropolitaine
23 se fait par ce corridor Baie James Ouest et via le
24 corridor Baie James Est par Québec et le long du
25 fleuve, ça va venir alimenter la boucle

1 métropolitaine. Donc on voit que le choix pour
2 descendre de La Grande jusqu'en bas à la boucle
3 métropolitaine nécessite de descendre soit par ici,
4 soit à cet... ce chemin beaucoup plus long
5 électriquement, qui permet d'atteindre la boucle
6 métropolitaine. Jusqu'à présent, cette
7 configuration était parfaite. Je dirais qu'elle
8 répondait exactement aux critères qu'on se donnait.
9 Elle rendait le service que nous souhaitions avoir
10 pour notre réseau, le niveau de fiabilité était
11 atteint, la gestion... excusez-moi, la qualité de
12 l'alimentation était au rendez-vous pour l'ensemble
13 de notre clientèle. Poursuivons.

14 Je voudrais maintenant passer au contexte
15 de l'étude. On se situe - acétate suivante, s'il te
16 plaît - on se situe mettons à peu près vers deux
17 mille sept (2007), juin. Non, je ne sais pas
18 exactement, là, mais je place un petit peu le temps
19 pour vous fixer les idées. Et qu'est-ce qu'on
20 constate quand on est à cette époque-là? On regarde
21 vers l'avant et on obtient une prévision de la
22 charge résidentielle et industrielle de la part de
23 notre collègue de Distribution, puis on se projette
24 et on s'aperçoit qu'à l'horizon deux mille douze
25 (2012), eh bien la fiabilité n'est plus au rendez-

1 vous.

2 Pourquoi? Et bien quand je regarde comment
3 a évolué ma répartition de charge - parce que c'est
4 bien de répartition dont on parle, là - fermeture
5 de charge au nord, augmentation de la charge au
6 sud. Ce qu'on appelle le déplacement de charge,
7 même si c'est malheureux, on a rarement vu une
8 aluminerie se déplacer le long du fleuve, là, mais
9 c'est de ça... c'est comme ça qu'on le vulgarise.

10 Et bien qu'est-ce qu'on constate? On
11 constate que sur certains événements réseau, je
12 parle ici de la perte de deux lignes ou la perte de
13 ligne simple en réseau dégradé au sud du poste de
14 La Vérendrye, ici même. Pertes et déclenchement
15 sont en bas, c'est-à-dire que j'ai eu un coup de
16 foudre, mettons, puis la ligne s'ouvre pour se
17 protéger.

18 Et bien qu'est-ce qui se passe? Je vais
19 perdre mes deux lignes ici. Le fond de puissance
20 qui descendait depuis Baie James Est... Baie James
21 Ouest, pardon, pour alimenter mes deux gros postes
22 de charge, Chénier et Duvernay, par où vont-ils
23 devoir passer? Électriquement, je vais rallonger
24 énormément ma distance. Et bien les flots vont être
25 « détournés » par mes lignes d'attache entre

1 Nemiscau et Albanel et Abitibi-Chibougameau pour
2 descendre dans ce corridor Chamouchouane, dans ce
3 confluent Chamouchouane-Saguenay entre les
4 corridors Côte-Nord et le corridor Baie James Est.
5 Et donc on va se retrouver à avoir une augmentation
6 pendant mon défaut des transits dans cette zone,
7 l'entonnoir. C'est-à-dire que là ici, ça va se
8 « bousculer au portillon ».

9 Et donc qu'est-ce que ça veut dire ça? Ça
10 veut dire qu'en fait, électriquement, ma charge qui
11 est ici, qui représente cinquante pour cent (50 %)
12 de la charge québécoise, est électriquement trop
13 éloignée de ma production et de mes différentes
14 productions partout sur mon réseau. Et ma tension
15 et ma fréquence dans cette zone vont varier
16 énormément. Ça va varier énormément, ça va
17 tellement varier, ça va excéder finalement les
18 critères que je me fixe. Et typiquement, ça
19 pourrait perturber des systèmes industriels, ça
20 peut venir perturber la qualité de l'alimentation
21 que je recherche.

22 En poussant un petit peu - enfin, sans trop
23 pousser d'ailleurs - on peut même aller jusqu'à
24 l'effondrement de tension au sud du réseau.
25 Effondrement de tension ça veut dire quoi? Ça veut

1 dire que la tension ici n'est plus à sept
2 trente-cinq kilovolts (735 kV), elle va descendre,
3 descendre, descendre, descendre jusqu'à un moment
4 où je vais avoir un pont de rupture et là je peux
5 perdre toute une partie du réseau.

6 Donc, ça veut dire que là, je suis en deux
7 mille sept (2007), je me projette à un horizon de
8 deux mille douze (2012), assez récent quand même,
9 et je m'aperçois que mon réseau n'est pas capable
10 de fournir le niveau de fiabilité que je recherche.
11 La qualité de l'alimentation est à risque. Qu'est-
12 ce que je dois faire en étant prudent? Et bien il
13 va falloir que je décroche un renforcement pour
14 maintenir le niveau de fiabilité au niveau que je
15 souhaite obtenir et garantir la qualité
16 d'alimentation de mon système.

17 Comment je procède à l'époque? À l'époque
18 on choisit - et c'est la solution qui est optimale,
19 le mot « optimal » reviendra beaucoup dans cette
20 discussion, mais c'est notre métier l'optimisation,
21 l'optimisation à la fois de nos logiciels de calcul
22 et l'optimisation globale de nos décisions -
23 d'ajouter la compensation série entre le poste
24 Chamouchouane et le poste Jacques-Cartier afin de
25 raccourcir électriquement les distances et donc

1 finalement rapprocher électriquement cette charge
2 du reste de ma production et donc, quelque part,
3 mieux tenir cette tension.

4 Également, l'ajout de deux compensations,
5 deux bandes de compensateurs statiques dans le
6 jargon, là, deux appareils qui permettent
7 finalement de dynamiquement tenir la tension dans
8 la boucle métropolitaine, donc deux actions :
9 rapprocher électriquement pour que la tension soit
10 mieux tenue par le reste de mon réseau et,
11 également, une tenue locale dynamique qui permet,
12 finalement, de soutenir la tension dans les postes
13 de charge.

14 (10 h 36)

15 Ça, c'est fondamental ce que je suis en
16 train de vous dire parce que, ça, ça comment, ça
17 met la table pour les enjeux qu'on veut vous
18 annoncer, c'est-à-dire que, là, je m'aperçois que,
19 structurellement, ici, j'ai une maille qui est
20 énorme - Abitibi, Chibougamau, Chamouchouane,
21 Jacques-Cartier, Duvernay, La Vérendrye, Abitibi.
22 Cette maille est géographiquement très importante,
23 on l'a vu sur mes acétates précédentes et,
24 électriquement, commence à poser des problèmes.

25 Donc, en deux mille douze (2012), je le

1 résous, je vais avoir une solution qui va permettre
2 d'avoir un niveau de fiabilité requis pour deux
3 mille douze (2012), mais les ingénieurs à l'époque,
4 et puis encore maintenant, s'aperçoivent que ce
5 problème va revenir, va ressurgir car,
6 structurellement, il me manque quelque chose. Il me
7 manque quoi ici? Il me manque un lien, ou même
8 structurellement réussir à avoir une meilleure
9 tenue électrique, des distances électriques plus
10 courtes vers mon centre de charge.

11 Alors, allons à la « slide » suivante.
12 Donc, cette carte qui a été beaucoup diffusée à
13 l'extérieur d'Hydro-Québec résume un petit peu cet
14 effet d'entonnoir, effet d'entonnoir qui, encore je
15 le rappelle, est comme Serge, mon collègue, le
16 précisait tout à l'heure, reste une image parce que
17 vous avez bien compris tout à l'heure dans mon
18 petit exposé que c'est dynamiquement que ça se
19 révèle et que c'est sur événement que les choses se
20 produisent et pas forcément à la lecture de ce
21 qu'on appelle des écoulements de puissance, c'est
22 un petit peu plus compliqué que ça et,
23 malheureusement, ce n'est pas forcément non plus
24 évident à expliquer, c'est de l'ingénierie très
25 précise.

1 Donc, qu'est-ce qu'on constate encore une
2 fois? C'est juste pour résumer un petit peu. Le
3 corridor Baie James Ouest qui arrive au poste de la
4 Chamouchouane avec trois lignes, le corridor Côte-
5 Nord qui arrive à Saguenay, là, il faut comprendre
6 une chose, c'est que pour nous, Transporteur, ce
7 lien entre le poste de Chamouchouane et le poste du
8 Saguenay, là, c'est ce qu'on appelle une ligne
9 d'attache. On distingue généralement les lignes de
10 transport des lignes d'attache. Les lignes
11 d'attache - est-ce que tu peux revenir à celle
12 d'avant - on en a plein des lignes d'attache :
13 Albanel, Nemiscau, Chibougamau, Abitibi, Micoua,
14 Manicouagan. Alors, ce sont des lignes qui, comme
15 je vous le disais tout à l'heure, en cas de
16 problème, ça sert de détour un petit peu, entre
17 guillemets. Ça sert à mailler le réseau, ça sert à
18 le solidifier le réseau, ça sert à avoir une toile
19 plus dense - si tu peux revenir. Donc, ça, c'est
20 pareil, c'est une ligne d'attache et cette ligne
21 d'attache ça veut dire quoi? Ça veut dire
22 dépendamment de la configuration de la production
23 entre Manicouagan, Churchill ou La Grande, eh bien,
24 les flots de puissance vont passer soit de Saguenay
25 vers Chamouchouane, soit de Chamouchouane vers

1 Saguenay indépendamment.

2 Donc, c'est pour ça qu'en général, nous, on
3 définit cet entonnoir en dessous du poste Saguenay
4 Chamouchouane et au dessus du poste Saguenay
5 Chamouchouane donc c'est bien là où on a quatre-
6 trois et ce n'est pas la peine d'essayer de faire
7 une arithmétique compliquée avec une ligne
8 d'attache qui, finalement, ne compte pas.

9 Poursuivons. Donc, je pense que j'ai réussi
10 à montrer qu'on avait un bien structurel lié à,
11 finalement, à l'évolution de notre réseau. Jusqu'à
12 présent le réseau a évolué, il a grandi de manière
13 pas à pas et chaque pas a été calculé de manière
14 optimale et on est arrivés dans cette situation où,
15 finalement, eh bien, jusqu'à présent ça
16 fonctionnait, mais maintenant ça ne rend plus le
17 service auquel je m'attends. La fiabilité doit être
18 maintenue et il faut agir sur ce réseau. Donc, un
19 bien structurel qui est issu de l'évolution du
20 réseau.

21 Et cette caractéristique, elle devient
22 problématique de manière récurrente car le réseau
23 il est en constante évolution. En deux mille sept
24 (2007), je vois que je vais avoir un problème dès
25 deux mille douze 2012), mais je sais que ça va

1 revenir, j'ai un certain nombre d'éléments sur la
2 table qui me permettent de voir que ça ne va pas se
3 stabiliser, ça ne va pas rester tel quel, ça va
4 revenir. La question qu'on se pose : comment est-ce
5 que je peux renforcer le réseau de manière durable?
6 Tant qu'à corriger, autant corriger durablement la
7 situation.

8 L'approche que nous avons choisie à
9 l'époque c'était d'élargir la réflexion au lieu de
10 se projeter jusqu'en deux mille douze (2012) et
11 trouver la solution pour deux mille douze (2012),
12 ça, c'était urgent, on s'entend que c'était urgent
13 - quand je suis en deux mille sept (2007) et je
14 dois agir avec la mise à niveau que la Régie nous a
15 recommandée - il fallait agir de manière urgente
16 parce que, dès deux mille douze (2012), le niveau
17 de fiabilité n'était plus atteint. Donc, l'idée
18 c'est élargir la réflexion en se projetant avec un
19 ensemble de besoins et de tester la robustesse des
20 concepts de renforcement qu'on veut mettre de
21 l'avant.

22 On va aller sur un renforcement qu'on
23 considère global, qu'on voit global - c'est ma
24 grande flèche de tout à l'heure qui tourne - je
25 regarde l'ensemble des choses qui varient sur mon

1 réseau et je m'aperçois qu'il va falloir trouver
2 une solution et, tant qu'à trouver une solution,
3 autant qu'elle soit robuste puisque je ne veux pas
4 forcément y revenir plus tard.

5 Alors, une fiabilité de réseau à maintenir,
6 je l'ai déjà dit. Les objections de notre étude
7 c'était d'élaborer des solutions qui vont répondre
8 à l'enjeu de manière robuste et durable, je veux
9 une solution qui tienne la route et je veux qu'elle
10 dure longtemps. Je veux pouvoir comparer la
11 rentabilité économique de chacune de mes solutions,
12 je veux pouvoir évaluer les avantages inhérents de
13 chacune de mes solutions et je vais essayer
14 d'évaluer le potentiel de développement du réseau
15 après leur mise en oeuvre respective.

16 (10 h 41)

17 Pourquoi est-ce que je cherche à garantir
18 la robustesse de ma solution? La solution que je
19 veux mettre en place, elle doit être efficace quels
20 que soient les ajouts, les retraites ou simplement
21 les déplacements de charge ou de production à
22 différents endroits sur le réseau. Je veux que ce
23 soit toujours « la bonne » solution.

24 Comment est-ce que je vais garantir la
25 robustesse de ma solution? Bien, j'utilise quelques

1 raccourcis sémantiques en parlant d'une projection
2 temporaire et fonctionnelle en utilisant en deux
3 mille neuf (2009), eh bien, les projets autorisés
4 et les demandes potentielles de l'époque que j'ai
5 sur la table, et en deux mille treize (2013), je
6 fais un exercice de validation, qui me permet de
7 prendre en compte les modifications que le réseau a
8 subies depuis deux mille neuf (2009), tel que des
9 raccordements, des fermetures, des modifications de
10 la charge et également les projets autorisés.

11 Et, Monsieur le Président, vous constaterez
12 que dans les preuves de la Régie, on vous a
13 donné... de la DDR, pardon, on vous a donné le
14 détail de ces différentes, différents éléments et
15 vous constatez aisément qu'en deux mille treize
16 (2013), le portrait a beaucoup changé par rapport à
17 deux mille neuf (2009), et ceci étant, la solution
18 reste la même.

19 Alors une opportunité à saisir.
20 Effectivement, on n'est pas sans savoir que nous
21 avons deux projets autorisés sur la table :
22 Romaine, quinze cent cinquante mégawatts
23 (1 500 MW), qui doivent se raccorder entre deux
24 mille quatorze (2014) et deux mille vingt (2020),
25 et l'appel d'offre éolien 2005-03, deux mille

1 mégawatts (2 000 MW) qui viennent s'intégrer entre
2 deux mille treize (2013) et deux mille quinze
3 (2015).

4 Effectivement, à l'époque, ces études
5 étaient quelque part simultanées, en parallèle, les
6 choses se faisaient un petit peu de manière
7 parallèle, mais moi, Tarifs et conditions me
8 demande de répondre à mes clients : « Ça coûte
9 combien de raccorder la Romaine? », « Ça coûte
10 combien de raccorder l'appel d'offres? » C'est les
11 questions qu'on me pose.

12 J'ai des questions de fiabilité, que je
13 regarde quand je me recule, mais j'ai aussi des
14 questions très précises, à savoir Romaine, appel
15 d'offres, qu'est-ce que ça fait, quel est l'impact
16 spécifique de ces projets sur mon réseau?

17 Qu'est-ce que je constate quand je fais ces
18 études individuelles? Je constate une chose
19 essentielle : les renforcements sont
20 indispensables. De manière locale pour le
21 raccordement de la production, comment... la
22 Romaine, sur la rivière Romaine, très éloignée des
23 postes Montagnais et Arnaud, il va falloir
24 construire une ligne entre le poste Romaine-2 et
25 Arnaud. Il va falloir également construire une

1 ligne entre le poste Romaine-4 et Montagnais; ça,
2 c'est ce que j'appelle du raccordement local.

3 Pour les éoliennes, de la même manière, un
4 raccordement local est nécessaire. On se rappelle,
5 par exemple, Seigneurie de Beaupré, la construction
6 d'une ligne trois cent quinze kilovolts (315 kV)
7 pour descendre sur le corridor Bersimis-
8 Laurentides. Mais également des renforcements sur
9 le réseau principal, le corridor Manic-Québec, par
10 exemple, qui nécessite l'ajout du poste aux
11 Outardes, complètement lié aux raccordements de
12 Romaine. Sur le dessin, à droite, là, en rouge,
13 vous avez les raccordements nécessaires pour
14 l'appel d'offres, et en bleu, les raccordements
15 nécessaires pour Romaine, pour plus de facilité de
16 compréhension.

17 Et, élément essentiel, j'avais déjà brûlé
18 mon punch tout à l'heure, je vous avais dit que le
19 problème, il allait revenir. Mais oui, il revient.
20 Quand j'intègre Romaine et l'appel d'offres, je
21 constate que mon phénomène d'effondrement de
22 tension ou de variation brusque de la tension et de
23 la fréquence, quand je perds mes lignes au-dessus
24 de La Vérendrye, eh bien réapparaît et il va
25 falloir que je renforce mon réseau pour pouvoir y

1 pallier.

2 Élément intéressant aussi, j'ai un nouveau
3 problème qui apparaît, je parle de problème mais,
4 en tout cas, j'ai un nouvel événement dimensionnant
5 qui vient apparaître, c'est les pertes de lignes
6 au-dessus de la Jacques-Cartier. Je vais faire un
7 petit peu de pousse sur l'image de l'entonnoir, là,
8 disons que quand je perds mes lignes au-dessus de
9 La Vérendrye, je remplis un petit peu trop fort
10 l'entonnoir, et puis quand je perds mes lignes au-
11 dessus de Jacques-Cartier, je bouche le trou de
12 l'entonnoir, vous voyez un peu l'idée, là... vous
13 voyez l'idée... oui, c'est bon?

14 Donc ce n'est pas tout à fait ça qui se
15 passe, là, électriquement, c'est plus compliqué, et
16 caetera, mais si vous voulez imaginer, là, ça va
17 ressembler un petit peu à ça. Toujours est-il que
18 moi, là, en tant que planificateur, la question
19 qu'on pose, c'est : quels sont les renforcements
20 que je dois mettre en place pour Romaine
21 individuellement, pour l'appel d'offres
22 individuellement, tel que le cadre strict de Tarifs
23 et conditions me le demande?

24 Je dois ramener le niveau de fiabilité à
25 mon niveau que je me donne, pour aller assurer la

1 qualité d'alimentation, donc je dois mettre le
2 matériel sur le réseau, pile juste comme il faut,
3 pour satisfaire mes critères de fiabilité et
4 raccorder Romaine, je ne vais pas... Romaine ou
5 l'appel d'offres, mais je ne vais pas chercher à
6 corriger durablement ma problématique.

7 Je sais que j'ai une problématique mais là,
8 je cherche à savoir c'est quoi la contribution,
9 c'est quoi l'impact de Romaine sur mon réseau,
10 c'est quoi l'impact strict de l'appel d'offres sur
11 mon réseau. Et là, je vais associer le renforcement
12 exact par rapport à cette perturbation. Vous vous
13 rappelez, dans mon premier, dans mes premières
14 images, au début, quand j'avais mes images, là, je
15 vous disais que les gros... les gros impacts, les
16 grosses modifications sur mon réseau, j'étais
17 capable d'identifier les renforcements nécessaires
18 pour restaurer ma fiabilité pour des gros montants
19 de production; ça, j'arrive à les identifier. Mais
20 par contre, il faut distinguer ça de la réflexion
21 plus globale que nous menons aujourd'hui, à savoir,
22 corriger durablement le problème.

23 Mais, ceci étant, je vais réussir à
24 élaborer une solution optimale pour chacun de mes
25 raccordements, je ne vais pas résoudre la

1 problématique durablement, je vais répondre à la
2 question qu'on me pose : raccorder Romaine,
3 raccorder l'appel d'offres. Mais ceci étant, comme
4 j'ai, en background, cette réflexion sur la
5 correction globale, sur l'apport d'une solution
6 durable et structurelle à cette problématique, eh
7 bien, on pourra considérer que certains
8 investissements que Romaine et l'appel d'offres
9 nécessiteraient, pourraient devoir substituer et
10 donc Romaine, appel d'offres viendraient contribuer
11 à la correction durable et structurale de notre
12 problématique. Est-ce que ça va? Oui.

13 (10 h 47)

14 Donc, si je résume. Le constat c'est que,
15 compte tenu de nos projets autorisés, un
16 renforcement est inévitable à court terme. Du fait
17 que Romaine et l'appel d'offres sont sur le réseau,
18 il faut faire quelque chose.

19 Les solutions proposées dans le cadre de
20 chacune de ces études restent limitées au maintien
21 de la fiabilité face aux phénomènes récurrents sans
22 le résoudre durablement. C'est important.

23 L'approche que nous proposons c'est de
24 saisir cette opportunité associée à la nécessité
25 d'investir maintenant pour positionner

1 stratégiquement le réseau et donc de substituer
2 certains travaux des projets autorisés par une
3 solution plus globale.

4 Poursuivons. Les solutions. Deux types de
5 solutions à l'étude. La première, la solution de
6 ligne de transport à sept trente-cinq (735).
7 L'objectif c'est d'ajouter un lien qui permettrait,
8 qui permet de soulager le réseau existant. Donc, on
9 le voit illustré sur l'image, un lien entre
10 Chamouchouane et Duvernay.

11 On se rappelle, j'ai cinquante pour cent
12 (50 %) de la charge dans la boucle métropolitaine.
13 Électriquement, je suis trop éloigné du reste de
14 mon réseau. Le fait d'ajouter un lien va rapprocher
15 électriquement ce poids de charge et donc venir
16 faire le travail de tenue de tension et va venir
17 finalement répondre à ma problématique de
18 fiabilité. Donc, ce lien existant, l'intérêt c'est
19 que, finalement, il va soulager aussi le reste de
20 mon réseau.

21 Donc, je vous rappelle que cette ligne
22 était déjà à l'étude. Les choses se faisaient un
23 petit peu en parallèle. Le planificateur, sans être
24 omniscient, il est quand même au courant de pas mal
25 tout ce qui se fait, et on essaie d'être

1 omniscient, mais ce n'est pas quelque chose de
2 facile.

3 Donc, au Plan, c'était présenté au Plan
4 stratégique qui a été présenté pour deux mille
5 neuf-deux mille treize (2009-2013). On vous en
6 avait parlé lors du dépôt à la Régie pour le
7 Complexe de la Romaine et également pour l'appel
8 d'offres du deux mille mégawatts (2000 MW),
9 2005-03.

10 La deuxième solution que nous qualifions
11 d'ajout massif de compensation série, donc
12 l'objectif là c'est d'ajouter de l'équipement de
13 compensation série qui va solliciter encore
14 davantage les liens existants. Ça répond à cette
15 problématique de fiabilité, mais d'une façon très
16 différente.

17 Et on va ajouter neuf plateformes de
18 compensation série et on va ajouter, on va devoir
19 modifier des protections sur dix-sept (17) lignes à
20 sept trente-cinq (735) et neuf lignes à trois cent
21 quinze kilovolts (315 kV).

22 L'analyse des solutions. Normalement, je
23 serais devant en train de gesticuler, là, donc
24 comprenez ma... comprenez ma gêne. L'analyse
25 économique : les fondements. Voilà. Est-ce que tu

1 peux revenir un petit peu, s'il te plaît, Sylvain?

2 Donc, l'analyse des solutions. Donc, on
3 vous a présenté les deux solutions. Maintenant nous
4 aimerions procéder à cette analyse, analyse à la
5 fois économique et technique.

6 Dans un premier temps, nous avons constaté
7 finale­ment dans les preuves qu'il y avait
8 énormément de questionnements sur l'analyse
9 économique que nous avons menée en deux mille neuf
10 (2009).

11 La Régie nous a demandé de produire une
12 mise à jour, une nouvelle analyse économique que
13 nous avons soumise vendredi dernier. J'aimerais
14 profiter de l'occasion d'avoir la parole, là, pour
15 remettre quelques éléments importants, que nous
16 jugeons importants sur les concepts sous-jacents à
17 l'analyse économique, si vous me le permettez.

18 Alors l'analyse des solutions, on y va.
19 Tout d'abord, l'analyse économique quelques
20 fondements. D'abord, si on regarde la ligne du
21 temps que vous voyez ici, on part d'un besoin. Ce
22 besoin, eh bien, c'est finalement d'essayer de
23 résoudre durablement les enjeux de cet entonnoir,
24 là.

25 Et donc, on va procéder à une étude, suite

1 à ces besoins, pour essayer d'élaborer
2 techniquement deux contenus techniques qui
3 permettent de résoudre, de répondre à mon besoin.

4 À la fin de cette étude technique, on va
5 évaluer le coût de chacune de ces solutions et on
6 va les comparer dans ce qu'on appelle une analyse
7 économique. Solution 1 : Ligne, contre la solution
8 2 : Compensation série.

9 La manière dont on va évaluer, procéder à
10 cette analyse économique, c'est au moyen,
11 finalement des calculs des coûts globaux
12 actualisés. Mais j'y reviendrai tout à l'heure.

13 Une fois qu'on choisit la solution, eh
14 bien, on va procéder à la recommandation d'avant-
15 projet qui va permettre, finalement, par le
16 processus d'approbation interne à TransÉnergie, de
17 prendre la solution ligne, puisque c'est celle que
18 nous avons choisie à l'époque, et de procéder à
19 l'avant-projet de cette solution.

20 L'avant-projet, là, c'est une étude qui a
21 duré cinq ans et qui nous a coûté treize millions
22 de dollars (13 M\$) et qui va permettre de fouiller
23 techniquement cette solution, d'aller chercher dans
24 les moindres détails comment la mettre en oeuvre.
25 Et on arrive à la fin, en deux mille treize-deux

1 mille quatorze (2013-2014), avec ce qu'on appelle
2 chez nous une proposition d'affaires projet qui
3 contient tous les détails de construction de cette
4 ligne à savoir son tracé, notamment, et des
5 raccordements dans les postes et, et caetera, et
6 caetera.

7 Donc, il faut bien comprendre que la
8 solution ligne, quand on arrive en deux mille
9 quatorze (2014) et qu'on est devant vous à la
10 Régie, là, et qu'on vous vient avec un projet qui
11 coûte un point un milliard (1,1 G\$), c'est quelque
12 chose qui a été décortiqué, analysé, confronté à la
13 réalité et qui contient une somme de détails
14 beaucoup plus importante que la solution 2 qui,
15 elle, est restée à l'état de concept, puisque nous
16 avons choisi de ne pas le mettre en oeuvre.

17 (10 h 53)

18 Donc c'est bien important de comprendre que
19 la solution 2, elle, n'a pas été confrontée à la
20 réalité et n'a pas eu la chance de comment...
21 d'être raffinée autant que la solution ligne. Et
22 donc, eh bien nous sommes là pour la Régie avec les
23 audiences d'aujourd'hui et puis, bien le projet qui
24 se poursuivra plus tard avec une mise en service
25 espérée en deux mille dix-huit (2018).

1 Étant donné l'enjeu dans lequel... l'enjeu
2 de... Je veux dire c'est une ligne trente-cinq
3 (35), quatre cents kilomètres (400 km), c'est pas
4 tous les jours qu'on fait ça. On en est
5 parfaitement conscients. Mon collègue Serge vous
6 l'a souligné tout à l'heure. Nous avons procédé à
7 une validation technique en deux mille treize
8 (2013) pour s'assurer que... est-ce qu'on fait un
9 bon choix? Est-ce qu'on est sur la bonne piste?
10 Est-ce que... est-ce que c'est ça qu'il faut
11 vraiment faire? Et la réponse était évidente. Oui,
12 la solution technique, la solution était toujours
13 la bonne. La validation technique à laquelle nous
14 avons procédé en deux mille treize (2013) nous a
15 confortés dans cette analyse.

16 Alors donc l'analyse économique, on se
17 rappelle, c'est à la fin de l'étude je dois choisir
18 entre deux grandes familles de solutions et celle
19 qui sera élue comment... subira, entre guillemets,
20 un avant projet dans lequel on fouillera en détail
21 son contenu.

22 Quelques petites technicalités sur la puce
23 suivante, les périodes d'analyse. La période
24 d'analyse est toujours basée sur la durée de vie
25 utile des principales composantes. Ici on parle

1 d'une ligne, cinquante (50) ans de durée de vie
2 utile, donc l'analyse économique est poussée sur
3 cinquante (50) années.

4 À partir de quand on commence le cinquante
5 (50) années? On commence le cinquante (50) années à
6 la mise en service du projet. Donc en deux mille
7 neuf (2009), on prévoyait une mise en service en
8 deux mille quinze (2015), plus cinquante (50). Donc
9 on était jusqu'en deux mille soixante-cinq (2065).
10 Là avec la nouvelle mise à jour que nous vous avons
11 fournie vendredi dernier, eh bien la mise en
12 service est prévue deux mille dix-huit (2018) plus
13 cinquante (50), on est en soixante-huit (2068).
14 Alors là c'est juste mécaniquement, c'est les
15 règles que l'analyse économique nous impose. Donc
16 un total de cinquante-sept (57) ans pour cette
17 analyse quand nous étions en deux mille neuf
18 (2009).

19 Je poursuis. Bon, là je pense que tout le
20 monde ne sera pas intéressé par ça, mais il nous
21 semblait intéressant, nous quand même, de revenir
22 rapidement sur une notion de dollars actualisés,
23 dollars de réalisation. Beaucoup de questions des
24 intervenants tournaient autour de ça et nous
25 voulons juste remettre le point sur certains

1 éléments fondamentaux et sous-jacents à tout ça.

2 Alors imaginons - c'est un exercice de
3 style, évidemment - nous sommes en deux mille neuf
4 (2009) et je souhaite faire une dépense dans les
5 années deux mille dix (2010), onze (2011), douze
6 (2012), treize (2013), quatorze (2014) de cent
7 dollars (100 \$), cent dollars (100 \$) dans l'année
8 deux mille neuf (2009) sur cinq années. Donc cinq,
9 cent dollars (100 \$) par année, ça fait cinq cents
10 dollars (500 \$) si je regarde en deux mille neuf
11 (2009).

12 Évidemment, il faut prendre en compte
13 l'inflation. L'inflation, on va parler alors de
14 dollars courants. Cent dollars (100 \$) de l'année
15 deux mille neuf (2009) représente cent deux dollars
16 (102 \$) en deux mille dix (2010) et jusqu'à cent
17 dix dollars (110 \$) en deux mille quatorze (2014)
18 si l'inflation est de deux pour cent (2 %) par an.
19 Jusque-là tout va bien, on obtient un total de cinq
20 cent trente dollars (530 \$) en dollars courants.

21 Maintenant, si je procède à l'actualisation
22 de ces chiffres. Donc l'actualisation, au moyen du
23 taux d'actualisation qui, dans nos travaux de
24 Transporteur, est fixé par la Régie, je le
25 rappelle, permet de ramener les valeurs futures à

1 une date... à la date du jour de l'analyse. En
2 général, on actualise à l'année à laquelle nous
3 faisons l'analyse.

4 Donc les cent deux dollars (102 \$) de deux
5 mille dix (2010) inflationnés vont représenter
6 quatre-vingt-dix-sept dollars (97 \$) en actualisé.
7 Et si je fais exactement le même exercice pour
8 chacune des années, bien le cent dix dollars
9 (110 \$) de deux mille quatorze (2014) va
10 représenter quatre-vingt-quatre dollars (84 \$)
11 actualisés. Donc la seule... Tu peux... tu peux
12 cliquer, voilà.

13 Si je somme c'est... Vous avez un flux,
14 excusez-moi, j'avais un flux annuel en dollars
15 courants avec inflation. Si je ramène tout ça en
16 deux mille neuf (2009) par mon moyen de taux
17 d'actualisation, je vais obtenir cinq valeurs qui
18 représentent mes dollars actualisés. Et quand je
19 les somme, j'obtiens ce qu'on appelle le coût
20 global actualisé qui, là, représente quatre cent
21 cinquante dollars (450 \$) actualisés.

22 J'ai un autre exercice que je peux faire à
23 partir de ces flux monétaires. Un des exercices que
24 je peux faire c'est calculer les frais d'emprunt
25 associés à chacune de ces années. Donc pour le cent

1 deux millions de dollars (102 M\$)... cent deux
2 dollars (102 \$), pardon - ça peut être des millions
3 de dollars, mais on va mettre des dollars - cent
4 deux dollars (102 \$) vont représenter les frais
5 d'emprunt de quatre et les cent dix dollars (110 \$)
6 de deux mille quatorze (2014) vont représenter les
7 frais d'emprunt de trente-huit (38). Donc j'ai au
8 total cent dollars (100 \$) de frais d'emprunt.

9 Quand je somme les frais d'emprunt de
10 chacune des années avec les dollars courants des
11 années correspondantes, j'obtiens ce qu'on appelle
12 le flux en dollars de réalisation. De cent six
13 (106) jusqu'à cent quarante-huit (148). Et quand je
14 somme ces flux annuels de dollars de réalisation,
15 j'obtiens mon total de six cent trente dollars
16 (630 \$) de réalisation. Est-ce que tu veux cliquer?
17 Voilà.

18 Donc, quand je vous présente un dossier qui
19 représente un point un milliard (1,1 G) pour une
20 ligne, je parle du chiffre en rouge en bas à
21 droite. Quand je parle d'analyse économique et que
22 je compare le scénario 1 avec le scénario 2 et que
23 j'évalue le coût des pertes dans le temps, je parle
24 du chiffre vert à gauche. Les coûts globaux
25 actualisés. Ces deux grandeurs ne sont pas

1 comparables. L'analyse économique compare des CGA
2 uniquement et pas des dollars de réalisation. C'est
3 bien important de ne pas mélanger les pommes et les
4 carottes.

5 (11 h 00)

6 Poursuivons. Alors je me replace encore en
7 deux mille neuf (2009), je sais très bien que nous
8 avons fourni une nouvelle analyse économique la
9 semaine dernière mais je voulais juste vous
10 replacer les chiffres que nous avons fournis dans
11 la preuve initiale. Donc, on est en deux mille neuf
12 (2009), on vient de terminer l'étude, on n'a pas
13 encore commencé l'avant-projet de ligne.

14 Quand à l'époque je compare mon scénario
15 compensation série avec le scénario ligne, à la
16 pointe hivernale je constate un écart en pertes de
17 cent dix-sept mégawatts (117 MW). Ce cent dix-sept
18 mégawatts (117 MW), c'est l'écart de pertes entre
19 mes deux scénarios, donc c'est ce qu'on appelle les
20 pertes en puissance. À partir de ce volume de
21 pertes en puissance, je vais extrapoler un volume
22 en énergie par année, vieille règle fondée sur un
23 certain nombre de calculs que nous avons menés à
24 l'interne qui me permet de convertir ce cent dix-
25 sept mégawatts (117 MW) en un équivalent

1 globaux actualisés deviennent égaux, les coûts de
2 pertes, c'est-à-dire que la ligne à huit cent
3 soixante-treize (873), il faudrait qu'elle baisse
4 de quatre-vingt-cinq pour cent (85 %). Si je
5 considère que mes coûts de pertes et mes coûts
6 d'actualisation restent constants et que seuls mes
7 « inputs » changent, c'est-à-dire mes volumes de
8 pertes, il faudrait que, et cela correspondrait,
9 excusez-moi, à seize point cinq mégawatts (16,5 MW)
10 au lieu du cent dix-sept (117) que j'ai calculé, ou
11 soixante-quatorze gigawattheures (74 GWh) au lieu
12 des cinq cent vingt-quatre gigawattheures (524 GWh)
13 dont je vous parlais à l'acétate précédente.

14 Pour précision et pour information : si,
15 dans un exercice que nous avons mené,
16 j'introduisais la ligne dans l'étude de pointe de
17 l'année passée, pas l'étude de pointe, le réseau
18 d'hiver de l'année passée, deux mille treize-deux
19 mille quatorze (2013-2014), réalisé, un réseau
20 réalisé de l'année passée dans mes simulations, je
21 suis en mesure de virtuellement ajouter cette
22 ligne, je constate que j'ai un écart de pertes de
23 soixante mégawatts (60 MW) entre le réseau sans la
24 ligne de l'hiver dernier et un réseau de l'hiver
25 dernier avec virtuellement la ligne dedans,

1 soixante mégawatts (60 MW). Donc, si vous voulez,
2 seize point cinq mégawatts (16,5 MW) c'est
3 complètement irréaliste, on n'ira jamais aussi bas
4 que ça. L'impact de la ligne sur le volume de
5 pertes est phénoménal.

6 Encore une fois, pour essayer de mettre en
7 lumière les différentes interrogations des
8 intervenants, nous proposons ici une petite analyse
9 de sensibilité. Je suis encore sur l'analyse de
10 deux mille neuf (2009) O.K. Je prends ma référence,
11 première ligne, sept cent millions de dollars
12 (700 M\$) pour la ligne, un milliard quatre cent
13 cinquante millions (1,450 G) pour la compensation
14 série, on constate qu'on est deux cent sept pour
15 cent (207 %) plus haut avec la compensation série.
16 Si j'utilise le taux d'actualisation de deux mille
17 quatorze (2014) plutôt que celui de deux mille neuf
18 (2009) - les taux ont baissé donc mes dollars
19 actualisés vont monter mécaniquement - donc je vais
20 être à sept cent quatre millions (704 M\$) et un
21 milliard quatre cent soixante-seize (1,476 G) donc
22 deux cent dix pour cent (210 %).

23 Si maintenant je prends les coûts de pertes
24 les plus récents, les coûts de pertes les plus
25 récents, effectivement, par rapport à deux mille

1 neuf (2009), on constate que le Distributeur a des
2 perspectives de coûts marginaux beaucoup plus
3 basses et que les six premières années en énergie
4 sont aux environs du quatre sous du kilowattheure
5 (4¢/KWh) donc là, effectivement, on constate que la
6 solution 2 va passer à un milliard deux cent
7 quarante-six mille (1,246 G) puisque le coût des
8 pertes vient de baisser et on est encore à cent
9 soixante-dix-huit pour cent (178 %) plus cher.

10 Si maintenant j'utilise un facteur de
11 charge de réseau à point six (0,6) même si, de
12 notre point de vue le point sept (0,7) est
13 largement valide, on constate également une légère
14 baisse de ce volume à mille deux cent cinquante-
15 trois (1,253) et si j'utilise à la ligne 4 les
16 pertes de cent mégawatts (100 MW) telles que nous
17 les avons recalculées lors de notre exercice de
18 revalidation, eh bien, nous sommes à mille trois
19 cent vingt-deux (1,322) pour cent quatre-vingt-neuf
20 pour cent (189 %) d'écart.

21 Et, en 5, je fais l'ensemble de ces
22 modifications, à savoir je change le taux
23 d'actualisation, je mets le nouveau coût de pertes,
24 je mets un facteur de charge à point six (0,6) même
25 s'il le faut encore - Monsieur le Président,

1 j'insiste, je pense que ce n'est pas bon - des
2 pertes à cent mégawatts (100 MW), eh bien, je
3 constate que je suis à sept cent quatre (704) par
4 rapport à un milliard trente-neuf (1,039 G) et je
5 suis encore cent quarante-sept pour cent (147 %)
6 par rapport à ma solution 1. Quelle que soit mon
7 analyse de sensibilité, ma ligne demeure le projet
8 le plus économique.

9 (11 h 05)

10 Bon, j'en ai déjà un petit peu parlé tout à
11 l'heure, là, et je vais revenir rapidement sur ces
12 éléments ici maintenant. Quand vous nous avez
13 demandé de vous produire une nouvelle analyse
14 économique, comme dirait mon collègue, le hamster,
15 il a roulé, mais pas longtemps. Pourquoi?

16 Pour nous, là, on vous l'a déjà dit tout à
17 l'heure, dans une analyse économique en deux mille
18 neuf (2009), on comparait deux solutions
19 conceptuelles issues de deux études. On est
20 maintenant en deux mille quatorze (2014), j'ai une
21 solution qui est restée conceptuelle, ma
22 compensation série, et j'ai en face de moi une
23 ligne qui a été confrontée à la réalité, qui a subi
24 un avant-projet de cinq années et qui, et se
25 retrouve extrêmement raffinée.

1 Pour nous, il n'était pas concevable de
2 comparer le coût de la proposition d'affaires par
3 rapport au coût de la compensation série issue de
4 nos estimés paramétriques. Pourquoi? Eh bien parce
5 que, je viens de le dire, la, comment, la
6 proposition d'affaires est la solution, c'est le
7 résultat d'un bon projet, ça a duré cinq ans, ça
8 nous a permis de préciser un contenu technique
9 final, des coûts, un échéancier associé à la
10 réalisation et d'établir un tracé optimisé pour le
11 passage de la ligne; ça a nécessité des ajustements
12 pour minimiser les impacts environnementaux et
13 sociaux et, par exemple, il y a du PMVI qui est
14 inclus dedans. Quand on est en analyse économique,
15 tous ces éléments-là, tous ces éléments-là ne sont
16 pas présents.

17 A contrario, l'estimation paramétrique de
18 la solution 2, elle, n'intègre pas les raffinements
19 associés à l'implantation d'une telle solution. Par
20 exemple, les agrandissements de poste à 735 sur les
21 terres publiques ou privées, ça n'a pas été
22 regardé. Quand j'ajoute de la compensation série
23 dans mes postes neuf plateformes, moi, je vais
24 aller en paramétrique en disant : l'ajout d'une
25 plateforme, ça coûte X millions de dollars.

1 Mais je ne suis pas allé regarder dans le
2 poste si je vais nécessiter un agrandissement. Et
3 si je n'ai pas besoin d'un agrandissement, est-ce
4 que je suis dans un milieu humide, est-ce que j'ai
5 une falaise, est-ce qu'il va falloir excaver du
6 roc, est-ce qu'il va falloir... tous ces éléments-
7 là, tous ces éléments réels qui sont nécessaires
8 lors de la mise en place d'une compensation série
9 n'ont pas été regardés au moment de l'évaluation
10 économique en deux mille neuf (2009) : la présence
11 de milieu humide, la mise en oeuvre des travaux,
12 les PMVI si c'est applicable, si j'agrandis mon
13 poste, j'ai du PMVI, si je n'agrandis pas mon
14 poste, je n'ai pas de PMVI.

15 On se rappelle la mise à niveau Jacques-
16 Cartier en deux mille... dont je vous ai parlé tout
17 à l'heure, l'ajout de la compensation série au
18 poste Jacques-Cartier, ça a nécessité
19 l'agrandissement du poste, ça a nécessité du
20 nivellement de terrain, ça a été extrêmement cher
21 au niveau du civil, beaucoup plus que ce qu'on
22 aurait pu paramétriquement évaluer. Et puis
23 d'autres impondérables parce que, écoutez, on ne
24 l'a pas fait, l'avant-projet, donc je ne suis même
25 pas capable, en mesure de vous les citer.

1 Donc qu'est-ce qu'on a fait, qu'est-ce
2 qu'on a fait pour mettre à jour cette analyse
3 économique? Eh bien, nous avons fait un exercice
4 intellectuel en se disant, la solution 1, qu'est-ce
5 que j'aurais fait à la fin de mon étude en prenant
6 en compte tous les éléments, la plupart des
7 éléments, bien en tout cas, les éléments les plus
8 importants dont je dispose maintenant suite à mon
9 avant-projet.

10 Donc je tiens compte des éléments majeurs
11 de mon avant-projet, à savoir, mes kilomètres de
12 ligne ont augmenté; ça, j'en ai pris compte, mais
13 par exemple, à l'époque, on voyait la construction
14 d'un poste Saint-Norbert à 735 kV dans notre
15 concept de solution 1; maintenant, ce poste, on ne
16 le fait plus, donc on l'a retiré de notre analyse
17 économique.

18 Et donc j'arrive avec un contenu
19 fonctionnel, qui n'est pas le même que celui de
20 deux mille neuf (2009), qui va avoir plus de
21 kilomètres de ligne, mais qui n'est pas non plus
22 celui de la proposition d'affaires. O.K. C'est
23 important, ça.

24 Donc si je compare maintenant cette mise à
25 jour, qu'est-ce que je constate? Eh bien, je

1 constate que je suis à huit cent treize millions de
2 dollars (813 M\$) pour la solution 1 et un milliard
3 quatre cent soixante-dix millions (1 470 G\$) pour
4 la compensation série. Et les chiffres sont très
5 proches mais ce n'est pas, ce n'est pas de la
6 manipulation, là, c'est juste de l'arithmétique, le
7 fait d'actualiser en deux mille quatorze (2014) va
8 pour une bonne part faire gonfler les volumes par
9 rapport à deux mille neuf (2009), puisque je
10 futurise par rapport à deux mille neuf (2009), et
11 par contre, si vous regardez mon volume de perte à
12 sept cent soixante-quatorze (774), il est quand
13 même inférieur à ce que j'avais... à ce que j'avais
14 avant puisque je tiens compte des nouveaux
15 paramètres, à savoir, les nouveaux coûts du
16 Distributeur, je suis à quatre sous du
17 kilowattheures (4 ¢/kWh) pendant les six premières
18 années, j'utilise le taux d'actualisation le plus
19 récent et j'utilise le volume de cent mégawatts
20 (100 MW), tel qu'on a mis à jour en deux mille
21 treize (2013), O.K. C'est important.

22 On procède tout de même, pour compréhension
23 et sans admission, à une étude de sensibilité avec
24 un facteur de charge à point six (0,6), juste pour
25 montrer que ça n'a pas vraiment d'impact, on est en

1 référence à cent quatre-vingt pour cent (180 %)
2 entre la compensation série et la ligne, et à cent
3 soixante pour cent (160 %) pour un facteur de
4 charge à point six (0,6).

5 Alors j'aimerais illustrer ici, là, un
6 autre, une autre façon de regarder l'analyse
7 économique. Quand on parle des coûts globaux
8 actualisés, on a regardé l'ensemble de la période
9 d'analyse, à savoir ces cinquante-sept (57) années
10 et on a tout ramené à l'année d'analyse, deux mille
11 neuf (2009) en deux mille neuf (2009), deux mille
12 quatorze (2014) à cette année.

13 Une autre façon de le voir, qui est
14 intéressante également, c'est de voir, eh bien, ces
15 deux investissements vont cumuler au cours du temps
16 des flux monétaires. Et à un moment donné, je vais
17 avoir un point de croisement puisque, tout le monde
18 l'a compris, j'ai un « up-front » phénoménal pour
19 ma ligne, un point un milliard (1,1 G\$) d'« up-
20 front ». Par contre, on vous martèle que c'est
21 rentable économiquement, c'est-à-dire que quand je
22 regarde mes coûts globaux actualisés, eh bien, la
23 ligne est moins dispendieuse que la compensation
24 série. Ça, ça signifie que, à un moment donné les
25 deux flux, les deux flux monétaires vont se

1 croiser.

2 (11 h 10)

3 Bon, mais en deux mille neuf (2009) qu'est-
4 ce que je constatais? J'étais à six cent vingt et
5 un millions dollars (621 M\$) actualisés deux mille
6 quinze (2015) lors de la mise en service par
7 rapport à cinq cent sept millions (507 M\$) pour la
8 compensation série.

9 L'année deux mille seize (2016), je vais
10 accumuler trente-sept millions (37 M\$) de pertes,
11 l'année deux mille dix-sept (2017) trente-six
12 millions (36 M\$), l'année deux mille dix-huit
13 (2018) trente-quatre millions (34 M\$), et en deux
14 mille dix-neuf (2019) un autre trente-trois
15 millions (33 M\$), qui font qu'au total ma solution
16 compensation série devient un petit peu plus cher
17 que ma solution ligne. Donc, quatre ans en
18 considérant les pertes évitées pour combler l'écart
19 d'investissement.

20 Si je refais l'exercice en deux mille
21 quatorze (2014), eh bien, c'est sept années qui
22 sont nécessaires pour obtenir le point de
23 croisement. Et est-ce que tu veux compter deux
24 mille vingt-trois - deux mille vingt-quatre (2023-
25 2024). Deux mille vingt-trois (2023) on est à

1 quatorze millions (14 M\$) de pertes.

2 Vous voyez deux mille dix-neuf (2019), de
3 dix-neuf (2019) à vingt-trois (2023) on est à seize
4 (16), quinze (15), quinze (15), quatorze (14),
5 quatorze (14). C'est-à-dire que là on a un coût en
6 énergie à quatre sous (4¢) du kilowattheure. Et à
7 partir de l'année deux mille vingt-quatre (2024),
8 le Distributeur nous indique qu'on est plus autour
9 de dix sous (10¢) du kilowattheure, donc on monte à
10 trente millions de dollars (30 M\$), ce qui fait
11 qu'en sept années on comble le... on comble
12 l'écart.

13 Là, je veux souligner une chose, là, encore
14 une fois, par rapport à la perspective de coûts, de
15 pertes dans le futur. On n'est pas très très loin
16 dans le temps, là. On est dans les six premières
17 années suite à la mise en service qui sont déjà à
18 quatre sous (4¢). Quatre sous (4¢) c'est vraiment
19 très très faible. Et on arrive à un point de
20 croisement au bout de sept années. Il n'y a pas
21 besoin d'aller à cinquante-cinq (55) ans pour aller
22 chercher la rentabilité, c'est ça que je veux vous
23 dire.

24 On poursuit. Donc, si je synthétise et que
25 j'essaie de mettre ça un petit peu plus en mots,

1 les conséquences de reporter la ligne, si je
2 regarde ça de ce point de vue-là, mais je vais
3 cumuler des pertes de façon récurrente année après
4 année. On l'a compris. Ça va être pénalisant
5 économiquement avec l'évolution de mon réseau et
6 l'écart de pertes va augmenter et le volume de
7 pertes va augmenter mécaniquement aussi, là. Parce
8 que là on a un volume de pertes constant, mais ça
9 va encore augmenter les pertes, là.

10 Le projet de ligne qu'il faudra mettre en
11 place par la suite, il sera plus onéreux parce que
12 je vais le construire plus tardivement. Et puis,
13 également, son contenu fonctionnel sera différent.
14 Si je mets une ligne plus tard, il faudra sans
15 doute la compenser série. Il faudra nécessairement
16 la compenser série. En un mot, le report de la
17 ligne dans le temps n'est pas économique.

18 Là, dans les deux prochaines « slides »,
19 j'adresse quelques aspects techniques concernant
20 chacune des solutions. La compensation série pour
21 commencer. Techniquement, oui, je diminue l'effet
22 entonnoir à la hauteur du poste de Chamouchouane,
23 mais je ne traite pas ça de manière structurelle.

24 La mise en place de la compensation série
25 est grandement influencée par l'offre et la demande

1 dans ma charge. Pour « fine tuner » mes
2 pourcentages de compensation série sur l'ensemble
3 de mes neufs plateformes, je vais devoir travailler
4 fort et prendre en compte mon offre et ma demande,
5 et voire même réajuster les choses.

6 Donc, une solution qui, finalement, n'est
7 pas robuste ou ne sera pas robuste, qui devrait
8 nécessiter d'y retoucher, d'y revenir dans le
9 futur.

10 Par ailleurs, on a déjà décelé, suite à
11 l'étude, qu'on aura des enjeux importants sur la
12 mise en oeuvre. Vous comprenez bien que, quand je
13 vais compenser série, les lignes qui rentrent à
14 Montréal, à partir du moment où j'en mets une en
15 place, les flots vont se précipiter dans cette
16 ligne.

17 Est-ce que je vais être capable, est-ce que
18 je vais respecter les critères de fiabilité si
19 cette ligne a plus de poids que les autres? Je sais
20 qu'au bout du compte, si mes neuf plateformes sont
21 en phase... sont en place, je suis fiable. Mais
22 quel est le parcours optimum pour les mettre en
23 place et réussir à conserver ma fiabilité pendant
24 la mise en place de cette compensation série? Ça
25 c'est une question très très difficile à répondre

1 qui va nécessiter une réflexion... qui
2 nécessiterait une réflexion très poussée de notre
3 part. On n'a pas la réponse. Pourquoi on n'a pas la
4 réponse? Parce qu'on n'a pas fait l'avant-projet.
5 Mais on sait que ça va être un enjeu. Ce serait un
6 enjeu, excusez-moi.

7 Au niveau des avantages collatéraux de la
8 ligne que nous avons évoqués dans la preuve, eh
9 bien, je dirais que la compensation série n'en a
10 aucun, évidemment. Je ne sécurise pas
11 l'alimentation de la charge dans la région
12 métropolitaine puisque je n'ajoute pas de nouveaux
13 liens, que je ne fournis pas de liens distincts...
14 de sources distinctes, excusez-moi, pour le poste
15 Bout-de-l'Île. Je n'ai pas de liens renforcés pour
16 des conditions climatiques sévères. Je vais
17 augmenter sévèrement les contraintes d'exploitation
18 et d'entretien.

19 Tout à l'heure, je vous parlais de la mise
20 en oeuvre, comment est-ce que je vais construire
21 ces neuf plateformes, comment je vais les mettre en
22 service pour, tout au long du parcours de mise en
23 service, réussir à être fiable.

24 Là, maintenant ce que je vous dis c'est
25 que, si tout est en place, je vais avoir des

1 difficultés pour entretenir mes lignes. Chacune de
2 mes lignes aura un poids beaucoup plus important
3 dans le réseau et chacun de ces retraits sera
4 d'autant plus dommageable. Enfin, je n'augmente pas
5 la limite thermique, la limite sud au niveau
6 thermique en été puisque je ne maille pas mon
7 réseau.

8 A contrario, si je regarde ma nouvelle
9 ligne de transport, eh bien, je pars d'une solution
10 qui est optimale et structurante, qui permet
11 d'assurer le maintien de la fiabilité du réseau à
12 la suite d'événements. Notamment, dans le sud du
13 réseau on parle des événements au sud de La
14 Vérendrye, on parle des événements au sud du poste
15 Jacques-Cartier. Je ne reviendrai pas sur l'image
16 de l'entonnoir.

17 Ça me permet de redistribuer l'écoulement
18 de puissance à travers mes différents axes de
19 transport Baie James Ouest, Baie James Est, la
20 Côte-Nord. Ça me permet de mieux utiliser mon
21 réseau puisque je répartis le poids de mes lignes.
22 Chaque ligne a un poids un petit peu plus... un
23 petit peu moins important. Ça me permet de diminuer
24 les pertes pour l'ensemble de mes clients. Et c'est
25 une architecture, je viens, tout à l'heure je vous

1 parlais en creux. Là je vais vous parler en relief,
2 une architecture de réseau qui apporte en plus de
3 nombreux avantages. On sécurise l'alimentation des
4 grands centres de consommation. J'ai un nouveau
5 lien qui rentre à Montréal. Et j'ai une source
6 distincte pour le poste Bout-de-l'Île.

7 (11 h 16)

8 Je poursuis la sécurisation post-verglas
9 face aux événements climatiques sévères. Pourquoi?
10 Parce que ma ligne est construite avec des
11 récurrences beaucoup plus importantes. Elle est
12 capable de tenir des événements beaucoup plus forts
13 au niveau du verglas et au niveau du vent.
14 J'augmente la flexibilité d'exploitation et
15 d'entretien de mon réseau principal. Mais c'est
16 sans ... Je rajoute un lien. Ma combinatoire pour
17 mes retraits, je viens de l'améliorer. Je viens
18 d'augmenter ma combinatoire pour pouvoir faire mes
19 retraits.

20 Et en même temps, je vous l'ai dit tout à
21 l'heure, chacune de mes lignes en poids, le poids a
22 été réparti avec une ligne de plus. Mais je divise
23 par une ligne de plus, entre guillemets. Ce n'est
24 pas tout à fait juste. J'essaie de vulgariser. Ce
25 n'est pas évident. Et enfin, j'augmente les limites

1 thermiques en été. On parle à peu près dix-huit
2 cents mégawatts (1800 MW) sur la limite sud grâce à
3 l'ajout de ce nouveau gain.

4 Conclusion. C'est très simple, quelques
5 points. L'enjeu de fiabilité repose sur un biais
6 structurel qu'il convient de résoudre de manière
7 durable. La ligne constitue un projet optimal,
8 stratégique et structurant. Les analyses techniques
9 et économiques menées sont robustes et démontrent
10 la supériorité de la solution ligne.

11 Je ne suis pas en train de chercher un
12 compromis technico-économique ici. Techniquement,
13 c'est le meilleur. Économiquement, c'est le
14 meilleur. J'ai un double optimum. Et le contexte
15 actuel révèle qu'il faut agir maintenant au
16 bénéfice de tous les clients du Transporteur. Ceci
17 conclut ma présentation.

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Alors, Monsieur le Président, ça complète. Ce que
20 je peux vous dire, c'est que nous avons encore
21 environ une trentaine de minutes de questions qui
22 seront adressées au panel directement à même les
23 recommandations qui sont faites par les différents
24 intervenants dans leur mémoire. Alors, nous allons
25 adresser en interrogatoire en chef directement les

1 recommandations et vous donner la position d'Hydro-
2 Québec à l'égard de ces recommandations. Alors,
3 nous, on en a pour environ une trentaine de
4 minutes. Je ne sais pas si vous souhaitez prendre
5 une petite pause.

6 LE PRÉSIDENT :
7 Effectivement, Maître Fréchette, on va prendre une
8 petite pause, puis après ça revenir avec votre
9 contre-interrogatoire.

10 Me YVES FRÉCHETTE :
11 Bien, c'est l'interrogatoire.

12 LE PRÉSIDENT :
13 Complétion.

14 Me YVES FRÉCHETTE :
15 Oui, c'est ça, ce sera la poursuite de
16 l'interrogatoire en chef.

17 LE PRÉSIDENT :
18 Donc de retour à onze heures trente (11 h 30).

19 Me YVES FRÉCHETTE :
20 Vendu! C'est bien.

21 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

22 REPRISE DE L'AUDIENCE

23 LE PRÉSIDENT :
24 Maître Fréchette, vous pouvez poursuivre la preuve.

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Oui, Monsieur le Président. Je vous demanderais
3 tout d'abord de prendre le mémoire de l'ACEF de
4 l'Outaouais. C'est celui-là que nous utiliserons
5 d'abord. Et j'en demande autant au panel. Alors,
6 mes questions s'adresseront au panel. Ce sont des
7 questions tirées, là, du mémoire qui a été préparé
8 par monsieur Paul Paquin soumis pour le compte de
9 l'ACEF de l'Outaouais le dix (10) octobre dernier.

10 Q. **[11]** À la page 4 de son rapport, et l'extrait que
11 je vous cite est dans la section « Simulations des
12 besoins ». Alors à la page 4, je vous fais la
13 lecture. C'est à peu près dans le milieu de la
14 page.

15 En se référant au tableau 2 présenté
16 plus haut, on peut évaluer que le
17 réseau prévu au dossier R-3742-2010
18 pourrait satisfaire un niveau de
19 besoins de point à point de 5135 MW.

20 En effet, les besoins sont de 45415
21 MW...

22 il y a une équation qui suit, je ne vous en ferai
23 pas une lecture servile, c'est pour vous cibler
24 l'extrait, Monsieur le Président,

25 ... soit un niveau de besoins

1 inférieur à celui considéré [...].

2 Il suit dans le paragraphe suivant :

3 À notre avis, ces considérations
4 permettent de conclure que le réseau
5 prévu au dossier R-3742-2010 permet de
6 satisfaire les besoins présentés au
7 dossier actuel.

8 Et un peu plus bas, après la citation, c'est en
9 caractères gras dans le rapport, on conclue ainsi :

10 Ainsi, ces éléments permettent de
11 conclure que, suite à la réalisation
12 des travaux prévus au dossier
13 R-3842-2010, ce n'est qu'en 2026-2027
14 que de nouveaux ajouts au réseau de
15 transport seraient requis et
16 uniquement si les besoins de la charge
17 locale et les besoins de point à point
18 prévus se réalisent, et si de nouveaux
19 besoins s'ajoutent.

20 Alors, ma question au panel c'est : Est-ce que vous
21 avez des commentaires à l'égard de ces extraits du
22 mémoire de monsieur Paul Paquin?

23 M. RÉMI DUMOULIN :

24 R. Monsieur le Président, moi, j'ai des... Dans le
25 fond à partir des tableaux qui y sont présentés,

1 ça, ça correspond plus à un bilan offre-demande.

2 Mais nous autres, à titre de transporteur, on doit
3 faire des écoulements de puissance et s'assurer la
4 fiabilité du réseau de transport principal.

5 (11 h 32)

6 Et à partir de ces tableaux, et de
7 l'information surtout dans ces tableaux, il est
8 impossible d'arriver aux conclusions de
9 l'intervenant. Aussi, il faut comprendre que la
10 ligne est nécessaire pour améliorer la fiabilité du
11 réseau de transport et on ne crée pas de congestion
12 sur le réseau. Dans le fond, on intègre les
13 ressources et on s'assure que le réseau est apte à
14 les acheminer.

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Q. **[12]** Ça complète?

17 R. Oui, ça complète.

18 Q. **[13]** C'est bien. Maintenant, toujours dans le
19 mémoire préparé par monsieur Paquin, cette fois-ci
20 je vous amène à la page 7, qui est dans la
21 rubrique... sous la rubrique 3, qui était : « La
22 nouvelle ligne est-elle nécessaire? », Monsieur le
23 Président. Et l'extrait à la page 7 et suivants.
24 Alors « dans ces circonstances », c'est juste avant
25 la rubrique... ah, j'ai dit 3, mais c'est...

1 pardonnez-moi, c'est la rubrique 4. C'est la
2 rubrique 4 sur la « Coïncidence des besoins »,
3 Monsieur le Président. Excusez-moi. Alors donc à la
4 page 7 on conclut ainsi, juste avant la rubrique 5:

5 Dans ces circonstances, on peut
6 considérer qu'une nouvelle ligne ne
7 serait requise uniquement afin de
8 permettre d'exporter jusqu'à 5135 MW
9 en coïncidence avec la demande de
10 pointe de la charge locale. Le
11 Transporteur a l'obligation de fournir
12 la capacité de transport pour la
13 charge locale. Toutefois, Hydro-Québec
14 n'a pas l'obligation d'exporter
15 jusqu'à 5135 MW, surtout lors de la
16 demande de pointe de la charge locale.

17 Alors ma question au panel c'est : est-ce que vous
18 avez des commentaires à cet égard, concernant cet
19 extrait du mémoire?

20 M. BENOÎT DELOURME :

21 R. Ma remarque va en le sens que selon les Tarifs et
22 conditions, nous devons satisfaire les besoins du
23 client et c'est au client de choisir s'il souhaite
24 que sa demande soit, comment dire, non ferme ou en
25 tout cas qu'il puisse l'atténuer. Donc c'est pas au

1 valeur maximale est de 800 M\$ et
2 correspond aux hypothèses retenues par
3 le Transporteur et la valeur minimale
4 est de 115 M\$.

5 Et un peu plus bas, là, encore fois le paragraphe
6 juste avant, l'avant-dernier paragraphe de la page
7 10. Pour conclure que :

8 Pour toutes ces raisons, nous sommes
9 d'avis qu'il demeure risqué de
10 privilégier une solution en se basant
11 sur la valeur des pertes.

12 Et caetera, et caetera. Alors ma question au panel:
13 est-ce que vous avez des commentaires à l'égard de
14 ces éléments mis de l'avant par M. Paquin pour le
15 compte de l'ACEF de l'Outaouais?

16 Mme HÉLÈNE LAMBERT :

17 R. Donc, Monsieur le Président, je crois que BENOÎT a
18 bien expliqué dans sa présentation l'analyse de
19 sensibilité que nous avons réalisée sur les
20 différents paramètres, là, mentionnés par
21 l'intervenant; qui, analyse de sensibilité qui a
22 mis en lumière justement le peu de sensibilité de
23 l'analyse économique face à ces paramètres-là.

24 Donc en ce qui concerne les coûts de perte,
25 nous, comme dans tous nos projets, on prend les

1 coûts de perte qui nous sont fournis par le
2 Distributeur, on fait les coûts marginaux en
3 énergie et en puissance, qu'il nous fournit
4 annuellement. Et dans la mise à jour on a utilisé
5 justement ces nouveaux paramètres-là, tout comme on
6 a pris en considération les nouvelles pertes
7 évaluées dans l'exercice de validation. Nous avons
8 aussi expliqué en quoi le cinquante (50) ans de
9 l'analyse économique et la façon de faire nos
10 études.

11 Et puis finalement, pour compléter, sur le
12 taux d'actualisation, évidemment nous on considère
13 le taux approuvé par la Régie. Donc annuellement,
14 là, à travers notre cause tarifaire et c'est ce
15 pour quoi on n'a pas fait de... on ne fait pas
16 d'analyse avec des taux de huit (8 %) ou dix pour
17 cent (10 %), là, qui seraient tout à fait autres.
18 (11 h 39)

19 Q. **[16]** C'est bien. Maintenant, sur un tout autre...
20 toujours dans le mémoire préparé par monsieur
21 Paquin aux pages 11 et 13. C'est deux extraits. Le
22 premier extrait se retrouve à la page 11. C'est
23 dans la rubrique « Justification du projet », et
24 c'est dans l'avant-dernier paragraphe, Monsieur le
25 Président.

1 La description de l'évolution du
2 réseau de transport indique clairement
3 que le besoin de renforcement du
4 réseau n'est pas justifié par le
5 maintien de la fiabilité du réseau,
6 mais par une augmentation des besoins
7 de transport : le réseau devient moins
8 fiable, parce que les besoins
9 augmentent.

10 Et un peu plus loin, toujours dans cette même veine
11 à la page 13, toujours dans cette même rubrique,
12 les deux premiers paragraphes de la page 13 où il
13 mentionne :

14 La seule différence entre le dossier
15 actuel et...

16 Je n'en ferai pas une lecture point à point, mais
17 le dossier actuel est le dossier R-3842-2010,
18 ... est que dans ce dernier dossier,
19 les besoins sont clairement identifiés
20 et ont fait l'objet d'une autorisation
21 de la Régie, alors que dans le présent
22 cas, les besoins mentionnés sont de
23 nature différente (ajout de production
24 et services de point à point),
25 incluent différents projets non liés

1 et n'ont pas fait l'objet
2 d'autorisation de la Régie [...].
3 Et il conclut par la suite, c'est dans le caractère
4 gras à la page 13 :
5 Ainsi, selon la preuve présentée et
6 considérant les dossiers antérieurs,
7 l'ACEFO est d'avis que tous les
8 investissements reliés au projet
9 actuel, le cas échéant, sont de la
10 catégorie « croissance [...] ».

11 Ma question au panel : Est-ce que vous avez des
12 commentaires à cet égard?

13 M. BENOÎT DELOURME :

14 R. Écoutez, je pense que, tout à l'heure, dans ma
15 présentation, j'ai parlé du fait que nous avons un
16 biais structurel que nous souhaitons corriger
17 durablement, que les analyses qui avaient été
18 faites dans le cadre strict du raccordement de
19 Romaine et l'appel d'offres permettaient
20 d'identifier des renforcements qui permettaient de
21 maintenir un niveau de fiabilité strictement pour
22 ces ajouts de production. Mais que nous avons
23 devant nous une opportunité de profiter de ces deux
24 projets pour orienter le réseau dans une direction
25 qui permettrait d'avoir une position stratégique

1 meilleure.

2 Donc, c'est un peu ce que j'expliquais au
3 début. Nous avons des raccordements à la pièce qui
4 nécessitent des optimisations pour ces
5 raccordements. Et nous avons la possibilité en tant
6 que planificateur de lever le nez, de regarder un
7 peu plus large et de vouloir positionner le réseau
8 pour assurer sa fiabilité de manière durable et de
9 façon structurelle. Donc, effectivement, les choses
10 sont liées. Mais néanmoins le projet que nous
11 proposons aujourd'hui est clairement associé à un
12 besoin du maintien de la fiabilité sur le réseau de
13 transport.

14 Q. **[17]** Je vous remercie. Maintenant, passons, si vous
15 permettez, toujours dans le même mémoire, Monsieur
16 le Président, à la rubrique 7 sous celle qui
17 concerne le « principe de neutralité tarifaire »
18 qui est abordé par monsieur Paquin. Et nous nous
19 dirigeons à la page 15 où il mentionne :

20 Selon l'ACEF de l'Outaouais...
21 je dis monsieur Paquin, mais c'est pour le compte
22 de l'ACEF,

23 ... la charge locale ne doit pas
24 assumer ces revenus requis
25 additionnels, car ils sont causés par

1 des demandes de service de transport
2 de point à point. Ainsi, si la Régie
3 accueillait la demande de HQT, l'ACEFO
4 recommande de ne pas autoriser que les
5 revenus requis additionnels résultant
6 de la mise en service de la nouvelle
7 ligne soient inclus dans les revenus
8 requis que le Transporteur peut
9 récupérer dans ses tarifs.

10 Il n'apparaît pas équitable...

11 Le paragraphe qui suit, toujours en caractères
12 gras.

13 Il n'apparaît pas équitable de
14 demander aux clients du Transporteur
15 d'assumer une partie importante des
16 coûts du projet proposé. En effet, si
17 le projet était autorisé, le
18 Transporteur pourra récupérer ses
19 coûts par les tarifs.

20 Et caetera, et caetera. Alors, ma question est la
21 suivante, ma question s'adresse au panel : Est-ce
22 que vous avez des commentaires à cet égard?

23 Mme STÉPHANIE CARON :

24 R. Oui. Alors, Monsieur le Président, je vous dirais
25 que cette préoccupation, elle n'est pas ancrée dans

1 la réalité du dossier. L'objectif premier du projet
2 est d'assurer le maintien de la fiabilité du réseau
3 de transport principal, ce qui est au bénéfice de
4 l'ensemble de la clientèle. Or, dans le cas de tels
5 ajouts, la Régie a déterminé dès le début de la
6 réglementation du Transporteur qu'il était
7 équitable que tous les clients participent à leur
8 financement.

9 Ensuite, en ce qui concerne une éventuelle
10 prise de risque par le Transporteur, le cadre
11 réglementaire ne prévoit pas de telles
12 possibilités. C'est d'ailleurs pour ça qu'on doit
13 obtenir une autorisation de la Régie avant de
14 procéder à la réalisation de nos investissements en
15 en démontrant la nécessité et la raisonnable.
16 Ensuite, l'utilité de ces investissements doit être
17 confirmée ou avoir l'intégration dans notre base de
18 tarification aux fins de récupération par voie de
19 tarif.

20 Q. **[18]** C'est bien. Maintenant, j'aimerais passer...
21 Ça complète pour l'ACEF de l'Outaouais, Monsieur le
22 Président. J'aimerais passer... Je vous prie de
23 prendre en main le mémoire de l'AHQ-ARQ préparé par
24 monsieur Marcel Paul Raymond. Et je vous amène tout
25 de suite à la page 10 de son mémoire. L'extrait que

1 je vous citerai est dans la rubrique, se retrouve
2 dans la rubrique « problématique décrite par le
3 Transporteur » sous la rubrique, une autre sous-
4 rubrique « Avec l'effet d'entonnoir (sans le
5 Projet), le réseau de transport principal est-il
6 fiable? ». Ça, c'est ce qu'on retrouve à la page 7.

7 Et un peu plus loin à la page 10, l'extrait
8 se retrouve dans la rubrique ii) « Au cours des
9 prochaines années ». Et l'extrait est le suivant,
10 et je vous ferai le lien avec un autre extrait qui
11 touche le même sujet. L'extrait est le suivant,
12 donc je vous en fais lecture :

13 Donc en l'absence du Projet, la
14 fiabilité du réseau semble, à moins de
15 démonstration contraire qui n'apparaît
16 pas à la preuve, être assurée au moins
17 jusqu'en 2023 suite aux renforcements
18 du réseau principal prévus dans les
19 dossiers R-3742-2010, R-3757-2011 et
20 R-3836-2013, et ce, même en présence
21 de l'effet d'entonnoir évoqué par le
22 Transporteur.

23 Un peu plus loin à la page 14, qui est sous une
24 autre rubrique de l'effet entonnoir, on aborde
25 quand même un thème qui est très similaire. Alors,

1 à la page 14, Monsieur le Président, et c'est le
2 bas de la page.

3 De toute façon, même sans disposer des
4 chiffres détaillés de la figure R8.1,
5 l'AHQ-ARQ constate que, contrairement
6 à ce que le Transporteur semble
7 indiquer, la problématique du
8 déséquilibre causé par l'effet
9 d'entonnoir n'est pas nouvelle et
10 qu'elle existe au moins depuis 2009.
11 La preuve du Transporteur ne démontre
12 pas, selon l'AHQ-ARQ, que la
13 problématique est nouvelle.

14 Ma question au panel c'est : Est-ce que vous avez
15 des commentaires à cet égard?

16 (11 h 47)

17 M. SERGE FORTIN :

18 R. Donc, effectivement, le phénomène de réseau qu'on a
19 observé tout à l'heure ensemble dans le document de
20 monsieur Benoît Delourme, la topologie qu'on a pu
21 voir ensemble, la structure du réseau, cette
22 caractéristique-là de l'effet qu'on a imagé par
23 l'entonnoir n'est pas nouvelle. On le suit depuis
24 des années; nous, entre autres, depuis bien des
25 années. Donc, on investit pour différents besoins

1 de réseau. Et on arrive actuellement dans un
2 carrefour, un carrefour avec une notion de ligne
3 annoncée, annoncer une demande d'investissement
4 pour La Romaine, demande d'investissement qu'on a
5 fait ici en deux mille dix (2010), ainsi que
6 l'appel d'offres éolien et également les projets
7 entrepris en deux mille neuf (2009), deux mille
8 treize (2013). Cette ligne-là était déjà annoncée
9 très ouvertement par le Transporteur depuis des
10 années.

11 Donc, de ce fait, on a une situation encore
12 une fois de carrefour, on arrive à l'intersection
13 entre deux choix de réseau. Et on a démontré tout à
14 l'heure assez clairement, nous l'espérons, que d'un
15 point de vue technique, point de vue économique, le
16 tout est une solution très durable et très
17 rentable, et une opportunité à saisir maintenant.
18 C'est ce que nous vous suggérons. Merci.

19 Q. **[19]** C'est bien. Merci, Monsieur Fortin. Alors,
20 maintenant, des extraits qui nous amènent à la page
21 11 du mémoire, Monsieur le Président, page 11 qui
22 se retrouve, toujours encore, on est dans la...
23 Vous me pardonneriez, mais je pense qu'on est encore
24 dans le ii) qu'on mentionnait. Alors, à la page 11
25 du mémoire, juste après la citation dans le milieu

1 de la page :

2 Notons que le Transporteur ne précise
3 pas dans quelle mesure une meilleure
4 répartition des transits dans un
5 réseau de transport permet d'optimiser
6 les limites d'exploitation et les
7 projets de renforcement du réseau.
8 Aucune quantification de gains
9 n'apparaît dans la preuve.

10 Le paragraphe qui suit :

11 On peut alors conclure que le seul
12 désavantage que le Transporteur est en
13 mesure de quantifier pour l'effet
14 d'entonnoir est le phénomène des
15 pertes électriques beaucoup plus
16 importantes pour ses clients.

17 Toujours sur le même thème à la page 15, vous allez
18 trouver la recommandation de l'intervenant au
19 niveau de la rubrique « calcul des pertes
20 électriques réelles ». Alors, vous avez ça dans le
21 bas de la page, les deux derniers paragraphes,
22 Monsieur le Président :

23 L'AHQ-ARQ recommande à la Régie
24 d'exiger du Transporteur qu'il
25 fournisse une évaluation des pertes

1 électriques réelles mensuelles et
2 annuelles entre 2009 et 2013 causées
3 par le déséquilibre entre les transits
4 des corridors [...].

5 Je ne vous en fais pas une lecture servile. Je sais
6 que vous avez lu, Monsieur le Président.

7 De plus, l'AHQ-ARQ recommande à la
8 Régie d'exiger du Transporteur qu'il
9 fournisse son évaluation des pertes
10 électriques réelles qui auraient été
11 évités entre 2009 et 2013 en
12 supposant la présence des projets
13 [...].

14 Alors, ma question au panel : Est-ce que vous avez
15 des commentaires à cet égard?

16 M. RÉMI DUMOULIN :

17 R. Oui. Dans le fond, comme on l'a démontré tantôt
18 dans la présentation, le projet s'inscrit dans le
19 maintien et l'amélioration de la fiabilité pour
20 l'ensemble de la clientèle. Le déséquilibre entre
21 les couloirs Baie-James Ouest et Est, c'est un
22 avantage. Quand on met la ligne, on économise des
23 pertes. Mais c'est des pertes globales sur
24 l'ensemble du réseau de transport et non pas
25 uniquement sur le débalancement entre les deux

1 couloirs. Ça complète.

2 Q. [20] C'est bien. Maintenant, aux pages 12 et 13,
3 c'est dans la section de l'effet entonnoir,
4 Monsieur le Président. Juste sous le graphique qui
5 est, lorsqu'on l'a en couleurs, il y a des couleurs
6 bleu, il y a des couleurs vert. Alors, je ne vous
7 en fais pas une lecture, mais le graphique,
8 rapidement :

9 Le graphique indique que le corridor
10 ouest (bleu) est souvent plus chargé
11 que le corridor est (vert). Même sans
12 avoir accès aux chiffres ayant servi
13 [...]. Donc, la situation de
14 déséquilibre n'est pas généralisée et
15 semble plus accentuée en hiver et
16 beaucoup moins en période estivale
17 [...].

18 Un peu plus loin,

19 Aussi, le graphique ne permet pas, à
20 première vue, d'appuyer l'affirmation
21 du Transporteur [...].

22 On reprend l'affirmation à l'effet que :

23 « Les lignes à 735 kV...

24 ça, c'est l'affirmation du Transporteur,

25 ... étant de plus en plus sollicitées

1 tant l'été que l'hiver, à mesure que
2 le réseau évolue, le Transporteur
3 dispose de moins de marge de manoeuvre
4 pour garantir la fiabilité du réseau
5 en temps réel. »

6 Alors ma question au panel c'est : Est-ce que vous
7 avez des commentaires à cet égard?

8 R. Oui. Pour compléter mon affirmation de tantôt, dans
9 le fond, le transit entre Baie-James Ouest et Baie-
10 James Est, ce n'est pas uniquement les pertes là.
11 Par exemple, si on met la ligne dans notre réseau
12 planifié deux mille treize-deux mille quatorze
13 (2013-2014), on a déjà une économie de soixante
14 mégawatts (60 MW). Mais, ça, c'est sur l'ensemble
15 du réseau. Et puis qu'est-ce qu'on peut conclure
16 des graphiques? Ça s'applique à Baie-James Est et
17 Baie-James Ouest et non pas à l'ensemble des
18 lignes. Dans le fond, ça montre seulement que la
19 production de... les centrales La Grande sont
20 constantes au cours des quatre dernières années. Et
21 on note l'écart entre le couloir, il y a plus de
22 transit au niveau du couloir Baie-James Ouest que
23 du Baie-James Est, tout simplement. Ça complète.

24 Q. **[21]** C'est bien. Merci. Maintenant, aux pages 16 et
25 17 qui sont dans la rubrique de « l'effet

1 entonnoir... » La rubrique s'intitule « l'effet
2 entonnoir et les pertes électriques théoriques du
3 projet »

4 (11 h 52)

5 Aux pages 16 et 17, c'est le bas de la page
6 16, là, qui débute par la citation suivante :

7 Mentionnons [...] que le Transporteur
8 ne prévoit pas une charge locale à la
9 hauteur de 41 780 MW dans un avenir
10 prévisible. En effet, les dernières
11 prévisions indiquent une charge locale
12 de 40 893 MW à la pointe 2023-2024.

13 Et un peu plus loin, on continue sur cette veine-là
14 et à la, vers la fin du paragraphe, là, je vous
15 fais la lecture :

16 Notons, de plus, qu'une partie
17 importante des besoins peuvent être
18 interrompus avec les divers programmes
19 de gestion de la consommation
20 disponibles au contrôleur du réseau,
21 comme l'électricité interruptible, par
22 exemple, ce qui n'a pas été pris en
23 compte par le Transporteur dans sa
24 simulation.

25 Alors est-ce que vous avez, je m'adresse au panel,

1 est-ce que vous avez des commentaires à cet égard?

2 M. SERGE FORTIN :

3 R. Oui. Monsieur le Président. Donc on l'illustre un
4 petit peu au tout début du document, avec le petit
5 schéma très schématique, le Transporteur a un
6 réseau, un réseau à prendre soin, avec comme en-
7 tête la fiabilité, avec différents demandeurs qui
8 arrivent au fil des années, au fil des saisons.

9 Donc tout demandeur qui interpelle le
10 Transporteur, on va lui répondre, l'intégrer au
11 réseau avec un prix, avec tout ce qui se rattache,
12 un contenu, et il s'engage à le payer, et nous, on
13 s'engage à le transporter. Donc on a une obligation
14 de concevoir le réseau sans congestion, donc toute
15 demande que l'on reçoit, on la quantifie, on honore
16 notre mission. Merci.

17 Q. **[22]** C'est bien. Et toujours, on ne se baladera
18 pas, on va rester sur la même page, la page 17,
19 Monsieur le Président, c'est le paragraphe qui
20 suit. Alors :

21 L'autre élément...

22 j'en fais la lecture :

23 L'autre élément qui peut sembler
24 extrême pour les fins du calcul des
25 pertes est le service de point à point

1 de 5 135 MW à la pointe annuelle.
2 D'ailleurs, on peut aussi noter la
3 différence significative entre les
4 valeurs de 3 935 MW (2010), 2 275 MW
5 (2011) et 5 135 MW (2014) apparaissant
6 au tableau 2 cité plus haut. Afin de
7 situer une telle valeur de 5 135 MW,
8 l'AHQ-ARQ note que la valeur du
9 service de transport de point à point
10 n'a été que de 2 396 MW à la pointe de
11 janvier 2013, de 3 413 MW à la pointe
12 de janvier 2012 et de 2 463 MW à la
13 pointe de janvier 2011.

14 On conclut, là, par la suite, que :

15 [...] l'évaluation des pertes
16 différentielles doit être refaite,
17 etc... etc...

18 Alors ma question au panel, donc c'est, alors est-
19 ce que vous avez des commentaires à cet égard?

20 R. Oui. Un peu comme tout à l'heure, le même genre de
21 réponse, finalement, c'est que le Transporteur doit
22 honorer ces différentes demandes. On ne peut pas,
23 nous, choisir un client par rapport à un autre, un
24 matin, un soir, et puis au gré un peu des saisons
25 et d'une rumeur, ça fait qu'on doit honorer

1 vraiment tous les clients. Puis ce qu'ils font par
2 la suite en termes de leurs besoins à eux, ça leur
3 appartient; nous, on a fourni un réseau, on a
4 construit, ainsi de suite, pour qu'ils puissent
5 transiter ce qui est demandé. Merci.

6 Q. [23] C'est bien. Maintenant, si on va à la page 22,
7 qui est dans la rubrique 4 dans l'« Examen des
8 solutions », Monsieur le Président. On est à peu
9 près au milieu de la page 22, je vous fais lecture,
10 l'intervenant...

11 ... comprend donc que la solution 2
12 devrait comprendre l'ajout en 2018 des
13 cinq plateformes de compensation série
14 requis par les renforcements des
15 dossiers R-3742-2010 et R-3757-2011
16 puis, plus tard à des dates
17 ultérieures à être déterminées et
18 justifiées par le Transporteur,
19 l'ajout de trois ou quatre autres
20 plateformes prévues pour maintenant
21 dans un scénario de la solution 2.

22 Alors est-ce que, ma question est au panel, est-ce
23 que vous avez des commentaires à cet égard?

24

25 M. RÉMI DUMOULIN :

1 R. Oui. Tantôt, comme on l'a présenté dans la
2 présentation, la répartition des transits étant
3 aussi une associée à la charge, en fonction de
4 l'évolution de la charge, on n'aurait pas le choix
5 de mettre les neuf plateformes implantées tout de
6 suite à des niveaux de compensation série
7 différents pour réussir à maintenir la fiabilité du
8 service. Ça complète.

9 Q. **[24]** C'est bien.

10 M. BENOÎT DELOURME :

11 R. Cette question avait déjà été abordée en DDR, la
12 DDR 1 de la Régie, question 4.2, nous avons déjà
13 répondu à cette question.

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Ça va, ça complète. C'est bien, Monsieur le
16 Président?

17 LE PRÉSIDENT :

18 Oui.

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Q. **[25]** Maintenant, je vous amène à la page 26, 26 qui
21 est sous le thème de l'« Analyse économique », la
22 rubrique 5 de ce rapport, de ce mémoire. Vous avez
23 donc les deux solutions, « Investissements de la
24 solution 1 », c'est les rubriques, et
25 « Investissements de la solution 2 », alors sans

1 vous en faire la lecture complète :

2 Or, le coût du Projet...

3 solution 1,

4 ... est maintenant estimé à 1 083 M\$,

5 ce qui est significativement plus haut

6 que l'estimation de 2009...

7 et dans la solution 2, un peu plus bas :

8 Ces investissements, totalisant

9 551,1 M\$ pour la solution 2, sont

10 légèrement inférieurs... etc... etc...

11 Vous voyez, Monsieur le Président? Alors sans vous
12 en faire une lecture, les témoins, vous avez pris
13 connaissance de l'extrait, alors la question est la
14 suivante : est-ce que vous avez des commentaires à
15 cet égard?

16 (11 h 58)

17 Mme HÉLÈNE LAMBERT :

18 R. Donc, Monsieur le Président, ce qu'on constate,
19 l'intervenant semble avoir inflationné justement
20 des dollars actualisés, chose qu'on ne peut pas
21 faire, là, selon la méthode qu'on vous a montrée
22 tout à l'heure dans la présentation.

23 Et deuxième point, il compare aussi des
24 dollars de réalisation aux dollars actualisés
25 utilisés dans l'analyse économique pour comparer

1 les deux solutions. Ça complète.

2 Q. **[26]** Merci. Maintenant je vous amène à la page 29,
3 Monsieur le Président, sur les « Effets
4 collatéraux » de l'exploitation. Rapidement, il y a
5 plusieurs boulets qui se retrouvent aux pages 29 et
6 30. Le premier boulet qui s'y présente mentionne,
7 je vous en fait la lecture :

8 Le Transporteur mentionne des niveaux
9 record de température pour justifier
10 l'atteinte plus fréquente des limites
11 thermiques de certaines lignes. L'AHQ-
12 ARQ aimerait attirer l'attention sur
13 les analyses du Distributeur qui
14 concluent à une tendance de
15 réchauffement de 1 degré Celsius sur
16 53 ans, ce qui équivaut à une
17 augmentation marginale d'environ 0,02
18 degré Celsius seulement par année.

19 Alors ma question au panel. Est-ce que vous avez
20 des commentaires à cet égard?

21 R. Donc, en réponse à la question 10.4 de la DDR de
22 l'intervenant, nous avons fourni le graphique de
23 la température maximale extérieure et la courbe de
24 tendance de température qui montrait, là, nettement
25 une tendance à la hausse d'environ justement deux

1 degrés sur les deux dernières années. Donc, pour ce
2 point ça complète.

3 Q. [27] C'est bien. Si on prend les deux boulets qui
4 suivent ensuite, Monsieur le Président, ils vont
5 ensemble, là, si vous me permettez. Alors :

6 Le Transporteur mentionne
7 l'augmentation de la consommation
8 québécoise en période estivale. Par
9 contre, les données fournies par
10 celui-ci ne montrent pas
11 d'augmentation significative.

12 Et le deuxième boulet, l'avant-dernier boulet.

13 Alors :

14 Le Transporteur mentionne qu'il
15 devient plus difficile d'obtenir les
16 retraits de lignes [...]. La grande
17 différence entre la charge locale
18 entre l'hiver et l'été, soit plus de
19 15 000 MW, laisse pourtant beaucoup de
20 place pour les retraits de ligne,
21 [...].

22 Alors, sans en faire une lecture, ma question est
23 au panel. Est-ce que vous avez des commentaires à
24 l'égard de ces deux affirmations de monsieur
25 Raymond?

1 R. Donc, ces deux affirmations traitent du volet
2 exploitation du réseau, là où on abordait la
3 question de la capacité thermique des lignes en
4 été.

5 Alors ce qui se produit c'est une
6 combinaison, en fait, de facteurs. Donc, nous, dans
7 un premier temps, on regarde la pointe de
8 consommation, donc le « peak » dans une journée.
9 Mais c'est combiné à des températures élevées
10 justement qu'on a vécues, là. Je donne l'exemple de
11 deux mille douze (2012) où on a eu dix-neuf (19)
12 jours au-dessus de trente (30) degrés.

13 C'est combiné aussi au fait qu'avec
14 l'augmentation de la température, la capacité
15 thermique des lignes diminue. Donc, on a la charge
16 qui augmente, la température qui augmente, mais ma
17 capacité d'alimenter si on veut, de transiter ce
18 qu'il faut pour alimenter diminue.

19 Et ce qui s'ajoute à ça au niveau de
20 l'entretien ou en fait au niveau des
21 indisponibilités de lignes, si j'ai une ligne
22 indisponible au même moment ou un équipement
23 indisponible de production au même moment, ça
24 ajoute à la combinaison qui fait que les lignes qui
25 restent ont encore une capacité thermique moindre

1 parce qu'elles sont plus sollicitées, là.

2 Q. [28] Merci. Pour ce boulet ça complète. Et le
3 dernier boulet où il est mentionné dans le mémoire,
4 Monsieur le Président :

5 Le Transporteur mentionne que les
6 fermetures récentes de centrales
7 nucléaires et thermiques dans la
8 partie sud du réseau ont un impact à
9 la hausse sur les transits des lignes
10 de transport du réseau principal, en
11 période estivale. Le Transporteur
12 précise [...]. Or, il est...

13 Sans vous faire une lecture servile, là.

14 ... de notoriété publique que ces
15 centrales étaient utilisées pour
16 alimenter les besoins de fine pointe
17 [...].

18 Et caetera, et caetera.

19 Alors ma question au panel qui a pris
20 connaissance de l'extrait. Est-ce que vous avez des
21 commentaires à cet égard?

22 R. Oui. En fait, dans la preuve, bon, le Transporteur
23 parlait de façon générale ici de nucléaire et
24 thermique. Par contre, plus spécifiquement dans
25 l'extrait ici c'est vraiment la fermeture de G2 qui

1 est la centrale nucléaire qui a cette conséquence
2 sur les transits. Parce qu'en été, si j'ai G2 n'est
3 pas là alors que, normalement, il était présent sur
4 le réseau, bien, je dois aller chercher mes
5 ressources au nord. Je dois solliciter plus de
6 ressources au nord pour alimenter ma charge. Et,
7 conséquemment, on a observé une hausse des transits
8 sur toutes les lignes de transport à sept trente-
9 cinq (735).

10 Q. **[29]** C'est bien. Alors ça complète pour cet
11 intervenant-là, Monsieur le Président. J'ai presque
12 terminé. Je vois qu'il est l'heure du dîner, mais
13 quelques minutes puis on y est, si vous me
14 permettez.

15 Je vous demanderais de prendre le mémoire
16 préparé par l'AQCIE, s'il vous plaît. C'est bien.
17 Je vous amène immédiatement à la page 5 qui est
18 sous la rubrique « Description des deux solutions
19 envisagées par le Transporteur ». À la toute fin,
20 c'est la dernière ligne qu'on voit à la page 5 qui
21 est la suivante :

22 Nous comprenons également que le
23 Transporteur a déjà amorcé certains
24 autres travaux faisant partie de la
25 solution 2.

1 des besoins liés à de futures
2 réservations de point à point, ce qui
3 n'est pas le cas pour la solution 2.

4 Alors ma question est au panel : est-ce que vous
5 avez des commentaires à cet égard?

6 M. SERGE FORTIN :

7 R. Donc comme on a vu tout à l'heure, le Transporteur
8 a différentes demandes, différents besoins. On les
9 quantifie, on fait un réseau en conséquence. Et
10 puis dans la démonstration qu'on a fait tout à
11 l'heure, c'est que la situation actuelle est telle
12 qu'avec les éléments qu'on a sur la table
13 maintenant, l'opportunité actuelle, le projet qui
14 est proposé est un projet techniquement à la
15 hauteur de la situation, une fiabilité et aussi
16 rentable d'un point de vue économique. Merci.

17 Q. **[31]** C'est bien. Maintenant je vous amène à la page
18 14, Monsieur le Président, qui est dans la section
19 de l'« Analyse économique ». Page 14, troisième
20 paragraphe qui débute par « Selon nous » :

21 Selon nous, le Transporteur surestime
22 le niveau des pertes en utilisant une
23 demande de pointe du réseau de 45 900
24 MW, laquelle est trop élevée. En
25 effet, compte tenu de la puissance

1 installée

2 Etc. Je ne vous ferai pas une lecture servile.

3 « Nous pouvons estimer [...] » :

4 Que la puissance totale qui pourra
5 transiter sur le réseau devrait être
6 de 42 533 MW. En faisant une règle de
7 trois, et en utilisant l'hypothèse que
8 la pointe du réseau soit de 42 533 MW,
9 nous estimons que les pertes de
10 puissance devraient être 93 MW

11 Etc. Vous voyez l'extrait, Monsieur le Président,
12 c'est bien. Alors, mais ma question au panel donc :
13 est-ce que vous avez un commentaire à cet égard?

14 R. Le Transporteur contruit un réseau sans congestion.
15 Merci.

16 Q. **[32]** C'est bien. Et à la page 15, je vous amène
17 maintenant à la recommandation que l'on voit au bas
18 de la page 15, qui est de :

19 Refuser les conclusions de l'analyse
20 économique faite par le Transporteur,
21 car elle est incomplète et qu'elle
22 surestime grandement les charges
23 d'exploitation liées aux pertes
24 électriques.

25 Alors ma question au panel est la suivante : alors

1 est-ce que vous avez des commentaires à cet égard?

2 Mme HÉLÈNE LAMBERT :

3 R. Donc pour reprendre un volet de la présentation,
4 puis une des interventions précédentes, pour les
5 coûts des pertes, nous on utilise les coûts du
6 Distributeur qui nous sont fournis annuellement.
7 Donc dès qu'on débute une étude on prend les coûts
8 en vigueur qu'il nous a fournis. Et la méthode
9 qu'on utilise pour évaluer les pertes dans nos
10 projets et les considérer dans nos analyses
11 économiques est la méthode approuvée en fait par la
12 Régie dans nos façons de faire. Merci.

13 Q. **[33]** C'est bien. Maintenant, je vous amène au
14 mémoire ou au rapport d'analyse préparé par la
15 FCEI, Monsieur le Président. Ah, excusez-moi, je
16 pense que j'ai oublié une rubrique que à je voulais
17 vous mentionner, c'est à la page 15, Monsieur le
18 Président. Pardonnez-moi. Non, c'est correct,
19 excusez. C'est bien, c'est bien, c'est bien. C'est
20 moi, là, qui papillonne, alors.

21 Donc FCEI, page 6, Monsieur le Président,
22 qui se retrouve sous, la page 6, qui se retrouve
23 sous la rubrique « Justification du projet ». À la
24 page 6 il est mentionné, alors c'est derniers
25 paragraphes de la page 6.

1 D'autre part, les critères utilisés
2 par le Transporteur soit « événements
3 de bonne sévérité » et « dont la
4 probabilité d'occurrence, bien que
5 faible, demeure assez élevée pour
6 qu'il faille s'en prémunir » nous
7 apparaissent plutôt vagues.

8 Il nous apparaît essentiel que,
9 dans tout exercice sérieux
10 d'approbation d'un investissement de
11 l'envergure de celui en jeu ici, pour
12 lequel la justification, du moins en
13 partie, est de prévenir la survenance
14 d'un événement, une étude de risque
15 soit réalisée et communiquée aux
16 autorités chargées d'approuver cet
17 investissement.

18 De telles études de risque sont
19 devenues monnaie courante et incluent
20 notamment des critères objectifs
21 d'évaluation des probabilité
22 d'occurrence d'événements

23 Etc. Vous voyez l'extrait, Monsieur le Président.
24 Alors ma question au panel qui a vu le passage :
25 est-ce que vous avez des questions à cet égard?

1 M. BENOÎT DELOURME :

2 R. La gestion de risque c'est au coeur de notre
3 métier. On fait ça, c'est pour obtenir le niveau de
4 fiabilité qu'on recherche, on fait une gestion de
5 risque. Une entreprise cherche à obtenir une
6 qualité d'alimentation qui va satisfaire sa
7 clientèle, pour cela on va fixer un niveau de
8 fiabilité qu'on cherche à atteindre. Ce niveau de
9 fiabilité c'est l'équivalent d'un niveau de risque
10 qu'on cherche à obtenir. Et puis nous, nous allons
11 procéder à des investissements qui vont permettre
12 de faire en sorte que le réseau satisfasse ce
13 niveau de risque qu'on cherche à obtenir.

14 (12 h 09)

15 La manière dont c'est constitué, écoutez,
16 ça relève, finalement, d'un historique assez long
17 puisque, en Amérique du Nord, les gens se sont tous
18 mis d'accord, entre transporteurs, pour avoir des
19 critères similaires qui traduisent, de manière
20 déterministe, des événements probabilistes et donc,
21 on va classer ces événements en trois grandes
22 catégories : les événements qui arrivent tout le
23 temps et qu'on souhaite qu'ils n'aient aucune
24 influence sur le comportement du réseau; des
25 événements un petit peu plus rares pour lesquels on

1 va être en mesure de procéder à l'utilisation
2 d'automatismes et puis donc, peut-être, procéder à
3 du délestage ou du rejet de production; et, enfin,
4 des événements beaucoup plus rares, extrêmes, pour
5 lesquels, eh bien, nous allons plutôt chercher à
6 protéger le réseau pour redémarrer le réseau suite
7 à un éventuel black-out.

8 Donc, on a un plan de défense en rideau,
9 entre guillemets, en épaisseur, et c'est exactement
10 ça, cette gestion de risque à laquelle nous
11 procédons. Donc, sans être chiffrée, l'analyse de
12 risque c'est notre étude, notre étude est une
13 analyse de risque sauf que, si vous voulez, elle a
14 tellement mûri, qu'on n'a plus besoin de reproduire
15 constamment les éléments probabilistiques qui ont
16 été engrangés au cours des années à l'échelle de
17 l'Amérique du Nord et même, je dirais, de toute
18 personne gérant un réseau d'une certaine ampleur.
19 Donc, voilà.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 C'est bien.

22 M. SERGE FORTIN :

23 En complément. On a la chance, en Amérique du Nord,
24 d'avoir des organismes de réglementation de
25 fiabilité qui sont tels qu'il y a un large

1 consensus, comme le disait mon collègue Benoît. À
2 toutes les fois qu'il arrive un événement sur le
3 réseau nord américain, les gens l'analysent,
4 l'étudient, le regardent et alimentent en
5 rétroaction toute la dynamique de ce risque-là et
6 de là découlent, à l'occasion, différents critères
7 de conception qui fait que le dynamisme est
8 omniprésent, les leçons apprises. Donc, c'est un
9 produit qui est vivant et qui est modéré, qui est
10 modulé par toute la grande famille de la communauté
11 scientifique à cet égard au niveau des réseaux de
12 transport. Merci.

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Alors merci. Ça complète pour les aspects du
15 mémoire de la FCEI. Je vous demanderais de prendre
16 le mémoire produit pour le compte des Citoyens Sous
17 Haute-Tension qui a été produit le dix (10) octobre
18 dernier. La rédaction a été effectuée par monsieur
19 André Dallaire, c'est ce qu'on voit à l'arrière de
20 la première page, Monsieur le Président, avec des
21 collaborations qui y sont mentionnées.

22 Alors, je vous amène à la page 10 qui,
23 donc, se retrouve dans la section 3 qui est
24 intitulée « Solution optimale vs optimale plus -
25 Les solutions 1 et 2 sont-elles comparables entre-

1 elles » et ce qu'on retrouve à la page 10, le
2 dernier paragraphe de la page 10 où il est
3 mentionné ce qui suit :

4 Au-delà de toute l'importance que nous
5 venons d'accorder à cet élément, CSHT
6 soumet respectueusement à la Régie que
7 la seule justification déterminante de
8 la solution 1 serait la rentabilité
9 commerciale des volumes d'énergie
10 nouvelle à transiter annuellement par
11 cette nouvelle ligne de transport,
12 soit un aspect que le Transporteur a
13 négligé de traiter en quelque lieu de
14 sa preuve.

15 Alors, ma question au panel : est-ce que vous avez
16 des commentaires à cet égard?

17 M. BENOÎT DELOURME :

18 Benoît Delourme. Nous avons fait la démonstration
19 que nous avons un biais structurel sur le réseau
20 et que nous souhaitons maintenir le niveau de
21 fiabilité à un niveau adéquat et essayer de
22 corriger durablement et de manière rentable cet
23 enjeu. Je pense que la démonstration faite ce matin
24 dans la présentation se tient d'elle-même mais,
25 effectivement, il n'est pas engagé de rentabilité

1 commerciale des volumes électriques parce que ce
2 n'est pas dans la discussion.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 C'est bien. Un peu plus loin à la page 20, on cite
5 un extrait que vous avez permis, dont le dépôt à
6 titre d'observation ce matin par votre décision, on
7 cite un extrait du rapport préparé par monsieur
8 Saulnier, sous toute réserve de, mais il est quand
9 même cité, Monsieur le Président, alors on retrouve
10 ça, donc, à la page 20, dans le milieu de la page
11 alors c'est la rubrique 6.2 « Impact du 2e appel
12 d'offres éolien 2005-03 ». Cette rubrique-là débute
13 à la page 19, Monsieur le Président, et donc il est
14 mentionné la chose suivante, c'est l'extrait du
15 rapport de monsieur Saulnier :

16 Notre analyse confirme hors de tout
17 doute raisonnable qu'au plan
18 opérationnel, l'intégration de toute
19 la production éolienne intégrée au
20 réseau de transport de TransÉnergie à
21 l'horizon 2015 n'aura pas d'impact sur
22 la direction de l'écoulement de
23 puissance et des mouvements d'énergie
24 dans le réseau de TransÉnergie.

25 Second paragraphe :

1 Topologiquement, et... De plus, la
2 notion...

3 Sans vous le lire, Monsieur le Président, vous
4 l'avez devant les yeux, et :

5 De plus, la notion de flexibilité
6 d'exploitation invoquée par
7 TransÉnergie...

8 Et cetera, et cetera... Alors, ça va? Alors, ma
9 question au panel, est-ce que vous avez des
10 commentaires à cet égard?

11 M. RÉMI DUMOULIN :

12 Oui. Alors, il faut comprendre la structure d'un
13 réseau de transport. Un réseau à 735 KV alimente
14 des clients et puis le fait de mettre des
15 éoliennes, ajouter une certaine production, mais ça
16 va vers la charge à Montréal. La ligne, dans le
17 fond, qu'est-ce qu'elle apporte? Ça apporte un
18 soutien de tension dans la zone de Montréal et
19 puis, sans cette ligne, il y aurait un effondrement
20 de tension et c'est là que pour mettre en place et
21 un maintien de la fiabilité et la qualité de
22 l'alimentation, la ligne est justifiée.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Alors, ça complète... Oui, excusez-moi.

25 M. BENOÎT DELOURME :

1 C'est assez important, là, parce que c'est la
2 notion de réseau intégré. On n'est pas capables,
3 systématiquement, de mesurer la sensibilité de
4 chacun des éléments. Rajouter de l'éolien en
5 Gaspésie, ça va modifier la nature de la charge, ça
6 va modifier la nature des flux, ça va modifier le
7 comportement du réseau en dynamique. Je l'ai
8 expliqué tout à l'heure, l'effondrement de tension,
9 tout à l'heure, c'est un phénomène dynamique - j'ai
10 un événement à La Vérendrye, je vais bouchonner à
11 Chamouchouane Saguenay et, ça, c'est lié au fait
12 que mes transits sur mon axe Jacques-Cartier
13 Montréal ont été modifiés à cause de l'ajout de
14 production en Gaspésie.

15 J'ai également parlé du fait que j'avais
16 aussi un événement, entre guillemets, boucher le
17 trou de l'entonnoir, ça, c'est à Jacques-Cartier.
18 Si je perds mes lignes à Jacques-Cartier sur
19 lesquelles j'avais une augmentation de flux à cause
20 de l'ajout de production éolienne en Gaspésie, eh
21 bien ça, ça va se refouler vers le nord et venir
22 perturber le comportement de mon réseau électrique.
23 Donc, l'effondrement de tension, c'est un phénomène
24 global de réseau intégré qui est lié au fait que
25 cinquante pour cent (50 %) de ma charge se trouve

1 concentré dans cette boucle métropolitaine. Alors
2 il faut vraiment avoir ça en tête, nous travaillons
3 avec une bête, un réseau 735 qui est intégré et qui
4 est une, c'est important.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Alors, Monsieur le Président, ça complète nos
7 questions pour l'interrogatoire en chef. Les
8 témoins seront donc disponibles pour un contre-
9 interrogatoire. Je vous propose, il est midi quinze
10 (12 h 15), de peut-être aller de l'avant. Je sais
11 qu'on a un peu décalé sur l'échéancier mais, bon,
12 j'ai bien confiance qu'on va se rattraper puis
13 rencontrer l'objectif que vous nous avez énoncé
14 pour jeudi matin alors voilà.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Merci Maître Fréchette. Donc, les témoins vont être
17 disponibles au contre-interrogatoire. On va donc,
18 la Régie, ajourner pour une heure, revenir à une
19 heure trente (13 h 30), c'est ce que je comprends
20 Maître... O.K. Une heure trente (13 h 30).

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 C'est très bien, c'est noté, Monsieur le Président.

23 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

1 REPRISE DE L'AUDIENCE
2 (13 h 31)
3 Me YVES FRÉCHETTE :
4 L'interrogatoire en chef était clairement terminé.
5 Il n'y a pas eu d'autres nouvelles questions qui me
6 sont venues malgré un lunch copieux.
7 LE PRÉSIDENT :
8 Merci, Maître Fréchette.
9 Me YVES FRÉCHETTE :
10 Alors, c'est les contre-interrogatoires.
11 LE PRÉSIDENT :
12 Vous pouvez y aller, Maître Cadrin.
13 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN :
14 Bonjour. Maître Steve Cadrin pour l'AHQ-ARQ.
15 Bonjour à nos panelistes, mesdames, messieurs.
16 Également aussi, Monsieur le Président. Donc, j'ai
17 une bonne et une mauvaise nouvelles. La bonne
18 nouvelle d'abord. Citoyens sous haute tension et
19 MRC Matawinie auront moins de questions que prévu
20 initialement. J'en aurai peut-être un peu plus au
21 niveau de AHQ-ARQ, notamment suite à la dernière
22 justification économique et à la présentation de ce
23 matin. Je vous en informe juste pour que vous ayez
24 une meilleure gestion de ce qui s'en vient dans le
25 temps. Ça va probablement être plus une demi-heure

1 pour CSHT. Merci. Commençons tout de suite, perdons
2 pas de temps!

3 Q. [34] La présentation de ce matin, je vous amène à
4 la diapositive numéro 28, s'il vous plaît. Au fait,
5 synthèse de l'analyse économique des solutions. Et
6 vous nous parlez de la conséquence ou des
7 conséquences de reporter la ligne dont on parle
8 évidemment aujourd'hui. Alors, vous nous parlez
9 dans la dernière section, vous avez fait aussi
10 référence un peu plus tôt dans les commentaires sur
11 les différentes preuves déposées, de certaines
12 analyses économiques ou certaines critiques
13 économiques qui avaient été faites par monsieur
14 Raymond. Mais je vois ici, vous mentionnez :

15 Le projet de ligne qu'il faudra mettre
16 en place par la suite sera plus
17 onéreux

18 Au troisième tiret.

19 - construction plus tardive
20 - contenu fonctionnel différent :
21 nécessité de la compenser série.

22 Le report de la ligne dans le temps
23 n'est pas économique.

24 En résumé, je comprends. Est-ce que vous avez fait
25 une démonstration économique quelconque par rapport

1 à ça ou c'est une affirmation tout simplement sur
2 la base de vos connaissances?

3 M. BENOÎT DELOURME :

4 R. Ce qu'on voulait exprimer, là, c'était que si on
5 partait sur le scénario de compensation série et
6 que, plus tard, arrivait la ligne, techniquement,
7 la ligne n'aurait pas le même... enfin, le projet à
8 735 n'aurait pas le même contenu fonctionnel. C'est
9 ça qui est exprimé au boulet « contenu fonctionnel
10 différent ».

11 Q. **[35]** Je comprends, mais vous concluez : « Le report
12 de la ligne dans le temps n'est pas économique. »
13 Je comprends, peut-être qu'il y a une distinction à
14 faire.

15 R. Oui.

16 Q. **[36]** Donc c'est un autre élément.

17 R. Donc, là, l'autre élément, c'est... Bien, on
18 s'entend qu'il faut agir et qu'il va falloir lancer
19 un des deux projets. Donc, si on lance le projet...
20 Si on ne lance pas le projet de ligne, les pertes
21 s'accumulent. Et, moi, il faut que je renforce mon
22 réseau. Si je suis dans l'hypothèse de faire de la
23 compensation série, bien, mes pertes s'accumulent
24 pendant ce temps-là. Tout le temps que ma ligne
25 n'est pas là, mes pertes s'accumulent.

1 Q. **[37]** Donc, ce n'est pas une analyse distincte ou
2 une autre analyse économique distincte. Ce que vous
3 nous dites, c'est, dans le fond, la preuve
4 démontre, selon ce que vous en prétendez, qu'il y
5 aura, donc c'est moins rentable de garder la
6 compensation série comme mettons, je dirais, modèle
7 ou stratégie en raison des pertes économiques comme
8 on connaît dans la preuve? Il n'y a rien de nouveau
9 à déduire?

10 R. Il n'y a rien de nouveau.

11 Q. **[38]** Je vais maintenant à la page suivante, page
12 29. Vous avez parlé, en fait à la page 29 qui est
13 aussi jumelée avec la page 30, vous nous parlez
14 d'un côté des limitations de la solution de
15 compensation série au sud. Et je suis dans la
16 section donc « techniquement ». Deuxième tiret,
17 vous nous mentionnez que la compensation série au
18 sud est « grandement influencée par
19 l'offre/demande ». Pouvez-vous nous expliquer un
20 peu plus qu'est-ce que vous voulez dire par là?

21 R. Oui, bien sûr. Ce qu'on entend par là, c'est que la
22 mise en place de compensation série au sud du
23 réseau, donc neuf plateformes, il ne s'agit pas
24 juste d'installer des plateformes de compensation,
25 il s'agit également de définir le taux de

1 compensation série pour chacune des neuf
2 plateformes. Ce qu'on veut exprimer par là, c'est
3 que, si vous voulez, quand en deux mille neuf
4 (2009) on avait établi une solution basée sur de la
5 compensation série, les taux et les ampérages
6 associés à chacune des plateformes avaient une
7 certaine valeur. On avait trouvé un ensemble de
8 neuf valeurs qui permettaient d'assurer la
9 fiabilité du système.

10 En refaisant l'étude en deux mille treize
11 (2013), ces taux et ces ampérages ont changé. Et ce
12 qu'on voulait également exprimer, c'est que dans le
13 temps, ces taux et ces ampérages changeront aussi
14 car ils dépendent grandement de la charge dans la
15 boucle métropolitaine. Si je peux prendre juste un
16 exemple. La compensation série qu'on installerait
17 au nord du poste Duvernay, eh bien, le taux de
18 compensation et des ampérages associés à cette
19 plateforme dépendront du niveau de charge du poste
20 Duvernay. Et donc, comme ces charges évoluent et
21 bougent et se déplacent, l'image que nous avons
22 faite en deux mille neuf (2009) et l'image que nous
23 avons faite en deux mille treize (2013) n'est pas
24 la même. Donc, c'est un constat que nous faisons.
25 (13 h 36)

- 1 Q. **[39]** Quand vous parlez d'image deux mille neuf
2 (2009) versus deux mille treize (2013), juste peut-
3 être pour clore sur cette question-là, vous parlez
4 d'une image avec neuf plateformes de compensation
5 série ou versus autre chose qui serait cinq à
6 l'époque, ou autre?
- 7 R. Non, non, c'est, on compare toujours, dans le cadre
8 de l'audience d'aujourd'hui, nous comparons
9 toujours une solution 1, qui est une solution ligne
10 à 735...
- 11 Q. **[40]** Oui.
- 12 R. ... et une solution 2, qui est une solution avec
13 neuf plateformes de compensation série.
- 14 Q. **[41]** Ce que vous nous dites, dans le fond, c'est
15 qu'en fonction de ce qu'il y aura comme offre
16 demande réelle, vous serez en mesure, ou vous
17 devrez redéfinir exactement le, là, vous
18 m'expliquez, peut-être le niveau de la compensation
19 série, là?
- 20 R. Oui, c'est ça.
- 21 Q. **[42]** Je ne suis pas à l'aise avec cet aspect-là.
- 22 R. Oui, c'est ça.
- 23 Q. **[43]** ... vous adaptez à cette offre et cette
24 demande-là, si je résume bien?
- 25 R. Exactement, c'est, d'ailleurs, quand je parle de

1 robuste d'une solution, si je mets une solution
2 ligne en place, elle est robuste, et la solution de
3 contenu fonctionnel reste inchangée, quelles que
4 soient les modifications sur le réseau -et on l'a
5 démontré en deux mille neuf (2009) avec une étude,
6 puis en deux mille treize (2013) avec une mise à
7 jour de l'étude - la solution, le contenu
8 fonctionnel est le même, je tire une ligne qui part
9 de Chamouchouane et qui se rend à la boucle
10 métropolitaine.

11 En revanche, ce qu'on vous dit, c'est que,
12 avec une solution 2, plateformes de compensation
13 série, l'étude qui avait été faite en deux mille
14 neuf (2009) avait défini un contenu fonctionnel de
15 neuf plateformes, l'étude de deux mille treize
16 (2013) définit également neuf plateformes mais ce
17 qu'il y a dans les plateformes risque d'être
18 légèrement différent. Si on devait réellement
19 instancier ça et passer à travers un avant-projet
20 final, il y a fort à parier que ça changerait
21 encore.

22 Q. **[44]** Mais ça, je comprends, vous ne l'avez pas
23 fait, cet exercice d'avant-projet, bien sûr?

24 R. Tout à fait.

25 Q. **[45]** Page 30 maintenant, on mentionne les avantages

1 de la ligne de transport 735, le premier élément
2 qui est mentionné :

3 Une solution optimale et structurante
4 qui permet d'assurer le maintien de la
5 fiabilité du réseau.

6 Peut-être juste une question pour bien se
7 comprendre, parce qu'on a parlé beaucoup de
8 fiabilité du réseau, là, mais est-ce que ce n'est
9 pas le cas aussi que la solution numéro 2, elle va
10 assurer le maintien de la fiabilité du réseau, ou
11 est-ce que le réseau ne sera pas fiable avec la
12 solution numéro 2?

13 R. C'est une question très intéressante et
14 fondamentale. Quand on se présente à la Régie de
15 l'énergie avec un dossier de preuve qui contient
16 des solutions, ces solutions répondent de manière
17 équivalente, avec des services équivalents aux
18 problèmes. Le problème que nous souhaitons
19 résoudre, c'est l'effet d'entonnoir, donc nous
20 avons proposé deux solutions qui permettraient de
21 l'adresser.

22 Dans les faits, on a une solution
23 compensation série qui, comme je le disais ce
24 matin, permet de diminuer l'effet entonnoir au même
25 titre, offre un service équivalent, sauf que je

1 n'ai pas réussi à le traiter de manière structurel.
2 Tandis que ma ligne offre aussi la résolution du
3 problème de phénomène d'entonnoir mais m'offre un
4 positionnement stratégique et une solution
5 structurelle avec un nouveau lien.

6 Donc la résolution intrinsèque de ce
7 phénomène d'entonnoir est faite, sauf que derrière,
8 je me retrouve dans une position, mon réseau à la
9 fin, il n'est pas dans le même état. Vous
10 comprenez? J'ai une ligne de plus dans un cas et
11 dans l'autre cas, j'ai saturé mon réseau avec une
12 technologie, qui, oui, fait le travail mais qui
13 m'accote, me peinture dans le coin, entre
14 guillemets.

15 Q. **[46]** Vous êtes rendu, si je peux résumer votre
16 expression, plus à la limite de ce que vous pouvez
17 faire avec la compensation série alors que dans
18 l'autre cas, vous vous donnez une marge de
19 manoeuvre plus grande avec une nouvelle ligne, en
20 résumé?

21 R. Bien, je ne parlerais pas de marge de manoeuvre,
22 moi, je mets exactement ce qu'il faut sur mon
23 réseau pour répondre à mon problème de fiabilité,
24 je ne suis pas en train de dégager de la marge de
25 manoeuvre.

1 Q. [47] Mais donc quelle est la différence entre la
2 nouvelle ligne, à ce moment-là, et les
3 compensateurs série s'ils répondent tous deux, là,
4 à la même problématique...

5 R. C'est que derrière la construction du réseau, la
6 suite, la construction du réseau derrière reste
7 ouverte dans un cas et dans l'autre cas est
8 condamnée à amener une ligne supplémentaire. Si je
9 choisis de faire la compensation série aujourd'hui,
10 je suis condamné à faire la ligne comme prochain
11 mouvement parce que ce sera ça, sans doute, mon
12 besoin pour avoir mon niveau de fiabilité.

13 En revanche, si je fais la ligne
14 aujourd'hui, eh bien, mes options sont encore
15 ouvertes par la suite, soit une autre ligne, et
16 évidemment, je suis un transporteur d'électricité
17 donc moi, ma job, c'est d'avoir de la fiabilité sur
18 mon réseau et un des moyens d'assurer la fiabilité,
19 c'est de construire des lignes, donc, oui, il y
20 aura sans doute des lignes dans l'avenir, ça, je ne
21 peux pas vous... vous garantir que ça ne sera pas
22 le cas, ou encore une carte à jouer, qui
23 constituera à mettre de la compensation série.

24 Et on évaluera ça en temps et lieu quand le
25 besoin se fera ressentir et nous remettrons une

1 analyse technique et économique, à savoir est-ce
2 que l'étape d'après, c'est l'ajout de compensation
3 série au fur et à mesure des besoins ou encore une
4 autre ligne, et on se reposera exactement la même
5 question qu'aujourd'hui, mais plus tard.

6 Q. **[48]** D'accord. Je vais aller maintenant à une autre
7 pièce, la pièce B-0028, ou HQT-2, Document 1; c'est
8 la réponse 1.4 de la demande de renseignements de
9 la Régie, demande de renseignements numéro 1. Vous
10 pouvez y aller ou je peux vous faire lecture, j'ai
11 les passages à chaque fois, là, donc je peux faire
12 le passage, mais si vous voulez contexter dans quel
13 cadre ça s'est fait, la réponse, faites-moi signe.
14 À la page 5, réponse 1.4.

15 (13 h 43)

16 R. C'est bon, nous avons le document.

17 Q. **[49]** On vous demande de concilier certaines
18 références avec des prix, là. Donc, je vais plus
19 spécifiquement au quatrième paragraphe de la
20 réponse 1.4. À la toute fin, vous mentionnez :

21 Compte tenu de cette nouvelle réalité,
22 ce n'est qu'à partir de 2019 que les
23 pertes électriques sur le réseau
24 pourront effectivement être évitées.

25 Je comprends qu'on a parlé d'une mise en service en

1 deux mille dix-huit (2018) dans notre cas. J'ai
2 également pris connaissance de la correspondance de
3 maître Fréchette du dix-sept (17) octobre deux
4 mille quatorze (2014) que je vous demanderais de
5 regarder, qui est 045, B-0045. Vous n'aviez pas ce
6 document-là parce que c'est une lettre de maître
7 Fréchette.

8 Mais, en fait, ce que je vous dis tout
9 simplement c'est que la mise en service est en deux
10 mille dix-huit (2018). C'est ce qui est mentionné
11 dans la lettre de maître Fréchette. Vous pouvez la
12 regarder si vous voulez. C'est le dernier, avant-
13 dernier boulet. Et la question dans le fond c'est
14 pourquoi on parle de deux mille dix-huit (2018)
15 dans un cas pour la mise en service et les pertes
16 électriques sur le réseau pourront effectivement
17 être évitées seulement en deux mille dix-neuf
18 (2019), pourquoi pas en deux mille dix-huit (2018)?

19 R. Oui, tout à fait. C'est une technicalité, là. On
20 s'en excuse, là. La mise en service, elle est
21 prévue pour octobre deux mille dix-huit (2018). Dès
22 la mise en service en octobre deux mille dix-huit
23 (2018), on va avoir, on va dégager, on va sauver
24 des pertes pour le mois de novembre et le mois de
25 décembre.

1 mentionnés dans la lettre du 17

2 octobre.

3 Alors vous avez la lettre en page couverture dont
4 on a parlé il y a quelques instants. C'est un des
5 éléments, un des intrants de votre calcul. Nous ne
6 l'avons pas. Évidemment, on mentionne que c'est un
7 intrant.

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Je pense, je ne sais pas si ça va être nécessaire
10 de prendre un engagement. Vous pourrez me corriger,
11 mais il me semble que monsieur Delourme a témoigné
12 ce matin qu'on était parti à partir de la dernière
13 décision tarifaire du Distributeur pour faire ça.
14 On va vérifier si c'est ça. Et puis, si c'est ça,
15 bien on pourra vous répondre, là, soit deux minutes
16 après la fin de l'audience ou que sais-je. Mais le
17 coût évité il provient directement de la décision,
18 là.

19 LE PRÉSIDENT :

20 C'est ce que j'ai compris moi aussi.

21 Me STEVE CADRIN :

22 Bon, alors parfait. Sous réserve de la
23 confirmation, puis on pourra même le faire hors
24 présence des micros.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Je confirme c'est ce qu'ils m'ont dit.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Q. **[51]** Est-ce que c'est ça, Monsieur? Il faut que
5 vous ouvriez votre micro.

6 Me STEVE CADRIN :

7 Ce n'est pas tout à fait ça, mais on va avoir...

8 Mme HÉLÈNE LAMBERT :

9 R. Ce sont les coûts en date du vingt-cinq (25)
10 juillet deux mille quatorze (2014) du Distributeur.

11 Q. **[52]** Merci. Et comment expliquez-vous, je suis
12 toujours à la page 4 maintenant du document en
13 question, de la justification économique. Comment
14 expliquez-vous une valeur de quarante-cinq dollars
15 (45 \$) le mégawatt en deux mille dix-neuf (2019)
16 avec l'information que vous avez colligée sur les
17 coûts marginaux?

18 R. Oui. Donc, en fait, c'est une coquille, là, dans la
19 dernière analyse. Si vous regardez l'analyse qu'on
20 avait déposée pour deux mille neuf (2009), c'est
21 qu'il y a deux choses, là.

22 Bon, premièrement, il y a l'énergie.

23 Normalement, l'énergie dans le tableau elle devrait
24 être indiquée en mégawattheures et, nous, on est
25 habitués de parler en gigawattheures. Quand on vous

1 a présenté l'analyse de vendredi dernier, quand on
2 vous l'a transmise, la valeur qu'on a inscrite
3 c'est en gigawattheures, malheureusement. Donc, le
4 quatre cent quarante-huit (448) devrait se lire
5 quatre cent quarante-huit mille (448 000) pour
6 l'énergie.

7 Et pour répondre à monsieur, au niveau de
8 la puissance, au niveau du coût de la puissance, ce
9 n'est pas quarante-huit (48) qui devrait être là,
10 mais quarante-huit mille (48 000). Parce que là
11 aussi on l'a rentré en kilowattheures parce qu'on a
12 produit l'analyse, là, on l'a envoyée un peu
13 rapidement. Donc, on s'en excuse, mais c'est une
14 petite coquille.

15 Q. **[53]** Vous voulez dire quarante-cinq (45)?

16 R. À la ligne des... Oui, pardon, quarante-cinq (45).

17 Q. **[54]** Vous avez dit quarante-cinq (45), quarante-
18 huit (48). Juste pour qu'on se comprenne bien pour
19 avoir les bonnes lignes. Si on prend le tableau.

20 R. Oui, oui, excusez. Quarante-cinq (45).

21 Q. **[55]** Si on prend le tableau donc à la page 4.

22 R. Oui.

23 (13 h 48)

24 Q. **[56]** Dans la partie du bas du tableau, ma question
25 était dans la section un peu grisée, là, ou beige.

1 Il y a quatre chiffres qui apparaissent vis-à-vis
2 l'année deux mille dix-neuf (2019). Alors quatre
3 quatre huit (448) devrait être quatre cent
4 quarante-huit mille (448 000).

5 Mme HÉLÈNE LAMBERT :

6 R. Oui, c'est ça.

7 Q. **[57]** Ou bien on change la référence à
8 gigawattheures, au choix.

9 R. Oui, c'est ça. On aurait pu faire ça, mais dans
10 l'analyse précédente, Monsieur le Président, on
11 avait cinq cent vingt-quatre mille (524 000), parce
12 que c'était en mégawattheures, donc ici on aurait
13 dû lire quatre cent quarante-huit mille (448 000).

14 Q. **[58]** O.K.

15 R. Et pour les coûts en puissance, c'est quarante-cinq
16 (45), on aurait dû lire quarante-cinq mille
17 (45 000).

18 M. BENOÎT DELOURME :

19 R. Yves, peut-être qu'on peut prendre un engagement
20 pour corriger ça.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Je pense que ce serait tout à fait légitime, là, à
23 moins que... Je pense pour pas induire personne en
24 erreur, là, même moi je dois vous avouer que je ne
25 l'avais pas vu, là, alors...

1 Me STEVE CADRIN :

2 Quand on consulte par la suite, c'est toujours plus
3 facile de retrouver les bons chiffres que d'aller
4 voir les notes sténo.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Si vous permettez, Monsieur le Président, je pense
7 que pour votre délibéré, là, ce serait préférable
8 qu'on vous reproduise à nouveau une pièce HQT-1,
9 Document 2 révisée, à l'égard des éléments qui ont
10 été recensés il y a quelques instants, sur lesquels
11 madame Lambert et monsieur Delourme s'expriment.

12 Me STEVE CADRIN :

13 D'accord.

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 C'est bien, ce sera fait d'ici demain matin.

16 Me STEVE CADRIN :

17 Merci.

18

19 E-1 (HQT) : Produire HQT-1, Document 2 révisée
20 (demandé par AHQ-ARQ)

21

22 Q. [59] Alors au-delà de la correction ou des
23 corrections qu'on vient de faire, les petites
24 coquilles qu'on a notées, je reviens à ma
25 question : comment expliquez-vous la valeur de

1 quarante-cinq dollars (45 \$) le mégawatt - mais là
2 ici ce sera quarante-cinq mille dollars (45 000 \$)
3 le mégawatt - en deux mille dix-neuf (2019)? Vous
4 pouvez m'expliquer comment ça fonctionne avec
5 l'information qu'on obtient sur les coûts
6 marginaux.

7 Mme HÉLÈNE LAMBERT :

8 R. Encore là, donc on part des coûts du Distributeur,
9 Monsieur le Président, et dans sa lettre, les coûts
10 qui nous étaient fournis du Distributeur étaient en
11 dollars deux mille quatorze (2014), si je ne
12 m'abuse. Et puis compte tenu que l'analyse
13 économique part avec des dollars constants deux
14 mille huit (2008), on a ramené sur deux mille huit
15 (2008), puis après, ce que vous voyez là, ce sont
16 les coûts en dollars courants. Donc vous voyez
17 quarante-cinq dollars (45 \$) pour deux mille dix-
18 neuf (2019), vous avez un autre chiffre pour deux
19 mille vingt (2020), ce sont les dollars courants de
20 ces années-là. Donc des dollars constants
21 inflationnés, ce qu'on a présenté antérieurement
22 dans l'analyse économique. Donc à chaque année,
23 vous avez les dollars pour l'année en cours. Le
24 prix pour l'année en cours.

25 Q. [60] Parfait. Merci de l'explication. Alors la

1 pièce B-0028, HQT-2, Document 1. Réponse aux
2 demandes de renseignement de la Régie. C'est la
3 réponse 6.1 à la page 16. On peut parler du tableau
4 2, si vous me le permettez. Alors on va parler ici,
5 là, les « valeurs associées à la charge locale, au
6 service de transport point à point ainsi que la
7 production raccordée pour les différentes
8 demandes » qui sont analysées dans le cadre du
9 tableau. Ma première... ça va pour le tableau?
10 Quels sont les chiffres du tableau 2 correspondant
11 à l'exercice de validation de la fin deux mille
12 treize (2013) qui ont amené à la nouvelle analyse
13 économique déposée vendredi dernier?

14 M. BENOÎT DELOURME :

15 R. Le tableau donc, pendant que mes collègues
16 cherchent, le tableau à la page... à la question
17 6.1 reprend les hypothèses de deux mille neuf
18 (2009). Et dans une des réponses aux questions des
19 intervenants, nous avons fourni les hypothèses de
20 la mise à jour de deux mille treize (2013). On est
21 juste en train de rechercher l'endroit où ça a été
22 formulé. On ne se rappelle plus, donc excusez-nous.

23 Q. **[61]** Bien en fait, je peux vous donner une
24 référence pour un des chiffres, là, sur la
25 production raccordée, qui devrait être quarante-

1 cinq mille neuf cent mégawatts (45 900 MW). Vous
2 avez ça à la pièce B-0037, HQT-2, Document 5, page
3 21, réponse 14.2. Ça me laisserait avec deux cases
4 à compléter, là, la charge locale et le service de
5 transport point à point.

6 R. Est-ce que vous pouvez répéter la référence?

7 Q. **[62]** Oui, excusez-moi. B-0037, HQT-2, Document 5,
8 oui.

9 Mme HÉLÈNE LAMBERT :

10 R. À quelle page, s'il vous plaît?

11 Q. **[63]** À la page 21, excusez-moi, là. Les bonnes
12 vieilles références fonctionnent plus vite parfois.
13 La réponse 14.2, pour être plus précis. Ce que j'en
14 comprends c'est que la production raccordée que je
15 devrais voir au tableau 2, à titre d'exemple, en
16 mégawatts devrait être quarante-cinq mille neuf
17 cents (45 900) selon cette réponse-là, à moins que
18 vous me corrigiez. Puis je voudrais connaître les
19 deux autres valeurs qu'on aurait au tableau pour
20 cette nouvelle analyse que vous avez déposée
21 vendredi.

22 (13 h 55)

23 M. RÉMI DUMOULIN :

24 R. Dans le fond, le nouveau chiffre de production,
25 c'est quarante-cinq mille neuf cent mégawatts

1 (45 900 MW), ça correspond aussi à la fermeture de
2 la centrale nucléaire Gentilly-2.

3 Q. **[64]** D'accord. Mais, les deux autres chiffres, la
4 charge locale et le service de transport point à
5 point, vous prenez quoi? Ça vient d'où?

6 R. Le service de transport point à point est demeuré
7 inchangé.

8 Q. **[65]** Donc, cinq mille cent trente-cinq (5135)?

9 R. Oui.

10 Q. **[66]** C'est ça. Et la charge locale, même chose,
11 quarante et un mille sept cent quatre-vingts
12 (41 780)?

13 R. Elle a été ajustée pour correspondre aux
14 ressources.

15 Q. **[67]** Ajustée à combien?

16 M. BENOÎT DELOURME :

17 R. Aux pertes près, on fait l'équilibre offre-
18 demande...

19 Q. **[68]** Erreur d'avocat qui n'écoute pas son témoin.
20 Je t'ai tourné le dos, je n'ai pas vu que ça
21 donnait le chiffre en différentiel.

22 R. Aux pertes près.

23 Q. **[69]** Merci. Quant aux chiffres de la colonne
24 « Présents projets » qu'on retrouve dans la colonne
25 « Présents projets », quelle est la référence? À

1 quel endroit de... D'où viennent-ils?

2 R. Est-ce que... est-ce que vous pouvez préciser la
3 question? D'où viennent-ils? Dans quel sens?

4 Q. **[70]** La source de référence.

5 R. Qu'est-ce qu'on a considéré comme... comme mixte
6 énergétique? C'est quoi la question?

7 Q. **[71]** Quelle est la source? Quelle est la référence
8 ou quelle année de point qui est considérée?

9 R. O.K. Mon collègue Serge Fortin l'a expliqué ce
10 matin, là, l'objectif du Transporteur, là, c'est
11 d'établir un réseau qui est capable de fournir sans
12 congestion, de raccorder sans congestion l'ensemble
13 de la production et les services point à point
14 fermes dans la mesure des ressources disponibles.
15 O.K. Donc, on a répondu, il me semble, à la DDR 3
16 de la Régie que l'équilibre offre-demande, là, il
17 est « drivé » par la production. O.K. Donc, on va
18 mettre un ensemble... une certaine quantité de
19 production sur le réseau et on va chercher à
20 l'acheminer cet... cet ensemble de production. Et
21 ensuite de ça, on va avoir des services point à
22 point qu'on va mettre en place sur le réseau et on
23 va ajuster avec la charge pour obtenir notre
24 équilibre offre-demande dans notre écoulement de
25 puissance.

1 Donc, l'ensemble des besoins qu'on a...
2 qu'on a considéré pour le présent projet, là, donc
3 le quarante-six mille neuf cent quinze (46 915),
4 c'est l'ensemble des productions existantes à
5 Hydro-Québec. Et comme c'est expliqué à la DDR 1 de
6 la Régie, question 5.1 il me semble ou 3.2... 3.2,
7 c'est ce qu'on avait pour deux mille neuf (2009)
8 et, par contre, pour ce qui était de la mise à jour
9 de deux mille treize (2013), vous avez le détail à
10 la réponse 6.5, DDR 1 de la Régie. Tout ça a été
11 déjà explicité dans les échanges que nous avons eus
12 en préparation du dossier.

13 Q. **[72]** Sur la colonne... pas la colonne, pardon, la
14 ligne « Service de transport point à point »
15 pouvez-vous expliquer pourquoi il y a une si grande
16 variation qui est utilisée dans le cadre du tableau
17 2, là, cinq mille cent trente-cinq (5135) et
18 suivants?

19 R. Donc, encore une fois, on expliquait tout à l'heure
20 qu'on essaie de se projeter, de regarder large et
21 de considérer les meilleures hypothèses au moment
22 de l'étude. Quand on avait regardé Romaine à
23 l'époque, on considérait que les... les services
24 point à point fermes disponibles pour le Québec
25 s'élevaient à deux mille deux cent soixante-quinze

1 (2275). Ensuite, il y a eu une augmentation pour
2 l'appel d'offres. Je ne saurais pas vous citer
3 exactement de quel projet il s'agissait, mais une
4 chose est certaine, pour le présent projet, trente-
5 huit quatre-vingt-sept (3887), le projet New
6 Hampshire, d'interconnexion vers New Hampshire
7 était considéré, était quelque chose de probable.

8 Et le projet également CHPE vers New
9 York... New York State était également quelque
10 chose qui était dans l'aire du temps. Donc, quand
11 nous avons décidé de fixer nos hypothèses à
12 l'époque, nous avons choisi de mettre ces
13 hypothèses-là.

14 Il faut bien comprendre une chose, là,
15 c'est que si... si ces projets n'avaient pas été
16 présents, la balance se serait retrouvée dans la
17 charge puisque, comme on l'expliquait tout à
18 l'heure, on veut acheminer sans congestion
19 l'ensemble de la production du réseau. Donc, c'est
20 juste un choix d'hypothèse. Ce qui compte, là,
21 c'est... c'est important, c'est on essaie de... de
22 dimensionner le réseau afin d'acheminer sans
23 congestion l'ensemble de la production raccordée.

24 (14 h)

25 Q. [73] Donc, dans le fond, je comprends que,

1 effectivement, quand on regarde, par exemple, le
2 présent projet à quarante et un mille sept cent
3 quatre-vingts (41 780) charge locale, on est à la
4 pointe, cinq mille cent trente-cinq (5135), service
5 de transport point à point en même temps à la
6 pointe, ce n'est pas, c'est une théorie mais ce
7 n'est pas une réalité, là, ce n'est pas quelque
8 chose qui peut arriver, mais votre réseau est
9 construit de cette façon-là, donc pour être capable
10 de tout recevoir en même temps, même à la pointe,
11 c'est ça que vous nous dites, c'est ce que vous
12 nous démontrez?

13 M. BENOÎT DELOURME :

14 R. Je ne le dirais pas dans ces mots-là, c'est quand
15 même un peu plus qu'une théorie, là, ça fonctionne,
16 ce qu'on fait. C'est comme ça qu'on planifie. Donc
17 c'est comme ça qu'on arrive à établir un niveau de
18 fiabilité qui correspond aux attentes de la
19 clientèle. Donc c'est une méthode de travail qui
20 permet, au bout du compte, je vous le rappelle,
21 nous, c'est que le pilote de la Formule 1,
22 derrière, en temps réel, il faut que ça fonctionne,
23 donc c'est comme ça qu'on dimensionne notre réseau.

24 Q. [74] Mais dans la réalité, ça n'arrive pas le
25 transport point à point à cinq mille cent trente-

1 cinq (5135) en même temps que la pointe, dans la
2 réalité. C'est l'aspect théorique de la chose, vous
3 prenez la pleine capacité de, pour être capable de
4 répondre à la pleine capacité, même à la pointe,
5 c'est exact? Est-ce que c'est ça le critère de
6 construction dans le fond?

7 M. SERGE FORTIN :

8 R. Écoutez. La réponse à cette question est oui. Donc
9 on a un réseau existant, différentes demandes
10 arrivent autour d'un environnement de travail,
11 service point à point, variation de charge, de
12 production, peu importe, les demandes qu'on a sont
13 quantifiées, évaluées et quantifiées, et donc on
14 attribue un coût à la demande en tant que telle par
15 rapport à cela, en termes de conception de réseau.

16 Q. [75] Est-ce que vous avez des hypothèses
17 d'électricité interruptible dans ces simulations
18 que vous faites, par exemple pour le tableau 2,
19 est-ce que vous tenez compte de l'interruptible qui
20 serait effacé à ce moment-là?

21 M. RÉMI DUMOULIN :

22 R. Non, on ne tient pas compte de l'interruptible
23 parce qu'il faut concevoir un réseau pour acheminer
24 les ressources.

25

1 Mme HÉLÈNE LAMBERT :

2 R. Bien, peut-être juste pour compléter,
3 l'interruptible est utilisé par l'exploitant du
4 réseau, en fait, là, dans des conditions de pointe
5 extrême, c'est un... c'est un de ses moyens de
6 gestion pour assurer de rencontrer l'alimentation
7 de la charge.

8 Q. [76] Je continue dans la lignée de questions mais
9 je vais aller dans une pièce différente, la B-0034,
10 demande de renseignements ACEFO, donc HQD-2,
11 Document 4, page 20, réponse 12.2. Est-ce que ça
12 va, ou je vous laisse prendre connaissance de la
13 réponse au complet? Est-ce que ça va? O.K., c'est
14 beau, je veux juste, je ne veux pas vous empêcher
15 de discuter, là, puis de voir si, pour être à
16 l'aise avec la réponse que vous avez donnée à
17 l'époque.

18 Donc la question qui vous était posée était
19 en lien avec les pertes, là. On avait fait, vous
20 avez fait le calcul dans le cadre de cette
21 question-là qui vous a été posée par l'ACEFO pour
22 la solution 1 et la solution 2. La solution 1, on
23 la trouve au fameux tableau 2 dont on vient de
24 parler tout à l'heure, là, on avait certains
25 chiffres qui étaient là, donc pour mieux

1 l'expliciter, et vous avez calculé la perte de la
2 solution 1 à deux mille neuf cent trente-huit
3 mégawatts (2938 MW). Est-ce que vous pourriez faire
4 le même exercice, s'il vous plaît, pour ce qui est
5 de la colonne, les deux colonnes additionnelles du
6 tableau 2, là, donc l'appel d'offres et les
7 dossiers la Romaine, les dossiers 3742 et dossier
8 3757, faire le même exercice de calcul des pertes?

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Écoutez, je vais, moi, c'est certain, Monsieur le
11 Président, qu'on n'a pas ces données-là sous la
12 main aujourd'hui. On a eu des rondes de demandes de
13 renseignements, vous avez posé des questions, ils
14 en ont posé, écoutez, je ne vois pas l'acuité pour
15 une plaidoirie à préparer pour demain, Monsieur le
16 Président, puis également un mémoire, là, d'obtenir
17 ces renseignements-ci, là; à ce stade-ci, je doute
18 de la pertinence de la chose, là, Monsieur le
19 Président.

20 Me STEVE CADRIN :

21 Sur la question des pertes électriques, c'est un
22 élément clé du dossier, malheureusement, dans
23 les... malheureusement ou heureusement, là, je n'ai
24 pas, je ne porte pas de jugement, je m'excuse,
25 malheureusement pour la question que je vous pose.

1 Mais là, ici, on a deux demandes de renseignements,
2 donc deux réponses à des demandes de renseignements
3 qui ont été données, je ne sais pas quand est-ce
4 que j'aurais pu poser la question plus que là, je
5 suis à l'étape suivante de la réponse à une demande
6 de renseignements, notamment une de la Régie, qui a
7 donné le tableau 2, une de l'ACEFO, qui a donné les
8 documents qui sont là, pas les documents mais la
9 référence que je viens de vous donner à l'instant,
10 B-0034.

11 Dans le fond, le calcul subséquent, oui, il
12 est utile, là, il est utile pour les deux éléments
13 qu'on mentionne au tableau 2, qui sont déjà étudiés
14 ici. Je présume que ce n'est pas un calcul
15 extrêmement long à faire mais, on me corrigera, là,
16 je comprends que c'est l'avocat qui me répond donc
17 je ne sais pas s'il sait combien de temps ça prend.
18 Il faut faire ce calcul-là parce qu'il nous expose
19 que ça va être difficile à répondre maintenant.
20 Mais on est en suivi de demande de renseignements.
21 Je ne peux pas faire ça plus vite.

22 (14 h 06)

23 LE PRÉSIDENT :

24 Q. [77] Est-ce que le panel a un estimé, une réponse
25 courte à donner aujourd'hui?

1 M. BENOÏT DELOURME :

2 R. Oui, une réponse extrêmement courte. Les pertes en
3 absolu ça n'a aucun intérêt. O.K. Ce qui est
4 intéressant c'est l'écart de pertes. C'est ça qui
5 nous intéresse, c'est l'écart de pertes entre deux
6 situations qui nous intéresse. Le cent dix-sept
7 mégawatts (117 MW) que nous avons évalués en deux
8 mille neuf (2009) c'est l'écart entre un réseau
9 donné à production fixe, charge donnée avec un
10 renforcement donné. Et je calcule les pertes sur ce
11 réseau-là, je fais le même exercice avec la ligne
12 et c'est l'écart entre les deux qui m'intéresse.

13 Le volume de pertes absolu est entaché
14 d'énormément d'erreurs. L'écart de pertes entre
15 deux de mes solutions, lui, j'arrive, les moyens
16 statistiques me le démontre, à finalement annuler
17 mes erreurs entre mes deux mesures. Et la
18 pertinence de cet écart de pertes, lui, il est bon.

19 Donc, les pertes en absolu, je ne vois pas
20 l'intérêt que ça peut apporter à la discussion
21 aujourd'hui. Ce qui m'intéresse, moi, aujourd'hui
22 c'est l'écart de pertes. L'écart de pertes j'en ai
23 parlé tout à l'heure, c'était cent dix-sept
24 mégawatts (117 MW) en deux mille neuf (2009). C'est
25 cent mégawatts (100 MW) en deux mille treize

1 (2013).

2 Je tiens à préciser une chose. Pourquoi
3 est-ce que ça a baissé ce volume de pertes-là?
4 C'est parce que la ligne est plus longue. Ce n'est
5 pas lié à mes changements d'hypothèse de
6 production, charges, interconnexions. La ligne
7 étant plus longue, c'est $R_i(2)$ les pertes. O.K.
8 Donc, le R il augmente et $R_i(2)$ ça augmente. Point.
9 Donc, on passe de cent dix-sept (117) à cent (100)
10 parce que la ligne est plus longue. O.K.

11 Donc, tant qu'à moi, les pertes en absolu
12 ça n'a pas lieu d'être, mais s'il faut aller les
13 calculer, on les calculera, mais je ne vois pas
14 l'intérêt.

15 Me STEVE CADRIN :

16 Q. [78] Mais, en fait, je vous suggère qu'ils ont
17 peut-être été déjà calculés dans les dossiers dont
18 on a parlé, là. Vous avez dû faire un écoulement de
19 puissance dans le cadre des deux dossiers, 3742,
20 3757, pour faire cet exercice-là. Je comprends
21 qu'aujourd'hui je vous le demande. On est dans un
22 autre dossier subséquent, c'est sûr que je veux
23 comparer. Je ne peux pas faire de comparaison si
24 vous ne me donnez pas le chiffre. C'est le chiffre
25 que je vous demandais. Si vous l'avez fait

1 l'écoulement de puissance dans ces dossiers-là à
2 l'époque, ils devrait être là.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Alors, Monsieur le Président.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Maître Fréchette.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Oui, je vais formaliser l'objection, Monsieur le
9 Président. Alors vous avez déjà la réponse de
10 monsieur Delourme qui campe bien la paysage, ce qui
11 compte c'est l'écart entre les pertes, non pas la
12 détermination de l'absolu.

13 Mais vous avez permis des questions. Je
14 vous ramène à la mise en garde que vous nous avez
15 faite ce matin, Monsieur le Président, à l'égard
16 des questions que vous avez permises dans le cadre
17 de votre précision sur les objections et des
18 aspects que vous n'avez pas permis d'aborder, que
19 ça soit dans le cadre des demandes d'intervention
20 ou dans le cadre des sujets.

21 Il y en a quelques-uns : L'identification
22 des sources de production, les états d'avancement
23 d'études d'impact, les capacités thermiques de
24 ligne, les caractéristiques des besoins alimentés,
25 les conditions d'exploitation de réseau, les

1 capacités de transit au poste Chamouchouane, les
2 hypothèses différentes de capacités de production
3 éolienne. Ça c'est des choses que vous avez déjà
4 campées.

5 Et vous avez aussi campé au niveau de la
6 décision sur les sujets d'audience de ne pas
7 considérer autre chose que des travaux substitués
8 dans le cadre de cette audience-là, non pas de
9 revenir sur les contenus, sur ce qui a été fait,
10 ces démonstrations-là.

11 Alors on tombe exactement dans la mise en
12 garde. Cette question-là nous amène, et je me suis
13 pris... j'ai pris la chance de relater la
14 nomenclature en sachant qu'elle va être utile pour
15 rester à l'intérieur du cadre que vous avez établi,
16 Monsieur le Président.

17 LE PRÉSIDENT :

18 D'accord avec votre remarque, Maître Fréchette.
19 Donc, on va travailler avec les écarts, cent dix-
20 sept mégawatts (117 MW) à cent mégawatts (100 MW).

21 Me STEVE CADRIN :

22 Ceux qu'on veut nous donner.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Oui.

25

1 Me STEVE CADRIN :

2 Q. **[79]** Alors restons dans des pertes théoriques, donc
3 dans ce dossier-ci. Alors je suis à la pièce
4 B-0028, donc HQT-2, Document 1, demande de
5 renseignements de la Régie. Je suis à la page 3 et
6 4, réponse 1.1. On vient de parler il n'y a pas
7 longtemps du cent dix-sept mégawatts (117 MW), mais
8 mes questions vont traiter des autres lignes dans
9 les hypothèses retenues qui apparaissent à cette
10 réponse.

11 La question sur le facteur de charge que
12 vous avez à zéro point soixante-dix (0,70). Pouvez-
13 vous définir ce que vous appelez ce facteur de
14 charge-là, s'il vous plaît?

15 M. BENOÏT DELOURME :

16 R. Avec plaisir. Nous avons préparé un acétate
17 complémentaire pour essayer d'illustrer qu'est-ce
18 que cela signifiait.

19 Q. **[80]** C'est quelle pièce? Ah, ce n'est pas une pièce
20 qui a été déposée. O.K.

21 M. RÉMI DUMOULIN :

22 R. Dans le fond, pour répondre au facteur de charge
23 qui a été considéré pour le réseau de transport, il
24 faut faire attention de ne pas confondre avec un
25 facteur d'utilisation. Le facteur de charge

1 correspond au taux d'utilisation du réseau de
2 transport. Dans le fond, ça amène la notion de
3 puissance et non pas seulement la notion d'énergie.
4 Parce que qu'est-ce qui nous intéresse, nous, c'est
5 de savoir le réseau à quelle puissance qu'il est et
6 on évalue ses pertes à ce moment-là.

7 (14 h 11)

8 Donc si on prend les valeurs historiques
9 qu'on a sur le réseau de transport par rapport au
10 taux d'utilisation, ça c'est exactement en fonction
11 de la puissance transitée par rapport à
12 l'écoulement en puissance de pointe, versus les
13 facteurs d'utilisation, qui correspond à la somme
14 de l'énergie transitée tout au long de l'année
15 divisée par la puissance de pointe au huit mille
16 sept cent soixante heures (8760 h). Bien on regarde
17 que le facteur d'utilisation est soixante-et-un
18 pour cent (61 %) versus le taux d'utilisation du
19 réseau de transport est soixante-quinze (75). Et
20 d'année en année, il évolue en fonction de
21 l'écoulement de pointe. Si on passe à l'autre
22 acétate, pour représenter en puissance... Ah,
23 c'est... C'est complet.

24 M. BENOÎT DELOURME :

25 R. Je pense que c'est suffisant. Il ne faut pas

1 confondre énergie et puissance, là.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Pourquoi soixante-dix (70)?

4 Me STEVE CADRIN :

5 Bien ça va venir tout de suite après. Peut-être il
6 va répondre avec l'autre acétate. Mais peut-être
7 qu'on pourrait la déposer au dossier, là, parce
8 qu'on vient d'en parler et d'en discuter, ça ne va
9 pas être facile de se retrouver et pour vous et
10 pour toute autre personne qui consulte le dossier.

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Alors on le fera, Monsieur le Président, en toute
13 fin de journée. On ne pensait pas aborder ça de
14 façon en preuve en chef, là, alors bon, alors comme
15 ça l'est en contre-interrogatoire, on s'était
16 préparé pour imager si les questions venaient, vous
17 voyez ce que je veux dire. Alors si vous me
18 permettez, oui, on le fera. Préférez-vous que je le
19 cote dans les pièces HQT ou sous la forme d'un
20 engagement? Moi ça m'est égal. Ça peut venir sous
21 la forme d'une pièce HQT, Monsieur le Président, je
22 m'en remets à vous. Une pièce HQT?

23 LE PRÉSIDENT :

24 Une pièce HQT.

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Une pièce HQT. Alors elle sera probablement, pas
3 probablement, elle sera en suivi. On a HQT-1,
4 Document 1, HQT-1, Document 2, qui était la
5 nouvelle analyse économique. Et elle suivra, HQT-1,
6 Document 3.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Merci, Maître Fréchette.

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Je vous remercie.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Vous pouvez poursuivre, Maître Cadrin.

13 Me STEVE CADRIN :

14 Q. [81] Oui, effectivement. Merci, Monsieur le
15 Président. Là je comprends que vous avez déposé une
16 acétate du groupe qu'on voyait à l'écran. C'est ça,
17 Maître Fréchette? Est-ce qu'il y en a d'autres qui
18 sont déposées en même temps ou est-ce qu'on peut
19 régler ça d'un seul coup?

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Il a témoigné sur une acétate, là, alors c'est
22 celle-là. Si vous avez d'autres questions qui vous
23 amènent à imager le propos d'une façon différente,
24 bien ça sera HQT-1, Document 3 en liasse. Et puis
25 si vous permettez, on pourra toutes les joindre une

1 à l'intérieur de la même. Ce sera donc une seule et
2 même pièce, plutôt que de les multiplier.

3 Me STEVE CADRIN :

4 Q. **[82]** O.K. Je vais continuer à poser mes questions.
5 S'il y a d'autres documents qui sont déjà préparés
6 pour y répondre, on les déposera au fur et à
7 mesure. Est-ce que vous pouvez revenir, par exemple
8 s'il vous plaît, à l'acétate que vous m'avez
9 montrée tout à l'heure, s'il vous plaît? Juste une
10 question. Donc quelle est les... vous avez deux
11 choix de formule. Je veux juste être certain de
12 bien comprendre, là, la 1 ou la 2, laquelle vous
13 utilisez? Et la deuxième question : pourquoi
14 soixante-dix (70)? Ou comment arrivez-vous à
15 soixante-dix (70)?

16 M. RÉMI DUMOULIN :

17 R. Dans le fond, nous autres on utilise, étant donné
18 qu'on travaille avec la pointe et puissance, on
19 utilise le taux d'utilisation. Et c'est notre
20 facteur de charge qu'on applique pour calculer les
21 pertes en énergie. L'écart des pertes en énergie
22 tout au long de l'année.

23 Q. **[83]** Et pourquoi soixante-dix (70), maintenant?

24 R. Dans le fond, le soixante-dix (70), c'est
25 conservateur en quelque sorte quand on regarde les

1 données historiques. Mais il faut comprendre aussi,
2 on prend des hypothèses, puis on les fixe pour
3 regarder à long terme. Et puis c'est une valeur
4 conservatrice par rapport à notre solution qu'on
5 regarde présentement pour la ligne.

6 Q. **[84]** Maintenant pour la question du facteur de
7 perte FP. Alors comment justifiez-vous
8 l'utilisation de la formule de calcul du facteur de
9 perte FP - donc un peu la même question que pour le
10 FC?

11 Mme HÉLÈNE LAMBERT :

12 R. Alors l'élaboration de l'équation c'est le fruit
13 d'un exercice qui a été fait au niveau des
14 statistiques de réseau. Donc tout l'historique du
15 réseau, à savoir comment se comporte la charge de
16 pointe par rapport à la consommation d'énergie.
17 Donc c'est une étude qui a été réalisée à l'interne
18 il y a quelques années, qui a été revisitée aussi
19 et qui a donné lieu à cette équation polynomiale-là
20 qu'on utilise et qui, justement dans les faits -
21 puis on pourrait en reparler aussi, là - dans les
22 faits s'avère très juste par rapport au
23 comportement de notre réseau. En fait, on a ici un
24 facteur de charge de point sept (0,7), qu'on a
25 considéré. Un facteur de perte de point cinq un un

1 (0,511) on a pu valider, là, avec des données
2 réseau encore récentes que ces chiffres-là étaient
3 valables, donc conséquemment que l'équation
4 polynomiale est toujours juste à appliquer.

5 (14 h 17)

6 Q. [85] Ma question subséquente qui va avec votre
7 vérification et vos calculs, est-ce que vous avez
8 un document à cet effet-là que ce qui apparaît au
9 dossier?

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Écoutez, Monsieur le Président, je vais m'objecter
12 à cette demande-là et sur la base suivante. Le
13 dossier qu'on a devant nous ici, on l'a fait, vous
14 avez vu les mises à jour et les témoignages qui ont
15 été rendus ce matin. Le point soixante-dix (0,70),
16 il est expliqué, il est référencé. Il n'y a aucune
17 pertinence dans l'analyse du dossier pour
18 déterminer si le point soixante-dix (0,70) est
19 approprié ou pas parce que les analyses de
20 sensibilité qui vous ont été faites démontraient
21 encore la rentabilité avec le l'usage du point six
22 (0,6) ce matin.

23 Alors, on est... on est encore dans
24 l'économie en prenant même des variables qui ne
25 sont pas celles du Transporteur.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Mais, ici, là, cette fois-ci, je pense comprendre
3 maître Cadrin que, lui, il parle des pertes et il
4 ne parle pas du point soixante-dix (0,70) versus le
5 point soixante (0,60), mais il parle d'un point
6 cinquante et un (0,51) quelque chose.

7 M. BENOÎT DELOURME :

8 R. Oui, effectivement. Quand on regarde la pièce HQT-
9 2, Document 1, à la réponse 1.1, on parle d'un
10 facteur de charge de point sept (0,7) qui, inséré
11 dans la relation polynomiale point neuf (0,9) fois
12 FC carré (fc²) plus point un (0,1) fois FC.
13 Excusez-moi, FC carré, excusez-moi, facteur de
14 charge au carré, plus zéro point un (0,1) fois
15 encore une fois le facteur de charge, on obtient un
16 facteur de perte de zéro cinquante et un un
17 (0,511).

18 Ce que ma collègue Hélène a expliqué,
19 c'était que, ça, nous l'avions... c'est une
20 extrapolation qui permet de passer de puissance à
21 un estimé de perte en énergie sur l'année. C'est
22 pas sorti du chapeau, c'est quelque chose que nous
23 avons établi en nous basant sur des réalisés. Et
24 monsieur Cadrin souhaiterait avoir l'étude qui lui
25 permettrait de montrer la validité de ces équations

1 polynomiales.

2 Il y a eu des questions d'intervenants dans
3 je ne sais plus quel mémoire qui disait « mais vous
4 devriez prendre une fois par mois puis faire des
5 calculs » et caetera.

6 Quand on utilise cette équation
7 polynomiale, c'est que, d'un point de vue
8 d'ingénieur, on est convaincu qu'on est
9 conservateur par rapport aux vraies... aux vraies
10 quantités d'énergie de pertes qu'on trouverait si
11 on faisait l'exercice détaillé. Et on considère
12 qu'en prenant cette règle polynomiale, on n'a pas
13 besoin de rentrer dans la boîte et d'aller chercher
14 les détails pour chaque pas horaire de ce que
15 représenteraient les pertes en énergie.

16 Donc, moi, en tant qu'ingénieur, je
17 considère que cette relation polynomiale est
18 largement suffisante et conservatrice pour évaluer
19 mes pertes en énergie annuellement basées sur une
20 évaluation à la pointe de pertes en puissance.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 La réponse est complète, Monsieur le Président.

23 LE PRÉSIDENT :

24 C'est ce que je m'apprêtais à dire. Moi, j'ai
25 compris, là, le point cinquante et un (0,51).

1 Me STEVE CADRIN :

2 Je comprends qu'on fait le calcul pour vérifier
3 l'hypothèse, là, mais qu'on n'aura pas le calcul,
4 mais c'est ce que j'en comprends de la réponse, là,
5 mais... Ceci étant dit, Monsieur le Président, pour
6 les fins...

7 LE PRÉSIDENT :

8 Vous n'aurez pas de mesure pour chaque
9 installation.

10 Me STEVE CADRIN :

11 Bien, quelqu'un nous dit que l'équation fait la
12 « job », entre guillemets, là, puis que, dans le
13 fond, ça nous démontre tout ce que ça a à nous
14 démontrer, mais on nous dit qu'on le valide de
15 l'autre côté. Moi, j'ai demandé la partie
16 validation et la partie qui avait été faite. Mais,
17 je ne veux pas pousser plus loin, là. Les pertes
18 sont au coeur de la discussion. Si on ne veut pas
19 fournir les documents, on ne les fournit pas, c'est
20 tout, puis on a fourni les explications là-dedans.
21 Ça va, je vais me contenter, je plaiderai en
22 conséquence.

23 Q. **[86]** Ensuite, vous indiquez, toujours dans la même
24 référence, là, vous indiquez :

25 Le réseau simulé incluait le deux

1 mille mégawatts (2000 MW) de l'appel
2 d'offres 2005-03 visant
3 l'approvisionnement en énergie
4 éolienne ainsi que le mille cinq cent
5 cinquante mégawatts (1550 MW) du
6 complexe La Romaine.

7 Peut-être une question un peu... un peu rapide ici.
8 Doit-on aussi comprendre que le réseau simulé
9 incluait aussi, dans le fond, le mille mégawatts
10 (1000 MW) environ de l'appel d'offres 2003-02?

11 M. BENOÎT DELOURME :

12 R. Oui.

13 Q. **[87]** Votre évaluation des pertes considère donc que
14 le réseau doit transporter plus... plus de trois
15 mille mégawatts (3000 MW) de production éolienne,
16 n'est-ce pas?

17 R. Oui.

18 Q. **[88]** Est-ce que vous avez fait des simulations
19 quelconques relativement à l'éolien qui ne serait
20 pas présent en pointe, parce que vous êtes en
21 pointe, ou qui serait à une hauteur moindre que le
22 trois mille mégawatts (3000 MW) qui est le cent
23 pour cent (100 %) de la puissance installée?

24 LE PRÉSIDENT :

25 Votre objection, Maître.

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Tout à fait, Monsieur...

3 LE PRÉSIDENT :

4 On traite d'un autre dossier.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Tout à fait. Puis les hypothèses différentes de
7 capacité de production éolienne, ce sont des sujets
8 qui ont été exclus, que vous avez spécifiquement
9 exclus. Et ça, ça se retrouve dans la décision sur
10 les objections, Monsieur le Président.

11 Me STEVE CADRIN :

12 Bien, je peux aller peut-être un petit peu plus
13 loin, Monsieur le Président, pour m'expliquer un
14 peu plus sur cette question-là. J'ai un document
15 qui émane du président d'entreprise Thierry Vandal
16 selon lequel l'apport de l'éolien est faible
17 pendant la pointe. Comme on fait tous les calculs
18 basés sur la pointe... C'est une chose de
19 construire le réseau pour la pointe, là, qu'on se
20 comprenne bien, là, pour recevoir... Je vais peut-
21 être terminer, Maître Fréchette, si vous le
22 permettez.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Je vous laisse terminer, je ne vous ai pas
25 interrompu.

1 Me STEVE CADRIN :

2 Vous pouvez rester assis, j'en ai pour quelques
3 instants.

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 Ah! Je peux rester debout aussi, il n'y a pas de
6 souci. Je ne vous ai pas touché, je suis à mon
7 lutrin.

8 Me STEVE CADRIN :

9 Ça va?

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Bien, terminez, Maître Cadrin.

12 Me STEVE CADRIN :

13 Bon. Alors, dans sa déclaration que je vous remets
14 et que je vous remets aussi à vous, Maître
15 Fréchette, voyons si on la déposera de façon
16 officielle, si elle est admise en preuve avant de
17 vous la donner en bloc. Je la laisse quand même pas
18 loin.

19 Q. **[89]** Alors en bas de ce document...

20 LE PRÉSIDENT :

21 Là, on parle bien du document qui parle de
22 Bécancour?

23 Me STEVE CADRIN :

24 La centrale au gaz de Bécancour pour être enfin,
25 être mise en service mais, comme disent les

1 Français, « bear with me un instant », je vais vous
2 expliquer là où je peux m'en aller.

3 Q. [90] Donc en bas de page, puis en frontispice,
4 alors :

5 Car nous n'avons pas besoin de cette
6 énergie-là 365 jours par année, à
7 l'évidence, on a des surplus. Mais
8 cette centrale pourrait peut-être être
9 utile 100 heures dans l'hiver, dans
10 des moments...

11 et là, on y vient avec le lien, là,

12 ... où il y a vraiment une fine
13 pointe, où les éoliennes ne tournent
14 pas de façon fiable.

15 Alors c'était là où j'en venais quant à la,
16 l'utilisation dans le cadre des hypothèses, je
17 dirais, économiques, de justification économique,
18 qu'une construction de réseau, c'est une chose,
19 comme je disais tantôt, comme j'allais le dire
20 tantôt; après ça, quand on fait les hypothèses
21 économiques mais on ne peut pas les présenter puis
22 dire : « Bien, économiquement, on est à cent pour
23 cent (100 %) tout le temps partout », notamment sur
24 la question des éoliennes, on ne reviendra pas en
25 grand détail là-dessus, c'est commune renommée, là,

1 qu'elles ne fournissent pas cent pour cent (100 %),
2 là, à la puissance installée.

3 Lorsqu'on fait les hypothèses économiques,
4 parce que là, on vient tout biaiser. Mais là, je ne
5 veux pas, il y a des grands éléments de la preuve
6 qui sont discutés là-dessus, on y reviendra dans
7 notre preuve principale, mais là, je suis dans le
8 cadre de la justification économique, je comprends
9 qu'on ne peut pas trop rentrer, là, dans l'appel
10 d'offres, là, ou dans les différents éléments de
11 l'éolien mais on est tous conscients qu'il y a un
12 facteur, là, de présence à la pointe qui est
13 largement faible, là.

14 Dans ce cas-ci, on dit qu'il est plus
15 faible encore, là, c'est le président qui
16 s'exprime, de l'entreprise, sur ce sujet-là, il
17 m'apparaît que ça serait important de poser les
18 questions pour avoir les réponses au niveau de
19 l'analyse économique, et de l'analyse des pertes
20 qui vont avec, évidemment, parce que les pertes,
21 c'est ce qui justifie une bonne partie de
22 l'économique du projet.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Monsieur le Président, avez-vous besoin de...

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Non, j'ai... est-ce que vous avez bien saisi, les
3 membres du panel, la question de maître Cadrin?

4 M. BENOÎT DELOURME :

5 R. Tout à fait. Et je peux peut-être essayer d'y
6 répondre, si vous me permettez?

7 LE PRÉSIDENT :

8 S'il vous plaît.

9 R. Je pense que tout à l'heure, j'évoquais le fait que
10 l'intérêt et la validité du calcul de pertes se
11 situaient dans l'écart de pertes, entre les deux
12 scénarios. J'ai un scénario, certes, à pleine
13 puissance d'éoliennes, à pleine puissance de
14 Romaine, à pleine puissance de tout ce que vous
15 voulez sur le réseau d'Hydro-Québec avec une ligne,
16 ou un scénario à pleine puissance de Romaine, à
17 pleine puissance de toute la production sur le
18 réseau, à pleine puissance d'éoliennes également,
19 et j'établis l'écart de pertes entre ces deux
20 scénarios.

21 Si j'avais fait baisser, si j'avais mis un
22 FU à trente-cinq pour cent (35 %) sur mes
23 éoliennes, l'écart de pertes entre les deux aurait
24 été quasiment le même, là, à quelques pouillèmes
25 près. Donc l'influence du FU de la... comment, de

1 l'éolien sur le, comment, la puissance à la pointe,
2 tant qu'à nous, ce n'est pas... ce n'est pas, ça ne
3 compte pas.

4 LE PRÉSIDENT :

5 J'ai suivi.

6 Me STEVE CADRIN :

7 Q. [91] Changement de registre, de document également,
8 parlons du besoin immédiat des neuf plateformes de
9 compensation série dans la solution 2, donc
10 document B-0034, HQT-2, Document 4, page 28, la
11 demande de renseignements de l'ACEFO pour vous
12 aider; c'est la figure 17.3.

13 Une question toute simple, là, dans la
14 figure qui est fournie à 17.3, on a dénombré un
15 certain nombre de plateformes, nous n'en avons
16 trouvé que huit, est-ce qu'il y en a une qui est en
17 dessous d'une ligne ou qu'on ne voit pas, tout
18 simplement?

19 Mme HÉLÈNE LAMBERT :

20 R. Alors, Monsieur le Président, c'est que sur le
21 schéma, la représentation schématique que vous
22 voyez du réseau, on a une plateforme de
23 compensation série qui est indiquée entre les
24 postes Nicolet et Lévis mais, comme vous le voyez,
25 il y a deux lignes sur, entre ces deux postes-là,

1 et chaque plateforme, il y a une plateforme par
2 ligne. Maintenant, étant donné qu'elles étaient
3 très proches dans la représentation schématique, on
4 n'en a montré qu'une, là, mais il faut bien compter
5 qu'il y a une plateforme par ligne, d'où les neuf
6 plateformes.

7 Q. [92] Merci de la précision sur le graphique. Alors
8 je continue donc, dans une référence à la question,
9 vous avez mentionné tout à l'heure, on est revenu
10 là-dessus en rementionnant la réponse à la Régie,
11 donc B-0028, HQT-2, Document 1, page 12, c'est :

12 4.2 Veuillez préciser si l'ensemble
13 des travaux de la solution 2 est
14 nécessaire en 2018...

15 là, vous pour remettre dans le contexte, votre
16 réponse est relativement courte, là :

17 R4.2 Oui, les neuf plateformes de
18 compensation série sont requises pour
19 2018.

20 Alors je vous fais grâce de peut-être vous promener
21 dans le document, peut-être nous élaborer un peu
22 plus cette réponse-là quant à la nécessité de la
23 totalité des neuf plateformes dès deux mille dix-
24 huit (2018), je ne suis pas certain que je vous ai
25 saisis là-dessus?

1 M. RÉMI DUMOULIN :

2 R. Comme je l'ai mentionné ce matin, les neuf
3 plateformes sont requises, c'est pour la
4 répartition des transits au sud. Alors avec les
5 changements qu'il y a eus récemment, on a été
6 obligés de mettre les plateformes et pour répartir
7 le transit d'une manière à assurer et maintenir la
8 fiabilité du réseau.

9 (14 h 26)

10 Q. **[93]** Quand vous parlez de changement récemment, là,
11 vous faites référence à quoi? Parce que dans les
12 décisions dont on a déjà parlé, La Romaine, l'appel
13 d'offres, les deux, on avait les deux projets
14 approuvés rencontraient les besoins à l'horizon de
15 deux mille dix-huit (2018), mais seulement cinq
16 plateformes étaient nécessaires. C'est quoi la
17 différence entre ce qui s'est passé à cette époque-
18 là puis maintenant pour qu'on passe à neuf dès deux
19 mille dix-huit (2018) nécessaires?

20 R. C'est avec la confirmation qu'on a faite en deux
21 mille treize (2013), avec la fermeture des
22 centrales Gentilly-2, l'écoulement de puissance au
23 sud a été modifié, et maintenant on est obligé de
24 mettre les neuf plateformes à des niveaux de
25 compensation série différents.

1 Q. [94] Donc, fermeture de Gentilly-2 et vous dites
2 vos analyses faites en deux mille treize (2013) qui
3 ont quoi, invalidé certaines hypothèses que vous
4 aviez à l'époque?

5 M. BENOÏT DELOURME :

6 R. Est-ce que vous pouvez répéter s'il vous plaît?

7 Q. [95] Je répète la réponse de monsieur. Donc,
8 fermeture de Gentilly-2 était la réponse pourquoi
9 on passe de cinq à neuf maintenant. Et,
10 deuxièmement, un recalcul ou une revisite des
11 éléments discutés dans les dossiers antérieurs, La
12 Romaine et appel d'offres deux mille dix (2010) et
13 deux mille onze (2011), il n'y a pas de ça si
14 longtemps.

15 Mme HÉLÈNE LAMBERT :

16 R. Alors il faut bien voir, Monsieur le Président, que
17 la solution 2 a toujours été à neuf plateformes de
18 compensation série, hein, que ce soit en deux mille
19 neuf (2009) ou en deux mille treize (2013). O.K.
20 Tout ce qu'on a confirmé dans l'exercice de
21 validation c'est que, malgré que les besoins
22 éventuels qu'on a regardés, là, soient différents
23 de ceux de deux mille neuf (2009), il faudrait
24 mettre les neuf plateformes en même temps.

25 Mais il faut se rappeler aussi que la

1 solution 2 n'est pas une réponse un pour un à
2 Romaine, appel d'offres, hein. La solution 2 elle
3 couvre plus que ça, là. Alors la solution 2 a
4 toujours été à neuf plateformes puis on serait
5 obligé de toutes les mettre en même temps. C'est ce
6 qu'il faut retenir.

7 Q. [96] Je comprends. Donc, quand je compare 3742, le
8 dossier 3742-2010, 3757-2011, on parlait de cinq
9 plateformes à cette époque-là. Ça c'est pour
10 absorber directement, si je peux dire, La Romaine
11 et l'appel d'offres éolien? « Right? » On s'entend
12 là-dessus? Vous pouvez répondre peut-être.

13 R. Ah! Excusez.

14 Q. [97] Ça va être meilleur pour le sténographe.

15 R. Oui, oui, c'est correct. Mais, comme Benoît
16 l'expliquait dans la présentation, dans ces
17 projets-là on a identifié le strict minimum requis
18 pour intégrer ces productions-là sur le réseau afin
19 de respecter nos niveaux de fiabilité requis. Donc,
20 on a identifié les plateformes pour Romaine et
21 celles pour l'appel d'offres.

22 Maintenant la solution 2, elle, qui est un
23 comparable de la solution 1 s'inscrit dans tout
24 l'exercice d'amélioration, maintien, amélioration
25 du réseau qu'on vous a présenté ce matin qui est

1 donc différent.

2 Q. **[98]** Bon, ça tient compte d'autres choses,
3 résumons-nous comme ça, que juste La Romaine et
4 l'appel d'offres strictement, pour utiliser votre
5 expression, strict minimum requis pour les
6 accueillir, La Romaine et l'appel d'offres.

7 R. Oui, c'est cela.

8 Q. **[99]** Allons maintenant à B-0028, HQT-2, Document 1,
9 page 10, réponse 3.2, demande de renseignements de
10 la Régie numéro 1. Alors dans 3.2 vous avez deux
11 paragrapes, le deuxième paragraphe on mentionne,
12 puis là vous êtes à comparer les différentes
13 solutions :

14 Les besoins éventuels considérés lors
15 de l'étude de 2009...

16 On en parle,
17 ... pour les deux solutions
18 totalisaient 1490 MW de ressources de
19 production et 1200 MW de service de
20 transport ferme point à point de plus
21 que les projets du complexe de la
22 Romaine et l'appel d'offres 2005-03,
23 [...].

24 Dont on vient de parler. Alors quand vous me dites
25 des besoins additionnels, ce sont ces besoins

1 additionnels-là dont on parle, notamment, c'est ça
2 qu'est votre réponse, c'est exact?

3 R. Alors, Monsieur le Président, pour l'étude de deux
4 mille neuf (2009), effectivement, ce sont les
5 projets qu'on a considérés. Parce que, comme on
6 mentionne, c'était les projets qui, à l'époque, en
7 regard de ce qu'on voyait dans nos... dans les
8 prévisions, étaient ceux qui avaient le plus grand
9 potentiel de réalisation.

10 Ceci dit, comme on l'a répondu aussi à la
11 question 6.5, dans notre exercice de validation on
12 a regardé autre chose qui était un peu plus proche
13 de la réalité, c'est-à-dire les changements qu'on a
14 subis sur le réseau au cours des dernières années.

15 Mais ce qu'il faut bien mentionner, puis je
16 pense qu'on a tenté de clarifier ça pour vous en
17 réponse à votre DDR 2, c'est que ces besoins
18 éventuels-là peuvent se matérialiser sous
19 différentes formes. Alors on a pris des hypothèses
20 ici qui étaient le potentiel le plus probable à
21 l'époque. Mais ça pourrait être des déplacements de
22 charges comme on a mentionnés, une fermeture de
23 centrale, d'autres ajouts de production, donc des
24 projets, là, qui seraient intégrés en amélioration
25 du réseau. Ils peuvent être de toute nature ces

1 besoins éventuels-là lorsqu'ils vont se
2 matérialiser, effectivement.

3 Q. [100] Mais je reviens à votre exercice de deux
4 mille neuf (2009). Vous en avez inclus un certain
5 nombre qui sont là, qui sont mentionnés directement
6 par la suite à la réponse 3.2 au-delà d'une autre
7 validation que vous avez faite que vous mentionnez
8 et qui apparaît à la réponse 6.5, là. On y
9 reviendra peut-être tout à l'heure.

10 Mais là, vous me dites, dans un premier
11 temps, il y a ça c'est besoins additionnels-là. Et
12 je n'ai pas ici, puis à moins que vous me
13 corrigiez, dans la preuve il n'y a pas nulle part
14 de liste détaillée par centrale de ces fameux
15 projets-là avec le mégawatt dont il est question ou
16 la date de mise en service de ces différentes
17 centrales-là utilisées pour les fins de votre
18 hypothèse. Je présume qu'ils ne vont pas tous
19 arriver la même année, pas tous en même temps. Et
20 là, on compare deux solutions, je reviens à
21 l'analyse de deux mille neuf (2009), compensation
22 de série et, de l'autre côté, une nouvelle ligne.
23 (14 h 33)

24 R. Alors pour bien camper, Monsieur le Président, le
25 pourquoi nous avons considéré des besoins éventuels

1 c'est d'abord et avant tout pour qualifier la
2 robustesse de nos deux solutions, une à l'égard de
3 l'autre, là, en fonction de besoins futurs. Donc,
4 on a fixé des besoins sur les hypothèses dont je
5 mentionnais tout à l'heure et on a regardé les deux
6 solutions pour voir comment elles répondaient à...
7 à quel point elles étaient robustes en réponse à
8 ça.

9 Et de cette robustesse-là, on a pu
10 compléter l'analyse économique parce que l'analyse
11 économique des deux solutions doit se faire sur la
12 base de solutions qui sont comparables, donc qui
13 offrent un même service, hein, le plus près
14 possible le même service sur l'horizon d'étude.
15 Donc, c'est dans ce contexte-là qu'on a considéré
16 des besoins éventuels, là.

17 Q. [101] Mais, l'avez-vous la liste détaillée de ces
18 projets-là? Parce que vous devez les placer dans le
19 temps, là, dans le cadre de votre analyse, là. Par
20 centrale, vous avez un X mégawatt qui rentre telle
21 année et ainsi de suite pour qu'on puisse vous
22 suivre là-dedans, puis peut-être nous donner la
23 source d'où viennent ces différents projets-là que
24 vous avez choisis.

25 R. Oui. Mais, c'est qu'en fait, nous, on se positionne

1 à un moment futur dans le temps qu'on fixe. Alors,
2 peu importe à quel moment dans cette période-là,
3 entre Romaine puis le moment où on se projette pour
4 faire notre étude de robustesse puis notre analyse
5 économique, peu importe la mise en service, la date
6 de mise en service, ça n'a pas d'impact.

7 L'important, c'est qu'au moment où on se projette,
8 tout ce beau monde-là est au rendez-vous.

9 Q. **[102]** Vous les projetez tous au début, là, vous
10 nous dites « ça nous prend les neuf compensateurs
11 série dès le début »...

12 M. BENOÎT DELOURME :

13 R. C'est l'inverse. Excusez-moi de vous couper, là,
14 c'est on se projette dans le futur...

15 Q. **[103]** Allez-y.

16 R. ... où tout le monde est arrivé. On évalue quel est
17 le contenu fonctionnel du renforcement nécessaire.
18 Et après ça, on va quelque part déshabiller la
19 solution pour voir dans le temps quand est-ce que
20 c'est optimal de se placer, à partir de quand, en
21 « backtraquant » dans le temps, j'ai besoin
22 d'être... d'être présent. Donc, imaginons que je
23 suis en deux mille vingt (2020), Romaine 4 vient
24 d'être finie de raccorder. Donc, là, je me fais une
25 image mentale d'un deux mille vingt (2020) où

1 j'aurais Romaine 4, tout le complexe Romaine,
2 l'appel d'offres, l'ensemble des besoins qui sont
3 exprimés sur le 3.2. Et ce réseau, je vais tester
4 sa robustesse, je vais tester sa... comment il se
5 comporte par rapport à mes différents événements
6 dont je vous ai parlé tout à l'heure, ceux de La
7 Vérendry, ceux de Jacques-Cartier, mais un paquet
8 d'autres aussi. O.K.

9 Mais, dans ce dossier-là, on se concentre
10 sur les problématiques au sud du réseau, donc on se
11 concentre sur les événements au sud du réseau
12 puisque l'objectif, ce n'est pas de raccorder,
13 c'est de traiter un problème structurel que j'ai au
14 sud du réseau, donc je me concentre sur les
15 problèmes au sud du réseau.

16 Quand je mets SM-3 ici, là, Sainte-
17 Marguerite-3 - Arnaud, je n'ai pas considéré des
18 renforcements pour intégrer SM-3. O.K. Je ne
19 regarde que mes renforcements au sud du réseau par
20 rapport à ma problématique du sud du réseau. Hein,
21 je prends le problème à l'envers. Je ne suis pas...
22 je ne suis pas en train de raccorder de la
23 production, là, je suis en train de traiter un
24 problème que j'ai dans mon sud du réseau, ma charge
25 qui est extrêmement lourde, cinquante pour cent

1 (50 %), j'ai un écroulement de tension. Il faut
2 réussir à trouver une solution qui va bien. O.K.
3 C'est ça que je regarde dans ce dossier
4 aujourd'hui, le problème de maintien de la
5 fiabilité.

6 J'ai perdu mon fil. Oui, c'est ça. Donc, je
7 reviens. Donc, je me projette dans le temps. Et
8 après ça... et la Régie nous l'avait déjà dit dans
9 l'appel d'offres du deux mille mégawatts (2000 MW)
10 « essayez d'étaler dans le temps vos
11 investissements pour les faire qu'au bon moment. »
12 On est parfaitement d'accord avec ça. C'est-à-dire
13 que, dans le temps, je vais les mettre quand j'en
14 ai besoin.

15 Donc, je sais qu'en deux mille vingt
16 (2020), c'est une image, O.K., j'en ai besoin. Moi,
17 je vais reculer dans le temps. À partir de quand
18 j'en ai besoin? Et nous on avait estimé au début,
19 en deux mille neuf (2009), que la ligne par rapport
20 à tout ce que j'avais sur la table, eh bien,
21 c'était deux mille quinze (2015) qu'elle devait
22 arriver. En deux mille quinze (2015), dès deux
23 mille quinze (2015) j'avais besoin de ma ligne.

24 À l'époque en deux mille neuf (2009), peut-
25 être qu'on aurait pu étaler le... excusez-moi,

1 l'installation des neuf plateformes. En deux mille
2 neuf (2009), j'aurais peut-être pu étaler dans le
3 temps d'installation de mes neuf plateformes et
4 peut-être en mettre un petit peu en deux mille
5 quinze (2015), un petit peu en deux mille seize
6 (2016), dix-sept (17), dix-huit (18) et puis
7 essayer de... de gérer cette... cette installation.

8 Ce qu'on vous dit aujourd'hui, c'est qu'à
9 partir d'une mise à jour qu'on a fait en deux mille
10 treize (2013), eh bien, dans le futur, j'en ai
11 besoin. Puis quand je reviens dans le temps, c'est
12 tout le monde doit arriver en deux mille dix-huit
13 (2018) parce que sinon, ma fiabilité n'est pas au
14 rendez-vous. Vous comprenez l'idée?

15 Et puis la ligne, je ne peux pas en
16 construire une demi-ligne, hein! La ligne, c'est
17 tout ou rien. Donc, malheureusement c'est un
18 gros... un gros équipement et tout le monde doit
19 arriver en deux mille dix-huit (2018) parce que, en
20 deux mille dix-huit (2018), j'ai un « break even
21 point », j'en ai besoin à partir de là.

22 Bien, je vous dis ça deux mille dix-huit
23 (2018), c'est faux, c'est deux mille quinze (2015).
24 Et on a déjà dit dans différentes DDR, je ne veux
25 pas m'étaler ni ouvrir des portes, là, mais on est

1 déjà en train de deux mille quinze (2015) à deux
2 mille dix-huit (2018) de faire appel à des
3 automatismes.

4 Q. **[104]** D'accord. Mais, je comprends que, puisque
5 vous nous avez parlé que la ligne, elle arrive d'un
6 seul bloc, là. Même chose pour la solution 2, dans
7 le fond, avec les neuf plateformes. On peut les
8 intégrer, là, les mille quatre cent quatre-vingt-
9 dix mégawatts (1490 MW) ou pris globalement, là,
10 dans le cadre de votre hypothèse. Les neuf
11 compensateurs série vont être capables de faire le
12 même travail que votre ligne pour comparer les deux
13 solutions ou ça ne fonctionne pas? Je veux juste
14 établir ce point-là, je ne suis pas sûr que c'était
15 clair.

16 Mme HÉLÈNE LAMBERT :

17 R. C'est que dans les faits... bien, premièrement,
18 juste peut-être pour compléter tout à l'heure. Dans
19 une des DDR, on a répondu justement que la
20 projection qu'on fait, ce n'est pas une projection
21 dans le temps au sens d'une date. C'est une
22 projection en fonction de besoins. Hein! On a
23 considéré des besoins. Je pourrais vous retrouver,
24 là, la réponse qu'on avait fournie, là, je...

25 Q. **[105]** La 3.3, là, vous continuez dans cette veine-

1 l'intégration de l'ensemble des
2 besoins décrits à 3.2.

3 Donc, je comprends que les neuf compensateurs
4 série, ce qui était ma question, sont capables de
5 faire le travail prévu en deux mille dix-huit
6 (2018), parce que vous me dites qu'ils doivent être
7 là en deux mille dix-huit (2018) obligatoirement
8 selon votre calcul que vous m'avez expliqué, mais
9 ils font le travail, sinon ce n'est pas une
10 solution comparable, bien qu'économiquement
11 différente. On a compris ce bout-là. Est-ce qu'ils
12 font le travail sur le plan technique, sur le plan
13 de...

14 R. Bien, ils font le travail de façon globale, mais
15 pas de façon spécifique. Parce que ces demandes-là
16 quand elles vont faire l'objet d'une étude, vont
17 avoir leur propre renforcement local qu'il va être
18 requis de faire, puis dépendant à quel moment ils
19 vont se matérialiser, il va y avoir autre chose.
20 Mais au moment où on se positionne dans l'analyse,
21 effectivement, c'est ce à quoi ça sert.

22 Q. **[107]** Je vais continuer donc le 3.3 avec mes
23 questions. Vous indiquez, puis je vous pose la
24 question suivante... Plus loin, je vais vous faire
25 la lecture.

1 Si une des solutions est en position
2 favorable pour accueillir de façon
3 optimale, l'ensemble des besoins
4 considérés, et que ce n'est pas le cas
5 de l'autre solution, cette dernière
6 doit se voir ajouter les équipements
7 requis, et conséquemment les coûts
8 associés. Cette façon de faire assure
9 que les deux solutions offrent au
10 réseau un service comparable [...].

11 Donc, vous devez ajouter des trucs pour pouvoir
12 comparer la compensation série avec notre fameuse
13 ligne additionnelle. Ma question est la suivante :
14 Veuillez nous indiquer quels sont les équipements
15 requis qui doivent être ajoutés à la solution la
16 moins favorable? Et j'ai cru deviner que c'était la
17 deux. Mais vous me corrigerez si je me trompe.
18 Quels sont donc les équipements requis afin
19 d'assurer que les deux solutions offrent au réseau
20 un service comparable en regard des objectifs visés
21 par le projet, puis dans le respect des critères de
22 conception?

23 M. BENOÎT DELOURME :

24 R. Mettons que Romaine, appel d'offres définit les
25 cinq premières plateformes, mais c'est les trois

1 suivantes, ou quatre, pour monter à neuf. C'est-à-
2 dire que si on se dit qu'on fait une construction
3 petit à petit... O.K. La compensation série,
4 l'objectif initial de la compensation série, quand
5 on a commencé à s'en servir, c'était justement,
6 rappelez-vous... Sylvain, est-ce que tu pourrais
7 remonter la deuxième slide de l'évolution du
8 réseau s'il te plaît? De quatre-vingt-quatorze (94)
9 à deux mille neuf (2009), on s'est servi de la
10 compensation série justement pour y aller petit à
11 petit. On avait un ajout de production, on
12 rajoutait un peu de compensation série; un nouvel
13 ajout de production, un peu de compensation série.
14 Donc, c'était très, très souple pour des ajouts à
15 la pièce.

16 Donc, la première idée quand on a eu
17 Romaine qui est arrivée sur le réseau, on s'est
18 dit, bien, poursuivons dans la même veine et voyons
19 si on est capable d'utiliser la même technologie
20 puisque c'est payant jusqu'à présent. Donc, on a
21 établi un premier scénario de renforcement au sud
22 du réseau qui permettait de raccorder Romaine. On a
23 fait le même cheminement pour l'appel d'offres.
24 Mais en parallèle avec ça, on avait déjà fait la
25 mise à niveau. C'est ce que je vous ai expliqué ce

1 matin.

2 On avait déjà identifié cette
3 problématique, ce biais structurel. Et on voyait
4 qu'à chaque fois qu'en fait il y avait des
5 modifications sur le réseau, que ce soit des
6 modifications de charges pour la mise à niveau deux
7 mille neuf (2009), que ce soit ces ajouts à
8 Romaine, ces ajouts appel d'offres, eh bien, à
9 chaque fois, on rappuyait sur le même bobo. On
10 rappuyait tout le temps sur le même bobo.

11 Donc, en fait, on avait en parallèle décidé
12 de voir s'il n'y avait pas moyen de corriger
13 autrement, et est-ce qu'on ne devait pas changer de
14 paradigme, parce qu'on était en train de se rendre
15 compte que, peut-être, la compensation série
16 n'était pas forcément la suite logique à tout ce
17 qu'on venait de faire depuis dix années. Et force
18 est de constater que, en menant en parallèle cette
19 étude sur le renforcement en se focussant sur les
20 phénomènes au sud du réseau, eh bien, on avait une
21 autre solution plus dispendieuse « on up front »
22 mais qui était rentable économiquement.

23 Elle est là toute la logique. Sauf que si
24 je mets juste la ligne pour... Et c'est ça que vous
25 voulez m'amener à dire. Je vais le dire à votre

1 place. Mettre la ligne juste Romaine, appel
2 d'offres, là, c'est ça que vous cherchez à savoir,
3 bien, ça ne marche pas, parce que le service offert
4 par la ligne est bien supérieur aux cinq
5 plateformes que j'avais mises strictement pour
6 Romaine, appel d'offres.

7 Donc, le service offert n'était pas
8 équivalent aux cinq plateformes de Romaine, appel
9 d'offres. Donc, je rajoute de l'équipement pour les
10 comparer, pour les pousser dans le temps et voir où
11 il est le mur. Il est où mon mur? Bien, le mur, il
12 a neuf plateformes. Ça ne marche plus, là. C'est ça
13 qu'on vous dit aujourd'hui. Économiquement, votre
14 « break even point » il est là. Ça ne marche pas.
15 Et c'est tout l'objet de notre démonstration ce
16 matin. J'espère que, ça, c'est clair, parce que
17 sinon j'ai raté mon truc ce matin.

18 Q. **[108]** Des fois ça prend l'après-midi aussi pour
19 comprendre. Je m'excuse. D'accord. Donc, les quatre
20 compensateurs série additionnels aux cinq, c'est ça
21 les coûts associés dans le fond, les équipements
22 requis additionnels dont vous parlez dans la
23 référence 3.3? D'accord?

24 R. Je pense qu'on peut même généraliser dans... C'est
25 une logique de méthode d'analyse économique où je

1 vais vouloir comparer des services comparables. Ça
2 ne se limite pas à cette comparaison. Dès que nous
3 voulons comparer des solutions quand on fait notre
4 travail de planificateur, on a des idées et on
5 essaie de comparer des idées qui soient dans le
6 temps comparables à service équivalent. Et on veut
7 absolument que ce soit comparable parce que sinon
8 on va favoriser ou défavoriser une solution par
9 rapport à l'autre injustement. Et si on ne les
10 pousse pas dans le temps de la même manière, on
11 n'arrive pas forcément à voir l'ajout
12 complémentaire d'investissements qu'on aurait
13 échappés si on n'avait pas testé la robustesse de
14 la solution.

15 Mme HÉLÈNE LAMBERT :

16 R. Je voudrais juste ajouter à ce que Benoît disait,
17 que ça va dans les deux sens. Par exemple, le
18 scénario compensation série, la solution 2, je vous
19 mentionnais qu'il était nécessaire de remplacer les
20 protections sur dix-sept (17) lignes 735. Donc,
21 d'entrée de jeu, la mise en oeuvre de ce scénario-
22 là me procure des protections neuves. Mais mon
23 scénario ligne, lui, il n'était pas prévu que je
24 remplace des protections, ce n'était pas requis.
25 Toutefois, sur l'horizon de mon étude, si je veux

1 que mes deux solutions soient comparables, je vais
2 devoir, puis c'est ce qu'on a fait, dans mon
3 scénario ligne, remplacer mes protections
4 lorsqu'elles vont être dues en pérennité.

5 (14 h 47)

6 Donc, je viens ajouter un coût
7 supplémentaire à ma solution ligne au moment où mes
8 protections sont dues. Donc, il y en a qui étaient
9 dues mettons dix ans plus tard, cinq ans plus tard,
10 quinze ans plus tard, qu'importe. Et, là, je les
11 remplace pour que, sur mon étude, mon horizon
12 d'étude, mes deux solutions soient comparables.
13 Alors, ce n'est pas seulement dans un sens. Ça va
14 dans les deux sens des solutions. Je voulais
15 ajouter ça.

16 Q. **[109]** Merci. Maintenant, toujours B-28 (HQT-2,
17 Document 1), page 18, réponse 6.5, demande de
18 renseignements de la Régie toujours. Je vous en
19 fais lecture.

20 Le Transporteur tient à souligner
21 qu'en aucun temps, il n'a signifié que
22 par cet exercice, la solution retenue
23 visait à couvrir les besoins de
24 renforcement des différents projets ou
25 événements indiqués ci-haut. Au

1 contraire, à chacun de ces éléments
2 correspond un besoin ou non de
3 renforcement qui lui est propre.
4 Lorsque connus, les renforcements
5 requis ont été pris en compte dans
6 l'exercice de validation, notamment
7 l'ajout d'un compensateur statique
8 pour compenser la fermeture de la
9 centrale de Tracy. Toutefois, les
10 conclusions quant à certains autres
11 renforcements sont encore à venir pour
12 certains projets ou évènements, comme
13 c'est le cas pour la fermeture de la
14 centrale Gentilly-2.

15 Alors, on a vu plus tôt que la remise en service
16 imminente de la centrale de TCE à Bécancour, on en
17 a déjà parlé, on a même évoqué certains document de
18 monsieur Vandal tout à l'heure, mais est-ce que la
19 présence de la centrale TCE pourrait jouer le rôle
20 que jouaient les centrales thermiques telles que
21 décrites dans votre référence qu'on vient de
22 mentionner? Autrement dit on enlève certains
23 éléments, certaines centrales, mais en revanche si
24 TCE vient prendre la place en partie.

25

1 M. RÉMI DUMOULIN :

2 R. Oui, je vais vous répondre.

3 Q. **[110]** O.K.

4 R. Dans le fond, dans nos réseaux planifiés, TCE est
5 en service et produit des mégawatts.

6 Q. **[111]** Dernière lignée de questions, Monsieur le
7 Président. Référence B-34, HQT-2, Document 4. On
8 revient cette fois-ci à une demande de
9 renseignements de l'ACEFO. Page 14, réponse 7.1.

10 Plus particulièrement, en ce qui
11 concerne l'exploitation du réseau, le
12 Transporteur précise que durant la
13 période normale de retraits, le réseau
14 de transport principal se trouve en
15 moyenne 95 % du temps avec au minimum
16 une ligne et un compensateur au
17 retrait en même temps. Durant cette
18 même période, il y a au moins 1 000 MW
19 de puissance non disponible en raison
20 des groupes au retrait.

21 Lorsque s'ajoute à cela une contrainte
22 de production ou la mise hors service
23 d'un groupe sur un axe de transport,
24 l'exploitant est contraint de procéder
25 à une modification du plan de

1 production.

2 Juste quelques précisions. Qu'entendez-vous par la
3 période normale de retraits dans le premier
4 paragraphe que je vous citais?

5 Mme HÉLÈNE LAMBERT :

6 R. La période normale de retraits, pour nous, c'est
7 durant l'été, justement, donc les mois d'été, où la
8 charge est beaucoup plus faible ou on n'a pas de
9 mise en service de projets, ou la température est
10 élevée, et caetera.

11 Q. **[112]** Mais soyons précis, quel mois à quel mois?
12 Juste pour être plus clair.

13 R. Bien, je dirais de mai à septembre, mi-octobre.

14 M. SERGE FORTIN :

15 R. Un complément. Aussi il faut tenir compte de
16 quelques centrales comme celles au fil de l'eau du
17 printemps. Il y a des endroits où est-ce que le
18 réseau, quand les rivières débordent le printemps,
19 donc les retraits sont arrimés par rapport à cela
20 aussi. Il faut voir tout l'ensemble de la dynamique
21 du réseau. Quand la rivière Outaouais déborde,
22 bien, là, les gens ne font pas de retraits. Ça peut
23 être au mois de mai. Donc, il y a toute une
24 question par rapport à ça qu'il faut voir par
25 rapport aux installations où elle se situe dans le

1 temps.

2 Q. **[113]** Mais la période normale de retraits, en lien
3 avec ce que vous venez de me dire? J'ai peut-être
4 perdu le fil.

5 R. De mai. En général, on parle de mai à l'automne.

6 Q. **[114]** Oui.

7 R. Mais il faut tenir compte aussi d'un point de vue
8 ponctuel que par rapport à ce qui peut se passer.
9 On doit gérer ça au cas le cas.

10 Q. **[115]** O.K. Maintenant, l'autre question : Pouvez-
11 vous nous indiquer d'où provient l'information
12 selon laquelle il y aurait au moins mille mégawatts
13 (1000 MW) de puissance non disponible en raison des
14 groupes au retrait? Là, je suis toujours dans le
15 même paragraphe, le premier paragraphe de ma
16 citation de la réponse 7.1.

17 M. BENOÎT DELOURME :

18 R. Si c'est un ordre de grandeur qu'un exploitant du
19 réseau nous donne, c'était pour information. Je
20 n'ai pas de données statistiques précises là-
21 dessus. C'était pour fixer les idées. On constate
22 ça.

23 Q. **[116]** Un ordre de grandeur, vous me dites, par
24 l'exploitant du réseau des données?

25 R. Oui.

1 Q. [117] O.K. Veuillez indiquer l'inconvénient subi
2 par le Transporteur lorsque l'exploitant, et
3 j'ouvre les guillemets, l'exploitant est contraint
4 de procéder à une modification du plan de
5 production? Ce qu'on voyait dans le deuxième
6 paragraphe. Qu'est-ce que vous subissez comme
7 inconvénient?

8 R. On est encore dans la problématique de contraintes
9 d'exploitation, de contraintes thermiques l'été qui
10 constituent des avantages collatéraux de la ligne.
11 Je veux bien essayer de détailler un petit peu,
12 mais on rentre dans le détail détaillé technique de
13 l'exploitation. C'est extrêmement complexe. Moi, je
14 veux bien entrer là-dedans, mais je pense qu'on va
15 perdre la salle.

16 (14 h 52)

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Écoutez, j'ai eu un succès tout relatif avec mes
19 interventions aujourd'hui, Monsieur Boulianne. Mais
20 il reste quand même que tout ce qui était capacité
21 thermique, exploitation, vous avez déjà exclu ça de
22 l'audience, c'est toujours, je pense qu'on arrive
23 au bout de l'exercice.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Merci de réitérer, oui, vous n'avez pas eu un

1 succès, parce que moi, je ne les compte pas de
2 toute façon, je vais à mon feeling. Mais moi, j'ai
3 eu des bonnes réponses, ça fait que ça, ça, hein,
4 comme un de mes collègues disait, un régisseur bien
5 informé, ça rend des bonnes décisions.

6 Me STEVE CADRIN :

7 J'avais terminé, Monsieur le Président, alors je
8 suis content de céder la victoire à mon confrère
9 sur la dernière, là, mais... ça me fera plaisir, il
10 y en aura d'autres, des chicanes, c'est sûr.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Je ne les compte pas, je m'excuse mais je ne les
13 compte pas, j'y vais pas mal à mon feeling.

14 Me STEVE CADRIN :

15 Bien, moi non plus mais, merci, Monsieur le
16 Président, merci aux panélistes.

17 LE PRÉSIDENT :

18 On avait prévu terminer vers les quinze heures
19 (15 h) mais j'ai eu un accord de nos sténographes à
20 pouvoir poursuivre un peu. Donc... peut-être une
21 pause de quelques minutes et, pour permettre à
22 maître Bernier de venir après une pause de... de
23 venir contre-interroger... je l'ai appelé
24 Bernier... Une pause de cinq minutes puis je
25 reviens, d'accord?

1 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

2 REPRISE DE L'AUDIENCE

3 LE PRÉSIDENT :

4 Bonjour, Maître Pelletier. Des fois, c'est le
5 cerveau, là, je ne sais pas ce qui se passe mais...

6 Me PIERRE PELLETTIER :

7 Bonjour, Monsieur Boulianne.

8 LE PRÉSIDENT :

9 C'est facile, vous, là.

10 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PIERRE PELLETTIER :

11 Ça ne m'a insulté du tout. Vous, effectivement, on
12 n'a pas de chance de se tromper. Je n'ai que
13 quelques questions de vérification sur un certain
14 nombre de points particuliers.

15 Q. **[118]** On a noté, on a noté que la solution 1
16 comportait, au départ, un coût, un coût en dollars
17 courants, là, de un milliard cent trente-quatre
18 millions (1 134 M\$), puis il y a eu une révision
19 pour le réduire à un milliard quatre-vingt-trois
20 millions (1 083 M\$), et dans votre dernière analyse
21 économique, ce coût-là en dollars courants est
22 réduit à un milliard quatorze millions (1 014 M\$).
23 Et nous nous demandions quel était le motif de
24 cette réduction-là, qui est de soixante-dix
25 millions (70 M\$), et on se demandait s'il y avait

1 un rapport entre ce montant-là et le fait que vous
2 ne teniez plus compte ou que vous enleviez de
3 l'équation le poste de Saint-Norbert dans la
4 révision qui a été faite en dernier lieu?

5 M. BENOÎT DELOURME :

6 R. O.K., donc la différence entre le un point un
7 milliard (1,1 G\$) et le un milliard quatre-vingt-
8 neuf (1 089 M\$)... non, enfin les deux chiffres,
9 entre la preuve amendée et la preuve, là?

10 Q. **[119]** Non, on avait trois chiffres, hein, au
11 départ, c'était un milliard cent trente-quatre
12 (1 134 M\$); ensuite, dans la preuve amendée, on est
13 descendu à un milliard quatre-vingt-trois
14 (1 083 M\$).

15 R. Hum-hum.

16 Q. **[120]** Et dans la comparaison économique que vous
17 avez livrée vendredi, le montant, le total des
18 montants en dollars courants est de un milliard
19 quatorze millions (1 014 M\$), sur la cinquantaine
20 d'années de votre tableau, là, donne un milliard
21 quatorze millions (1 014 M\$); ce chiffre-là ne vous
22 est pas familier?

23 Mme HÉLÈNE LAMBERT :

24 R. Un milliard quatorze millions (1 014 M\$) pour la
25 ligne? Juste me pointer, dans l'analyse, qu'est-ce

1 que vous avez fait comme calcul, là?

2 Q. **[121]** Mon analyste, mon analyste a pris votre
3 document, là, c'est HQT-2, Document 1, je crois...
4 ou HQT-1, Document 2... votre dernière analyse
5 économique, là?

6 R. Oui.

7 Q. **[122]** Bon. Alors vous avez des montants en dollars
8 courants pour chaque année?

9 R. Oui.

10 Q. **[123]** Je pense que ça part en deux mille huit
11 (2008), ça finit en deux mille soixante quelque
12 chose, là; il y en a pour cinquante-sept (57) ans,
13 en tout cas, bon. Mais il y a des montants en
14 dollars courants qui sont afférents à chacune de
15 ces années-là, ensuite vous les actualisez, ces
16 montants-là, en dollars courants puis ça vous donne
17 le montant de six cent quelque millions (600 M\$),
18 ou sept cent quelque millions (700 M\$), là, qui est
19 votre valeur actualisée.

20 R. O.K., O.K., non...

21 Q. **[124]** Partez de dollars courants.

22 R. Oui, mais là, je vous suis.

23 Q. **[125]** Bon.

24 R. C'est que les deux premiers chiffres que vous
25 m'avez mentionnés, ce sont les, des dollars de

1 réalisation, Monsieur le Président. Donc les
2 dollars de réalisation, ce sont des dollars
3 courants, auxquels on a ajouté les frais d'emprunt
4 à capitaliser, pour identifier ce qui va
5 effectivement en coûter à l'entreprise de réaliser
6 le projet.

7 Donc le un milliard cent trente-quatre
8 millions (1 134 M\$) et le un milliard quatre-vingt-
9 quatre millions (1 084 M\$), ce sont des dollars de
10 réalisation. Les dollars de réalisation ne font pas
11 du tout partie de l'analyse économique, comme on a
12 expliqué, parce que l'analyse économique ne
13 considère pas les frais d'emprunt à capitaliser.
14 Pourquoi? Parce que le taux d'actualisation tient
15 compte déjà des frais d'intérêts, O.K.?

16 Ce que vous, vous me parlez, là, ce que
17 vous sommez, ce sont vraiment les dollars courants,
18 qui eux, ce sont des dollars année après année, il
19 n'y a pas de frais d'emprunt à capitaliser, qui
20 nous conduisent au huit cent treize millions de
21 dollars (813 M\$) actualisés pour une analyse sur
22 cinquante (50) ans. Alors est-ce que vous me
23 suivez? Vous avez fait la somme des dollars
24 courants?

25 (15 h 06)

- 1 Q. **[126]** Tout à fait.
- 2 R. Puis là quand vous les actualisez, vous allez
3 arriver à huit cent treize (813).
- 4 Q. **[127]** Alors je vais reprendre ma question
5 autrement. Vous avez indiqué dans la lettre qui a
6 été adressée à la Régie, la lettre de transmission
7 de votre dernière analyse économique, vous avez
8 indiqué qu'une des hypothèses considérées c'est le
9 fait que, dans la dernière analyse économique, vous
10 avez écarté le poste de Saint-Norbert, lequel était
11 présent dans vos calculs lors de l'analyse
12 économique précédente. Et la question que je vous
13 posais c'est quel montant ça représente ce poste-là
14 Saint-Norbert?
- 15 R. O.K. Bien, dans l'analyse de deux mille neuf (2009)
16 ça représentait cent vingt millions de dollars
17 (120 M\$) actualisés, là, de mémoire. Alors juste
18 peut-être pour ramasser un petit peu ce qu'on a
19 changé dans l'analyse de deux mille quatorze (2014)
20 par rapport à deux mille neuf (2009), on a
21 considéré les kilomètres supplémentaires de ligne
22 735 comme Benoît a mentionné, on a effectivement
23 retiré le poste de Saint-Norbert puis on a
24 actualisé les paramètres financiers. En gros c'est
25 ce qu'on a fait puis c'est ce qui vous donne les

1 nouveaux coûts.

2 Q. **[128]** En dollars actualisés ou en dollars courants?

3 En dollars actualisés?

4 R. Les nouveaux coûts en dollars actualisés tiennent
5 compte des changements que je vous mentionnais.

6 Q. **[129]** D'accord.

7 M. BENOÏT DELOURME :

8 R. Mais, par contre, c'est...

9 Mme HÉLÈNE LAMBERT :

10 R. Bien, en dollars actualisés, le poste Saint-
11 Norbert, je m'excuse, il était... En fait, j'ai mes
12 papiers avec moi, là, je pourrais vous le dire en
13 dollars actualisés.

14 M. BENOÏT DELOURME :

15 R. Mais le un point cent trente-quatre million
16 (1,134 M\$)... un milliard cent trente-quatre mille
17 (1,134 G\$) et le un milliard quatre-vingt-quatre
18 (1,084 G\$), ça, ça provient de la proposition
19 d'affaires projets.

20 Mme HÉLÈNE LAMBERT :

21 R. Les dollars de réalisation, c'est ce que je disais.

22 M. BENOÏT DELOURME :

23 R. Le contenu fonctionnel associé aux dollars de
24 réalisation c'est pas le même que le contenu
25 fonctionnel qu'on a mis dans l'analyse économique,

1 comme j'ai précisé ce matin. Par souci d'équité et
2 de comparaison entre les solutions, le un milliard
3 quatre-vingt quatre mille (1,084 G\$) que nous
4 venons demander à la Régie aujourd'hui provient
5 d'un coût établi par l'avant-projet. Tandis que ce
6 qui est reflété dans les flux de l'analyse
7 économique qu'on vous a remise vendredi, c'est une
8 projection comme si j'étais à la fin de mon étude
9 mais en deux mille quatorze (2014) avec du
10 paramétrique en tenant compte du fait que mes
11 lignes sont plus longues, que je n'ai pas fait le
12 poste Saint-Norbert et que j'ai un certain nombre
13 de paramètres différents.

14 Mais je n'ai pas tout le détail exactement
15 comme si j'avais pris mon coût d'avant-projet.
16 Donc, effectivement, il y a plusieurs chiffres. Un
17 milliard cent trente-quatre millions (1,134 G\$) de
18 la preuve initiale c'était quand nous rentrions à
19 Duvernay. Un milliard quatre-vingt-quatre millions
20 (1,084 G\$) c'est quand nous arrêtons suite à la
21 preuve amendée, ce qu'on appelle chez nous le
22 pylône 640, avant qu'on vienne vous présenter
23 Judith-Jasmin bientôt.

24 Et les flux qui vous conduisent à obtenir
25 un milliard quatorze millions (1,014 G\$) en dollars

1 courants, ça, ça correspond au contenu fonctionnel
2 de l'analyse économique mise à jour qui correspond
3 à des kilomètres de ligne équivalents à la
4 proposition d'affaires, le poste Saint-Norbert en
5 moins et quelques éléments comme ça. Est-ce que
6 c'est plus clair?

7 Q. **[130]** Ça va.

8 R. L'adéquation entre les différents... les trois
9 chiffres?

10 Q. **[131]** Oui, ça va. Vous faites état du poste Judith-
11 Jasmin et ça m'amène la question : Dans l'hypothèse
12 des compensations série, est-ce qu'il y a un besoin
13 pour un poste Judith-Jasmin ou un équivalent de
14 Judith-Jasmin?

15 R. Donc, encore une fois, Monsieur le Président, donc
16 là il faut bien comprendre que le besoin associé au
17 projet qu'on vous présente aujourd'hui c'est un
18 besoin de fiabilité pour résoudre le problème
19 d'entonnoir. O.K. La problématique du poste Judith-
20 Jasmin que la Régie a décidé de traiter dans deux
21 dossiers séparés et quand même d'avoir un regard de
22 l'un sur l'autre pour avoir une vision globale, ce
23 qui est bien compréhensible, le besoin pour Judith-
24 Jasmin est un besoin d'alimentation de la charge
25 régionale. Ça n'a rien à voir. O.K.

1 Donc, si je fais de la compensation série,
2 je vais avoir besoin de trouver un moyen
3 d'alimenter la charge locale et il y aura un projet
4 à faire. Est-ce que c'est le projet Judith-Jasmin
5 qui se retrouvera entre Chénier et Duvernay? Est-ce
6 que c'est côté de Terrebonne, et caetera, et
7 caetera? Ça, mettons ça dans la discussion côté
8 Judith-Jasmin. Parce que la problématique est très
9 très séparée et très très séparable, les besoins
10 sont très différents. Est-ce que ça répond? Oui?

11 Q. **[132]** De sorte que, si j'ai bien saisi, dans
12 l'hypothèse des compensations série, il faudrait
13 effectivement y avoir quelque chose qui pourrait
14 être un équivalent Judith-Jasmin mais qui ne serait
15 pas nécessairement la même chose que le poste
16 Judith-Jasmin, n'est-ce pas?

17 R. Je vais reformuler si vous voulez. On a deux
18 besoins à satisfaire : Un besoin de fiabilité qu'on
19 cherche à résoudre aujourd'hui, un besoin
20 d'alimentation de la charge qu'on cherchera à
21 résoudre dans le projet, dans le dossier de Judith-
22 Jasmin. Ce sont deux besoins qui seront à
23 satisfaire.

24 Si la Régie avait aujourd'hui choisi de
25 « merger », de fusionner ces deux projets, on

1 aurait eu deux choses sur la table à résoudre :
2 L'enjeu de fiabilité dont on parle depuis ce matin,
3 l'enjeu d'alimentation de la charge. Et dans ce
4 cas-là, dans mes analyses économiques j'aurais mis
5 un contenu fonctionnel qui aurait permis de
6 répondre à ces deux besoins.

7 Ce n'est pas ce que la Régie a choisi de
8 faire. La Régie a choisi de séparer les deux
9 dossiers. L'analyse économique qu'on vous présente
10 aujourd'hui est circonscrite à l'analyse du besoin
11 de fiabilité du réseau de transport. Là, on parle
12 encore de cette histoire de services équivalents,
13 c'est quoi les services, quel est mon besoin, quels
14 sont les services que je mets en face? Aujourd'hui,
15 on parle du besoin de résoudre le problème de
16 l'effet entonnoir, donc je mets les services qui
17 vont en face pour résoudre ce problème-là.

18 (15 h 11)

19 Mme HÉLÈNE LAMBERT :

20 R. Peut-être juste pour compléter, Monsieur le
21 Président. C'est qu'à l'époque où on a réalisé les
22 études pour justement régler notre problème de
23 fiabilité de réseau à la base, Judith-Jasmin
24 n'était pas du tout dans le décor, là. Le besoin de
25 la charge régionale n'était pas identifié de toute

1 façon. En deux mille huit (2008), là, on faisait
2 les études, ce besoin-là il n'était pas identifié à
3 l'époque. Donc au départ, ni la solution 1 ni la 2
4 n'avaient le poste Judith-Jasmin.

5 Q. **[133]** Nous notions en examinant la somme des
6 dollars, des montants en dollars courants de la
7 solution 1, celle de la ligne, que les montants se
8 répartissaient en groupes. Nous notions qu'il y a
9 un montant de huit cent soixante millions (860 M)
10 en dollars courants pour les années deux mille neuf
11 (2009) à deux mille vingt-trois (2023). Et ensuite
12 vos chiffres montrent qu'il y a une deuxième
13 période, deux mille vingt-six (2026) à deux mille
14 trente-trois (2033), où on a trente-six millions
15 (36 M). Et finalement une troisième période, deux
16 mille cinquante-six (2056) et deux mille cinquante-
17 huit (2058), où on a cent dix-huit millions
18 (118 M). Est-ce que vous pourriez m'indiquer quels
19 sont les équipements qui sont visés - de façon
20 générale - les équipements qui sont visés par
21 chacune de ces trois périodes-là?

22 R. Donc en fait, vous avez même, là, la première
23 période que vous mentionnez en fait elle se divise
24 en deux, là. Parce que la première période se
25 termine vraiment en deux mille dix-huit (2018) avec

1 la mise en service du projet. Là, ça adonne que
2 vous continuez de voir des flux dans les années
3 subséquentes jusqu'à deux mille vingt-trois (2023),
4 mais ce sont des remplacements de protection qui
5 sont là.

6 Alors disons, là, deux mille dix-neuf-deux
7 mille vingt-trois (2019-2023), il y a des
8 remplacements de protection. Comme je vous le
9 mentionnais tout à l'heure, Monsieur le Président,
10 étant donné qu'il fallait rendre cette solution-là
11 comparable à l'autre en termes de service, quand
12 les protections étaient dues en pérennité on venait
13 les remplacer. Alors il y en a une partie là, il y
14 en a une partie un peu plus tard. C'est ça les
15 différentes poches d'investissement que vous voyez,
16 là, dans le temps.

17 Q. **[134]** C'est toujours la même chose, que je prenne
18 la période deux mille dix-neuf-deux mille vingt-
19 trois (2019-2023) ou deux mille vingt-six-deux
20 mille trente-trois (2026-2033) ou encore la
21 dernière, deux mille cinquante-six (2056)...

22 R. Bien...

23 Q. **[135]** ... à deux mille cinquante-huit (2058)?

24 R. Oui, bien c'est qu'il y a différents, là, des fois
25 c'est deux lignes qu'on remplace, des fois c'est

1 trois lignes. Là elles ont été réparties dépendant
2 le moment auquel ils atteignaient leur... qu'il
3 était requis de les remplacer en pérennité, là.
4 Donc c'est ce qui fait que les flux sont
5 différents. Mais je pourrais... je pourrais
6 élaborer en reconsultant l'étude.

7 Q. **[136]** Mais est-ce que je comprends correctement que
8 de toute façon, ces montants-là ils sont mis là,
9 mais simplement pour assurer une comparaison entre
10 choses égales entre les deux solutions, mais que
11 dans la vraie vie, ça ne se ferait pas, ça?

12 R. Oui, exactement. Vous comprenez bien. C'est pour
13 assurer que les deux puissent rendre le même
14 service sur l'horizon d'étude qu'on couvre, mais
15 nous effectivement avec le projet de ligne, on ne
16 fait pas ces remplacements-là. S'ils ont à être
17 faits plus tard, ils vont être faits en pérennité
18 au moment requis ou pour d'autres raisons, là, si
19 jamais il y avait d'autres projets sur le réseau.
20 Mais effectivement, c'est pour assurer seulement
21 une comparaison entre les deux solutions.

22 Q. **[137]** Parce qu'en réalité, dans l'autre solution il
23 y avait telle opération que celle que vous venez de
24 décrire.

25 R. Oui, était obligé de les remplacer dès le départ.

1 Si vous vous souvenez, là, la carte schématique de
2 la solution 2, Sylvain, si tu pouvais la remettre.
3 On voyait les neuf plateformes de compensation
4 série, les dix-sept (17) lignes à sept trente-cinq
5 (735) en rouge, toutes les lignes, là, c'est les
6 protection de ces lignes-là qu'on doit remplacer
7 avec la mise en oeuvre d'une solution qui serait la
8 solution 2. Alors on a fait l'équivalent pour la
9 solution ligne, mais seulement au moment où il
10 était requis de le faire.

11 Q. **[138]** O.K. Ça m'amène à la solution 2. Quand on
12 examine la solution 2, on voit une situation qui
13 ressemble un peu à celle dont on vient de discuter,
14 mais avec des chiffres beaucoup plus importants. On
15 note d'abord que le montant total en dollars
16 courants de cette solution-là, c'est un milliard
17 six cent cinquante et un millions (1,651 G), n'est-
18 ce pas? Et ce milliard six cent cinquante et un
19 millions (1,651 G) se divise lui-même - cette fois-
20 ci je suis allé en deux parties - de deux mille
21 onze (2011) à deux mille dix-huit (2018), un
22 montant de six cent quatre-vingt-deux millions
23 (682 M). Et ensuite, une deuxième partie qui vient
24 beaucoup plus tard, deux mille cinquante-deux
25 (2052) à deux mille cinquante-huit (2058), neuf

1 cent soixante-neuf millions (969 M). Alors
2 pourriez-vous nous expliquer un petit peu de quoi
3 il s'agit?

4 R. Oui, certainement. Donc, Monsieur le Président,
5 lorsqu'on fait une analyse économique, bon, comme
6 là c'est sur cinquante (50) ans, on choisit
7 cinquante (50) ans, comme on l'a expliqué, en
8 fonction de la durée de vie utile des principales
9 composantes. Donc on vous disait la ligne, sa durée
10 de vie utile c'est cinquante (50) ans. Donc l'étude
11 a été réalisée sur cinquante (50) ans. Toutefois,
12 il y a des investissements - puis c'était aussi le
13 cas des protections - qui ont une durée de vie plus
14 courte. O.K. Donc les protections mettons vingt
15 (20) ans ou dépendant, là. Et la compensation série
16 a... les équipements de compensation série ont une
17 durée de vie utile de quarante (40) ans.

18 Compte tenu que l'étude est réalisée sur
19 cinquante (50) ans, il faut faire du
20 réinvestissement. Alors si vous regardez, justement
21 en fonction des deux poches de flux que vous m'avez
22 identifiées, il y a un écart de quarante (40) ans
23 exactement parce qu'on présume, dans l'analyse
24 économique - encore là question de rendre un
25 service comparable sur l'horizon d'étude - qu'on va

1 devoir faire un réinvestissement en fin d'analyse.
2 Donc c'est ce que vous voyez là en dollars
3 courants. Ceci dit, cet investissement-là qui
4 serait fait dans quarante (40) ans, rendu en
5 dollars actualisés, ne vaut pratiquement plus rien,
6 là. Tu sais, il vaut quelques millions, dans
7 l'analyse, mais c'est la façon de faire des
8 analyses économiques pour que nos solutions soient
9 comparables dans le temps.

10 (15 h 16)

11 Q. **[139]** Mais, évidemment, s'ils étaient faits dans
12 quarante (40) ans, ils seraient bons pour encore
13 quarante (40) ans.

14 R. Oui, exactement. Alors c'est pourquoi, à la fin de
15 l'analyse économique, notre outil va calculer la
16 valeur résiduelle de ces équipements-là, hein. Il
17 en tient compte et puis c'est dans le tableau,
18 justement, quand vous regardez le tableau en page 3
19 de 6, vous voyez « valeur résiduelle » donc c'est
20 là que vous voyez les montants additionnels.

21 Q. **[140]** Qui est un montant actualisé, évidemment?

22 R. Oui, oui, aussi.

23 Q. **[141]** On notait, en examinant toujours le même
24 tableau, que le prix de l'énergie dans le tableau,
25 de façon assez surprenante quant à nous, passait de

1 deux mille vingt-trois (2023) à deux mille vingt-
2 quatre (2024) de quarante et un dollars (41 \$) du
3 mégawatt à cent huit dollars (108 \$) du mégawatt.

4 Je comprends que ce sont des informations, ça, qui
5 vous viennent du Distributeur?

6 R. Oui, exactement, ce sont les coûts marginaux
7 d'énergie que nous a fournis le Distributeur. Donc,
8 il arrive à un moment au bout de sept ans où les
9 coûts qu'il prévoit en approvisionnement pour ses
10 ressources court terme augmentent, c'est ce qu'on a
11 pris en compte.

12 Q. **[142]** Avez-vous été étonnés par une telle escalade
13 des prix d'une année à l'autre? On passe de
14 quarante et un dollars (41 \$) à cent huit (108 \$),
15 on multiplie par deux et demi.

16 M. BENOÎT DELOURME :

17 R. Bien, le débat public en ce moment est pas mal
18 centré sur les surplus et Citoyens sous haute
19 tension a voulu en parler. C'est ça que ça reflète.
20 Ça reflète que jusqu'en deux mille vingt-trois
21 (2023), quelque part, le coût marginal
22 d'approvisionnement du Distributeur est à quatre
23 sous (4 ¢) et que, passé deux mille vingt-trois
24 (2023), en deux mille vingt-quatre (2024), on passe
25 à dix sous (10 ¢), c'est parce qu'il faut qu'il

1 aille chercher la nouvelle énergie plus cher. On
2 est en train de passer la bosse du surplus, c'est
3 ça que ça veut dire. Enfin, moi, c'est comme ça que
4 je l'interprète.

5 Q. **[143]** On comprend que ça serait l'effet de
6 l'éolien, selon votre compréhension?

7 R. Je n'ai pas compris.

8 Q. **[144]** Je dis que suivant votre compréhension, si je
9 comprends moi-même bien votre compréhension, ce
10 serait l'effet de l'éolien, ça?

11 R. Bien, ça, ça appartient au Distributeur. Écoutez,
12 moi, je ne sais pas ce...

13 Q. **[145]** Vous ne savez pas.

14 R. Je ne suis pas, je ne veux pas répondre à la place
15 du Distributeur mais le fait que ses coûts
16 marginaux augmentent et qu'ils passent de quatre
17 sous (4 ¢) à dix sous (10 ¢), c'est que son énergie
18 d'approvisionnement est plus élevé. J'en conclus
19 qu'il a plus de difficulté à s'approvisionner donc
20 il va falloir qu'il aille chercher de la nouvelle
21 énergie à quelque part. C'est tout ce que j'arrive
22 à interpréter, moi, dans ce saut-là mais qui suis-
23 je pour interpréter le plan d'approvisionnement du
24 Distributeur?

25 Q. **[146]** On a discuté tantôt, le procureur qui m'a

1 précédé vous a référé à des réponses données à une
2 demande de renseignements de la Régie, plus
3 particulièrement aux réponses 3.2 et 6.5, je crois,
4 de cette demande de renseignements où on faisait
5 état d'un certain nombre de besoins qui avaient été
6 considérés pour fins de détermination de
7 l'évolution que pourraient connaître vos lignes et
8 vous avez indiqué que vous vous êtes servis des
9 informations figurant à ces réponses-là pour
10 essayer de déterminer l'ampleur des besoins à
11 venir. La question que je me posais c'est : dans
12 l'hypothèse où les solutions 1 et 2 seraient toutes
13 rejetées, que la Régie, finalement, n'autoriserait
14 pas ni la ligne, ni la compensation série massive,
15 qu'est-ce qui se passerait lorsqu'on arriverait au
16 moment où se concrétiseront les différents besoins
17 que vous avez énumérés aux réponses en question? Je
18 comprends...

19 R. J'ai deux façons de répondre.

20 Q. **[147]** Je comprends... Oui?

21 R. La première, c'est de dire que c'est hors « scope »
22 parce que c'est un scénario hypothétique et qu'on
23 n'est pas là pour en discuter. La deuxième, c'est
24 que, je veux dire, on a une qualité d'alimentation
25 à garantir pour la clientèle québécoise et que je

1 dois m'engager à respecter mon niveau de fiabilité
2 pour y arriver. Je ne vois pas comment on peut ne
3 pas sortir avec un projet de renforcement, là.
4 Donc, j'ai un petit peu du mal à me projeter dans
5 une hypothèse où ça va mal aller. On n'est pas en
6 Russie à faire du délestage cyclique, ce n'est pas
7 ça qu'on fait.

8 Q. **[148]** On n'est pas en Russie à faire quoi?

9 R. Bien, en Russie, quand ils ont beaucoup de
10 difficulté, ils font du délestage cyclique, c'est-
11 à-dire qu'ils n'arrivent pas à alimenter toute la
12 ville de Moscou puis ils vont alimenter un
13 quartier, puis un quartier, puis un quartier -
14 comme en Afrique, pareil. Je ne crois pas qu'on
15 soit là au Québec, hein. Mais peut-être que oui, je
16 ne sais pas.

17 Q. **[149]** Prenons-le autrement : si les besoins que
18 vous avez considérés venaient plus rapidement et
19 que la ligne n'était pas construite ou que la
20 compensation série n'était pas en place?

21 R. Là, c'est une autre question. Parce que là on est
22 sûrs d'avoir un projet de renforcement qui s'en
23 vient et là, plus sérieusement, je vous dirais
24 qu'on a déjà des plans par rapport à ça, on a déjà
25 évoqué ça dans les différentes DDR. Nous allons

1 faire appel, temporairement, à des automatismes qui
2 permettront de garantir la fiabilité du système en
3 attendant d'avoir la ligne qui viendra corriger
4 définitivement, enfin, durablement, le problème.
5 Donc ce n'est pas la même perspective, là, vous ne
6 me posez pas la même question. J'étais peut-être
7 sur le ton de l'humour tout précédemment, mais là
8 ce n'est pas la même question.

9 (15 h 23)

10 Q. **[150]** Ce qui me venait à l'esprit au fond, c'est...
11 c'est de voir avec vous ce qu'il adviendrait dans
12 l'hypothèse où effectivement ces travaux-là ne
13 seraient pas effectués. Est-ce que... est-ce qu'il
14 ne faudrait pas, lorsque ces besoins-là se
15 présenteront, que le demandeur... que le demandeur
16 offre de partager dans les coûts de la ligne qui
17 serait requise ou des compensations série qui
18 seraient requises pour pouvoir mettre en place son
19 besoin?

20 Mme HÉLÈNE LAMBERT :

21 R. O.K. Alors, j'aimerais ça, Monsieur le Président,
22 peut-être répondre là-dessus en trois points. Bon.
23 D'abord, on a bien... on vous a identifié ce matin
24 la problématique, en fait, que Benoît appelle si
25 bien le biais structurel, là, qu'on a dans le

1 réseau, donc la problématique visant à maintenir et
2 à améliorer la sécurité... la fiabilité et la
3 sécurité de l'alimentation du réseau. Donc, ça,
4 c'est le projet à l'étude qui est la ligne versus
5 la compensation série massive. Alors, dans ce
6 portrait-là, on oublie les besoins éventuels, là.
7 Les besoins éventuels, on les a considérés pour
8 évaluer seulement la robustesse de ces solutions-
9 là, mais qu'on doit faire dès maintenant, ces
10 solutions-là, pour régler notre problème à la base,
11 O.K., pour régler la situation ou le phénomène, là.
12 On peut l'appeler comme on veut, mais pour régler
13 ce qu'on vous présentait comme phénomène
14 d'entonnoir, donc l'impact, si on veut, des pertes
15 de deux lignes dans le sud du réseau.

16 Donc, ça, c'est une chose, le problème, il
17 est là, existant. On ne peut pas ne pas faire un
18 des deux projets parce qu'on n'assurera pas la
19 fiabilité du réseau, on ne respectera pas nos
20 critères. Ça, c'est une chose.

21 La deuxième chose, bon, justement, ces
22 besoins-là. Ces besoins-là, quand ils vont arriver,
23 ils peuvent être de toute nature. Je disais un peu
24 plus tôt aujourd'hui, ça peut être des ajouts de
25 production, ça peut être un nouveau client qui veut

1 s'intégrer, mais ça peut être une centrale qui
2 ferme. Ça peut être un client industriel
3 d'envergure, trois cents (300 MW), quatre cents
4 (400 MW), cinq cents mégawatts (500 MW) qui ferme
5 son usine.

6 Alors, quand ma charge change au niveau du
7 Distributeur, quand j'ai des variations dans la
8 charge, bien, ça donne lieu aussi à des projets
9 en... en amélioration, là. C'est la même chose, ça
10 va être encore des projets en amélioration, sauf
11 que quand ils vont se matérialiser, on va faire les
12 études puis on va faire les renforcements en
13 conséquence.

14 Et puis une chose sur laquelle je voulais
15 revenir. Le projet, il vient... bon, il vient
16 régler cette problématique-là qu'on a dans le sud
17 du réseau. O.K. Mais, si on regarde quand il arrive
18 un nouveau besoin comme Romaine, c'est un bel
19 exemple. Romaine, pour l'intégrer, on avait besoin
20 de trois niveaux de renforcement : le renforcement
21 local pour raccorder la production; on avait besoin
22 d'un renforcement du réseau principal qui était à
23 la hauteur de... de Manic-Outardes; et on avait un
24 troisième renforcement qui était de la compensation
25 série dans le sud pour les événements du sud.

1 Donc, quand on vous dit, là, les besoins
2 éventuels quand ils vont arriver, on va devoir
3 étudier les renforcements requis pour ça, bien,
4 c'est un bel exemple. La compensation série qu'on
5 mettait dans le sud réglait l'intégration de
6 Romaine pour les événements au sud, mais il y a
7 des... Alors, on a pu substituer des travaux qui
8 étaient au sud.

9 Mais, les travaux qui étaient à Manic-
10 Outardes comme le nouveau poste aux Outardes où il
11 y a un nouveau poste aux Outardes puis... voyons...
12 bien, il y a un nouveau poste aux Outardes qu'on
13 fait de toute façon. C'est un renforcement au
14 réseau principal aussi, mais qu'on ne peut pas
15 substituer parce que, pour intégrer Romaine, j'en
16 ai besoin, puis c'est spécifique à lui, puis c'est
17 son renforcement au réseau principal à lui. Alors,
18 c'est un peu ça, là, que je voulais démystifier,
19 là.

20 Ça fait que vos besoins, quand ils vont
21 arriver, dépendant ce qu'ils sont, on va faire des
22 études d'intégration, des études de raccordement ou
23 on va faire carrément des études en fonction de la
24 variation de la charge, puis on va répondre à ça en
25 conséquence.

1 Q. **[151]** Et si le besoin que j'ai, c'est un besoin
2 d'assurer le transit de l'énergie vers le sud, mais
3 vers les États-Unis, vers une interconnexion, bon,
4 est-ce qu'il y a une différence entre faire la
5 demande avant que votre ligne soit en place ou la
6 faire après, au niveau des responsabilités
7 financières du demandeur? Si je vous demande
8 aujourd'hui... Vous me comprenez?

9 Mme STÉPHANIE CARON :

10 R. Dans le cas où on recevrait une demande pour du
11 transit point à point, cette demande serait
12 examinée et traitée en vertu des Tarifs et
13 conditions. Les ajouts du client seraient évalués
14 et le client serait responsable du coût de ces
15 ajouts, que ce soit par voie de tarif ou par voie
16 de contribution si jamais les revenus n'étaient pas
17 suffisants pour couvrir les coûts de l'ajout.

18 Q. **[152]** Mais, je comprends que si la demande se
19 faisait maintenant en l'absence de la ligne, la
20 demande requerrait la construction de la ligne?

21 M. BENOÎT DELOURME :

22 R. C'est assez hypothétique ce qu'on dit, là. Ça
23 dépend d'où elle vient, l'interconnexion. Ça dépend
24 de son volume, ça dépend d'énormément de
25 paramètres. Je ne peux pas me prononcer sur la

1 nécessité ou la non-nécessité de la chose, là,
2 c'est... La ligne, on en a besoin là maintenant
3 pour régler notre problème de fiabilité. Je veux
4 dire, je pense qu'on l'a assez expliqué. Je ne sais
5 pas comment...

6 Q. **[153]** Je comprends ça, mais votre ligne, elle ne va
7 pas que régler votre problème de...

8 R. C'est certain qu'une fois que la ligne...

9 Q. **[154]** ... d'entonnoir, là. Votre ligne, une fois
10 qu'elle va être installée, elle va permettre qu'il
11 y en ait du transit dessus. Elle va permettre
12 notamment qu'il y ait du transit vers une
13 interconnexion puis... donc du transit de point à
14 point.

15 (15 h 29)

16 R. C'est-à-dire qu'une fois que ma ligne... une fois
17 que ma ligne sera approuvée, je vais en tenir
18 compte dans mon réseau et puis, mon réseau, il est
19 intégré. De toute façon, il va se comporter d'une
20 certaine manière. Le fait d'ajouter
21 l'interconnexion, ça va perturber le système. Et
22 puis il va y avoir des renforcements à faire. On a
23 un prochain appel d'offres qui s'en vient, là, que
24 le gouvernement a annoncé. Cet appel d'offres va
25 sans doute aussi déclencher des renforcements au

1 réseau. De quelle nature? On fera l'étude en temps
2 et lieu quand on aura les soumissions. Mais c'est
3 certain que le réseau continue d'évoluer. Il y a un
4 avant et un après la ligne, soit. Mais écoutez, de
5 là à vous dire que... En tout cas, c'est... C'est
6 bon. Je n'ai pas plus à annoncer. Je n'ai pas plus
7 de chose à dire que ça. Précisez peut-être votre
8 question si vous en voulez plus.

9 Q. **[155]** Non, non, j'attendais, parce que vous aviez
10 l'air hésitant. Vous consultiez vos collègues.

11 R. Non, c'est parce que...

12 Q. **[156]** Je me suis dit, il va me faire une
13 déclaration.

14 R. Non, non. Peut-être. Là, j'ai l'impression de
15 reformuler déjà à plusieurs reprises la même idée.
16 Donc, je ne sais pas si je retentais une énième
17 reformulation. C'était ça que je cherchais.

18 Q. **[157]** Je vous remercie. Ce sera tout, Monsieur le
19 Président.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Merci, Maître Pelletier. Maître Lussier pour
22 l'ACEFO.

23 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STÉPHANIE LUSSIER :

24 Bonjour, Monsieur le Président. Stéphanie Lussier
25 pour l'ACEF de l'Outaouais. Bonjour aux membres du

1 panel. Je vais déposer deux documents. Le premier
2 document, je vais m'en servir pour poser ma
3 première question. L'autre document, ce sera pour
4 une question ultérieure, mais je vais quand même le
5 déposer tout de suite. Ce sont deux documents qui
6 proviennent d'Hydro-Québec TransÉnergie. Le premier
7 concerne le point de livraison et de réception de
8 la Nouvelle-Angleterre. Je le cote sous la pièce?

9 LA GREFFIÈRE :

10 Le premier document, ce serait C-ACEFO-0014.

11 Me STÉPHANIE LUSSIER :

12 Alors, ce premier document C-ACEFO-0014.

13

14 C-ACEFO-0014 : Description du point de livraison
15 et de réception NE

16

17 Et le deuxième document que nous distribuons à
18 l'instant, C-ACEFO-15, c'est un document, une page
19 tiré du dossier R-3742-2010. C'est la page 6 de
20 HQD-1, Document 1, Annexe 9 dans ledit dossier, qui
21 date du douze (12) août deux mille dix (2010).

22 Alors, celui-ci, celui que je viens de déposer, on
23 va le garder en réserve.

24

25 C-ACEFO-0015 : Tableaux détaillés des coûts

1 annuels des divers travaux
2 associés à l'intégration des
3 parcs éoliens (en milliers de
4 dollars) (HQT-1, Doc.1, Annexe 9
5 de R-3742-2010)

6

7 Q. **[158]** Je vais vous demander de prendre le premier
8 document déposé s'il vous plaît, qui concerne la
9 description du point de livraison et de réception
10 de la Nouvelle-Angleterre. Et je vais vous amener à
11 la page 4 où on mentionne en dessous du tableau 1
12 que :

13 Le Transporteur peut se voir dans
14 l'obligation d'effectuer des
15 réductions aux programmes d'échange,
16 soit en raison des contraintes
17 indiquées au tableau 1, soit en cas
18 d'indisponibilité sur le réseau de
19 transport ou dans l'un ou l'autre des
20 postes de Radisson ou de la Nicolet.

21 En premier lieu, j'aimerais que vous expliquiez ce
22 que le Distributeur (sic) entend lorsqu'il
23 mentionne « en cas d'indisponibilité sur le réseau
24 de transport »?

25 (15 h 35)

1 M. BENOÎT DELOURME :

2 R. Vous voulez parler du Transporteur?

3 LE PRÉSIDENT :

4 Oui, c'est ça.

5 Me STÉPHANIE LUSSIER :

6 Q. **[159]** Qu'est-ce que j'ai dit, Distributeur? Je suis
7 vraiment désolée, effectivement, il s'agit du
8 Transporteur.

9 R. Une indisponibilité sur le réseau de transport, ça
10 signifie qu'on a un compensateur synchrone en
11 retrait, une ligne en retrait, une compensation
12 série en retrait, une indisponibilité parce que
13 c'est cassé, soit c'est retiré parce qu'il faut le
14 réparer, soit c'est retiré parce qu'il faut faire
15 de la maintenance dessus, soit c'est juste cassé,
16 explosé, puis on attend d'en racheter un neuf, là.
17 C'est ça, une indisponibilité.

18 Q. **[160]** Et quelles sont les circonstances qui
19 provoquent les contraintes qui sont indiquées au
20 tableau 1, est-ce que ce sont des exemples tels que
21 les illustrations que vous venez de me donner?

22 R. Écoutez, vous me prenez un peu à froid, là, les TTC
23 de RNDC, je ne les connais pas par coeur.

24

25 M. SERGE FORTIN :

1 R. Donc un petit bout, Benoît. Un petit bout peut-être
2 pour aider mon collègue à prendre du respir. Donc
3 deux mille mégawatts (2 000 MW) qu'on peut voir de
4 la référence, donc si on tombe à mille mégawatts
5 (1 000 MW), c'est probablement qu'il manque soit un
6 convertisseur, il y a un système à deux
7 convertisseurs, donc bipolaire, ou encore un des
8 deux circuits de la ligne actuelle. Ça peut être
9 une explication, donc on voit un peu le facteur 2.

10 Tous les systèmes aussi avec, donc... mais
11 il faut comprendre, est-ce que tout le monde sait
12 c'est quoi, Radisson-Sandy Pond-Nicolet? C'est une
13 ligne à courant continu qui part de Radisson, qui
14 descend vers Nicolet et Sandy Pond, avec deux
15 convertisseurs, deux fois mille mégawatts
16 (1 000 MW) installés à Radisson, à Nicolet et/ou
17 Sandy Pond, avec une ligne entre les deux, avec
18 deux polarités.

19 Donc en fonction de ça, si j'ai un
20 équipement qui fait que j'ai un appareil en moins,
21 ou l'ensemble d'appareils en moins, ça fait que je
22 vais réduire en conséquence par rapport à cela. Je
23 peux avoir des restrictions aussi, même au poste,
24 le poste Radisson est un poste en soi, un
25 mégaposte, avec un système en mode iloté, donc je

1 mets radiale la centrale G2A sur mon système à
2 courant continu, des fois en mode synchrone donc il
3 est relié au réseau québécois via, par exemple, la
4 centrale Robert-Bourassa à côté, qui fait que j'ai
5 un amalgame de possibilités.

6 Mais, en fait, j'ai une multitude de
7 situations qui fait que soit que j'ai de la
8 maintenance qui est prévue, soit que j'ai un bris,
9 tout est cassé. J'ai moult équipements là-dedans,
10 on parle de disjoncteurs, on parle de lignes, on
11 parle de mesures, de puissances, donc toutes ces
12 combinaisons font que je peux avoir une limitation.

13 Q. **[161]** Est-ce que, par exemple, des pannes seraient
14 considérées comme des contraintes dont il est
15 question au tableau 1?

16 R. Une panne de quelle nature?

17 Q. **[162]** Une panne au niveau du réseau ou encore, par
18 exemple, les besoins du réseau pour la charge
19 locale, est-ce que ça, ce sont des exemples de
20 contraintes qu'on pourrait retrouver au niveau du
21 tableau 1?

22 R. Monsieur le Président, si j'ai un équipement qui
23 est cassé, bien, je suis en panne, je ne sais pas
24 si c'est le bon terme, je n'ai pas... je n'ai pas
25 un bac en linguistique, mais ça va mal puis j'ai

1 une contrainte.

2 Q. **[163]** Je vais vous référer maintenant à la pièce B-
3 0034, qui sont les réponses du Transporteur à la
4 demande de renseignements numéro 1 de l'ACEF de
5 l'Outaouais. Je vais vous référer à la réponse à la
6 demande 12.2, que l'on retrouve à la page 20 du
7 document.

8 Pour la solution 1, il est indiqué des
9 pertes de deux mille neuf cent trente-huit
10 mégawatts (2 938 MW), pour la solution 2, des
11 pertes de trois mille cinquante-quatre mégawatts
12 (3 054 MW). Vous confirmez que ces valeurs
13 concernant les pertes sont obtenues suite à la mise
14 en application d'une simulation, c'est exact?

15 R. Exact.

16 Q. **[164]** Et c'est bien une simulation pour chacune des
17 solutions, c'est exact?

18 R. Exact.

19 Q. **[165]** Les simulations, est-ce qu'elles sont
20 effectuées, j'imagine qu'elles le sont, effectuées
21 avec un logiciel?

22 R. Exact. Maintenant, à l'époque, c'était à la main,
23 maintenant, on est rendus avec un logiciel. À
24 l'époque, longtemps, c'était à la main; maintenant,
25 c'est changé.

1 Q. **[166]** Et le logiciel de simulation que le
2 Transporteur utilise, est-ce qu'il permet
3 d'optimiser les écoulements pour minimiser les
4 pertes?

5 M. BENOÎT DELOURME :

6 R. Vous tombez dans mon domaine de compétence. Non.

7 Q. **[167]** Non? Et donc comment le Transporteur et nous
8 tous pouvons-nous nous assurer que le différentiel
9 des pertes obtenu est le bon?

10 R. J'ai déjà expliqué tout à l'heure à monsieur Cardin
11 que l'intérêt, justement, de faire un différentiel
12 de pertes, c'était justement de prendre deux
13 réseaux dans les mêmes conditions de plan de
14 tension, de plan de production, qui font que quand
15 je les soustrais entre elles, j'écarte cette
16 sensibilité. Donc, en fait, c'est pour ça que je
17 vous, j'insiste sur le fait que les pertes en
18 absolu, ça n'a pas de sens parce que j'ai des
19 difficultés à en tirer des conclusions, un écart de
20 pertes, quand je suis certain que les conditions
21 sont les mêmes, là, je vais avoir quelque chose
22 d'intéressant à exploiter.

23 (15 h 40)

24 Q. **[168]** Ça clarifie. Quelles sont les conditions de
25 simulation qui ont permis de déterminer les pertes?

1 Par exemple, est-ce que tous les équipements du
2 réseau ont été pris en considération comme étant
3 disponibles dans la simulation?

4 R. On travaille sur ce qu'on appelle un réseau noble
5 dans lequel tous les équipements sont en service.

6 Q. **[169]** Et est-ce que cette supposition que tous les
7 équipements du réseau sont disponibles au moment de
8 la simulation, est-ce que c'est une situation qui
9 reflète la réalité quant à l'état du réseau lors de
10 la demande maximale?

11 R. La réponse est non, mais c'est conservateur. Parce
12 qu'à partir du moment où je vais avoir une ligne en
13 retrait, ce qui est très fort probable, c'est rare
14 de passer l'hiver en réseau noble, eh bien, je vais
15 augmenter mon taux de pertes. Donc, finalement, le
16 fait de faire un choix avec un réseau noble où tous
17 mes équipements sont en service, c'est
18 conservateur. Le volume de pertes que je vais
19 estimer grâce à cette méthode va être inférieur à
20 ce que je risque d'obtenir en exploitation.

21 Q. **[170]** Nous comprenons de la preuve au dossier,
22 notamment pour les fins des notes sténographiques,
23 la pièce D-28, page 17, et aussi il en a été
24 mention plus tôt, que les simulations, que, selon
25 les simulations, pardon, pour deux mille neuf

1 (2009), le différentiel des pertes est de cent dix-
2 sept mégawatts (117 MW) et que, selon les
3 simulations pour deux mille treize (2013), le
4 différentiel des pertes est de cent mégawatts
5 (100 MW). Quelles sont donc les principales
6 différences entre les simulations de deux mille
7 neuf (2009) et de deux mille treize (2013)?

8 Mme HÉLÈNE LAMBERT :

9 R. Alors, essentiellement, c'est que dans l'exercice
10 de validation, la ligne maintenant a un tracé
11 Chamouchouane-Duvernay, et avec une source
12 d'alimentation distincte pour le Bout-de-l'Île, qui
13 fait que j'ai plus de kilomètres de ligne que dans
14 l'étude de deux mille neuf (2009) où j'avais un
15 tracé Chamouchouane-Bout-de-l'Île, une ligne
16 Chamouchouane-Bout-de-l'Île. Ça c'est un des
17 points. Et l'autre point c'est le retrait du poste
18 de Saint-Norbert. Alors ces éléments-là,
19 essentiellement, viennent affecter le niveau des
20 pertes.

21 Q. **[171]** Dans l'éventualité où, au cours des cinquante
22 (50) prochaines années, le réseau était modifié,
23 comment le Distributeur (sic) peut être assuré que
24 le différentiel de pertes électriques de cent
25 mégawatts (100 MW) soit la bonne valeur pour les

1 cinquante (50) prochaines années? Est-ce que c'est
2 une présomption que le Transporteur fait? Si je dis
3 Distributeur, je m'excuse, c'est vraiment
4 Transporteur.

5 R. Bien, en fait, dans notre analyse économique on est
6 conservateur, Monsieur le Président, en gardant la
7 valeur de cent mégawatts (100 MW) tout le long de
8 l'analyse. Parce que, chose est certaine, le réseau
9 va continuer d'évoluer. On va continuer d'intégrer
10 soit de nouvelles sources de production ou de faire
11 des changements sur le réseau qui sont conséquents
12 à des fermetures de charges, des fermetures de
13 centrales. Donc, le niveau de pertes avec les
14 années ne peut qu'augmenter.

15 Comme on ne peut pas le quantifier au
16 moment de l'analyse économique, bien, on prend pour
17 acquis que tout le long de l'étude d'analyse
18 économique, nos pertes vont demeurer constantes
19 tout le long de l'étude. Mais, dans les faits,
20 elles vont augmenter.

21 Q. [172] O.K. Donc, bien que ça soit chose certaine
22 que le réseau évolue, on prend pour acquis que les
23 pertes vont augmenter. Ce n'est pas certain à cent
24 pour cent (100 %) que le différentiel de pertes va
25 demeurer à cent mégawattheures (100 MWh) pour les

1 cinquante (50) prochaines années. Donc, ma
2 question : pourquoi le Distributeur n'a pas fait
3 d'analyse de sensibilité à ce niveau-là?

4 R. Bien, en fait, on en a fait un, on a fait la
5 sensibilité entre l'étude de deux mille neuf (2009)
6 et deux mille treize (2013). O.K. Donc, là on avait
7 un écart. On a fait une sensibilité aussi par
8 rapport au FU, donc le FU ce qu'il vient faire
9 c'est il vient jouer sur mes pertes en énergie.
10 Donc, j'ai fait une autre analyse là de sensibilité
11 sur les pertes en modifiant le FU. En fait, je dis
12 le FU, là, je vous demande pardon, c'est un abus de
13 langage. C'est le facteur de charge, le FC.

14 Q. **[173]** Le FC.

15 R. Et, conséquemment, le facteur de pertes, le FP.

16 M. SERGE FORTIN :

17 R. Monsieur le Président, aussi en complément peut-
18 être pour aider, éclairer la situation. C'est qu'on
19 a montré ce matin aussi que la rentabilité se passe
20 en-deçà de cinq, six, sept ans. Donc, c'est pour ça
21 que, oui, la question est pertinente, mais il faut
22 déjà voir que la rentabilité se fait rapidement, de
23 un.

24 De deux, on rappelle aussi que, dès l'hiver
25 passé, avoir pu par une baguette magique mettre la

1 ligne en service, soixante mégawatts (60 MW) de
2 pertes est déjà récupérable, là, en l'instant
3 présent. Donc, il y a ça aussi qu'il faut voir.
4 L'impact se fait, là, toujours en différentiel,
5 naturellement. Merci.

6 Q. **[174]** Je vous réfère maintenant à la pièce D-28,
7 page 4 ou HQT-2, Document 1 qui sont les réponses
8 du Transporteur à la demande de renseignements
9 numéro 1 de la Régie. À la réponse à la demande
10 1.1, on parle du facteur de charge de soixante-dix
11 pour cent (70 %).

12 ***** E10 (15 h 46)

13 Me STÉPHANIE LUSSIER :

14 Q. **[175]** Dans le mémoire de l'ACEFO, qui est la pièce
15 C-ACEFO-12 à la page 9, il est mentionné que la
16 valeur de soixante pour cent (60 %) correspond au
17 facteur d'utilisation des centrales
18 hydroélectriques d'Hydro-Québec en deux mille douze
19 (2012), incluant Churchil Falls et les références
20 en vertu desquelles cette affirmation est faite
21 sont indiquées au mémoire.

22 J'aimerais que le Transporteur justifie
23 l'utilisation d'un FC et d'un facteur de charge de
24 soixante-dix pour cent (70 %), compte tenu qu'on
25 utilise pour les centrales électriques un facteur

1 de charge de soixante pour cent (60 %).

2 M. RÉMI DUMOULIN :

3 R. Il faut faire attention. Comme je l'ai expliqué
4 tantôt, le FU des centrales de soixante pour cent
5 (60 %), ça correspond à un niveau d'énergie. Nous
6 autres, le taux d'utilisation du réseau, qui
7 correspond au facteur de charge, on veut regarder
8 en puissance. On n'est pas tout le temps à soixante
9 pour cent (60 %) sur notre réseau. Des fois on est
10 prêt de la pointe et puis ça varie tout au long de
11 l'année.

12 Q. **[176]** À la pièce B-0007, qui est HQT-1, Document 1,
13 Annexe 4, page 4, on indique que le prix est de
14 cent dix dollars (110 \$) par mégawattheure en deux
15 mille seize (2016) et que le prix s'accroît jusqu'à
16 deux cent quatre-vingt-cinq dollars (285 \$) le
17 mégawattheure en deux mille soixante-quatre (2064).

18 M. BENOÎT DELOURME :

19 R. Est-ce que vous faites référence à la nouvelle
20 analyse économique ou à l'ancienne? Oui, la
21 nouvelle?

22 Q. **[177]** Selon le Transporteur, l'accroissement de
23 cent dix dollars (110 \$) par mégawattheure en deux
24 mille seize (2016) à deux cent quatre-vingt dollars
25 (280 \$) le mégawattheure en deux mille soixante-

1 cinq (2065), est-ce que c'est réaliste?

2 Mme HÉLÈNE LAMBERT :

3 R. Alors, Monsieur le Président, ce qu'on voit,
4 l'impact qu'on voit là c'est l'impact de
5 l'inflation et cette inflation-là nous est aussi
6 fournie par le Distributeur lorsqu'il nous fournie
7 ses coûts marginaux en énergie et en puissance.
8 Donc il nous dit : voici, c'est ce coût-là, indexé
9 à deux pour cent (2 %), par exemple.

10 Q. [178] Est-ce que le Transporteur a fait d'autres
11 analyses de sensibilité avec différents prix, par
12 exemple?

13 R. Bien pour revenir un peu à la présentation, on a
14 fait une première analyse de sensibilité, du fait
15 qu'on avait des coûts X en deux mille neuf (2009),
16 puis on a des coûts Y en deux mille quatorze
17 (2014), là, mais on n'a pas à faire ce genre
18 d'exercice-là parce que ces coûts-là - c'est dans
19 la méthode approuvée par la Régie - nous
20 proviennent du Distributeur. Donc conséquemment,
21 nous, on utilise ça comme un fait établi et c'est
22 en conformité avec ce que la Régie nous recommande
23 de faire, en fait nous approuve, là, comme façon de
24 faire.

25 Puis évidemment, j'aimerais peut-être,

1 Sylvain, que tu reviennes, là, sur la page où on
2 voit la rentabilité sur quatre ans et sept ans.
3 Cette rentabilité-là... Bon, donc on va prendre
4 seulement l'analyse de deux mille quatorze (2014).
5 Donc les six premières années on a un coût très bas
6 quand même, là, au niveau des coûts marginaux en
7 énergie. On est à quatre sous (4 ¢). Et puis la
8 seule différence entre les deux scénarios c'est
9 vraiment les pertes, là, qui s'ajoutent. Donc un
10 approvisionnement que le Distributeur va devoir
11 faire pour compenser ça, puis avec ça on dit : en
12 moins de sept ans on vient de combler l'écart des
13 investissements entre les deux solutions. Fait
14 qu'en quelque sorte, ça montre un peu la
15 sensibilité aux coûts aussi, là. On est passé de
16 quatre à sept ans, donc très, très rapidement on
17 rentabilise la solution.

18 Q. [179] À la pièce B-0018, pour les fins des
19 transcriptions sténographiques, HQD-1, Document 1
20 amendé, page 33, il est question des hypothèses
21 utilisées pour l'analyse économique, dont le taux
22 d'actualisation prospectif, qui est de cinq virgule
23 sept huit un pour cent (5,781 %). Selon le
24 Transporteur, est-ce que ce taux va se maintenir
25 pendant cinquante (50) ans?

1 M. BENOÎT DELOURME :

2 R. Il me semble qu'on vient de répondre un petit peu à
3 cette préoccupation en adressant le fait qu'en sept
4 ans on arrive à combler l'écart et que les taux
5 prospectifs nous sont donnés par la Régie. Donc
6 nonobstant l'analyse sur cinquante-sept (57) années
7 qui, effectivement, permet d'aboutir à un montant
8 d'un milliard quatre cent soixante-dix millions
9 (1,470 G) pour le scénario 2, on arrive rapidement
10 à égalité entre les deux scénarios. Donc je pense
11 que la robustesse elle est aussi ici. Les points...
12 les deux points se croisent rapidement.

13 Q. **[180]** À la pièce B-0028, qui sont toujours les
14 réponses du Transporteur à la demande de
15 renseignements numéro 1 de la Régie à la réponse à
16 la demande 6.1 il y a un tableau, le tableau 2, qui
17 sont les valeurs associées à la charge locale au
18 service de transport point à point et à la
19 production raccordée des différentes demandes.
20 D'abord, est-ce que la centrale de TCE est incluse
21 dans la portion production raccordée?

22 (15 h 52)

23 R. On a déjà répondu tout à l'heure par l'affirmative.

24 Q. **[181]** Au niveau du service du transport point à
25 point, comment le Transporteur explique-t-il la

1 réduction de trois mille neuf cent trente-cinq
2 mégawatts (3935 MW) à deux mille deux cent
3 soixante-cinq mégawatts (2265 MW) entre le dossier
4 3742-2010 et le dossier 3757-2011?

5 R. Il s'agit d'une augmentation. Le dossier d'appel
6 d'offres il vient après Romaine et je ne saurais
7 pas exactement vous identifier les services fermes
8 pour un point supplémentaire.

9 Q. **[182]** Excusez-moi, vous me dites qu'il s'agit d'une
10 augmentation de deux mille deux cent soixante-
11 quinze (2275) à trois mille neuf cent trente-cinq
12 mégawatts (3935 MW)?

13 Mme HÉLÈNE LAMBERT :

14 R. Oui, c'est ça. En fait, c'est que dans notre
15 système de réception des demandes de service de
16 transport, le projet de Romaine est arrivé avant le
17 projet du deuxième appel d'offres, le 2005-03, du
18 Distributeur. Toutefois, les preuves à la Régie ont
19 été déposées, disons, dans le sens inverse - celui
20 de Romaine, la preuve a été déposée, pour Romaine,
21 après celle de l'appel d'offres. Mais, dans nos
22 études, nous, on suit la liste OASIS et puis
23 Romaine arrive avant. Puis à l'appel d'offres, bien
24 évidemment, on tient compte de Romaine, on tient de
25 tout ce qui vient avant l'appel d'offres.

- 1 M. BENOÎT DELOURME :
- 2 R. Et également ce qu'il y a entre les deux.
- 3 Mme HÉLÈNE LAMBERT :
- 4 R. Oui, c'est ça.
- 5 M. BENOÎT DELOURME :
- 6 R. Donc, ça veut dire que si, dans la liste OASIS, il
- 7 y a eu un service de transport ferme entre les
- 8 deux, bien, c'est lui qui est pris dedans au
- 9 passage, là.
- 10 Q. **[183]** Et toujours au niveau du service de transport
- 11 de point à point, comment le Transporteur explique-
- 12 t-il la différence entre le deux mille deux cent
- 13 soixante-quinze (2275) du dossier 3757-2011 et le
- 14 cinq mille cent trente-cinq mégawatts (5135 MW) du
- 15 présent dossier?
- 16 R. Je vous référerai à la réponse à la DDR 3.4, j'ai
- 17 oublié. 3.2, 3.1 de la Régie?
- 18 Q. **[184]** Donc réponse du Transporteur à la demande 3
- 19 de la Régie?
- 20 R. Oui, c'est ça, juste...
- 21 Q. **[185]** D'accord.
- 22 R. Excusez-moi, je suis perdu.
- 23 Q. **[186]** Aucun problème.
- 24 R. 3.2, c'est ça. 3.2, page 10, HQT-2, Document 1.
- 25 Q. **[187]** Je vais prendre votre réponse telle quelle,

1 je n'ai pas la pièce devant moi mais je prends
2 votre réponse comme réponse à ma question. Je vous
3 réfère maintenant à la pièce, excusez-moi, B-0052
4 qui est HQT-1, Document 2, page 4 et je vais
5 référer également à la pièce que j'ai déposée tout
6 à l'heure...

7 R. Attendez, doucement, parce que, là, j'ai perdu
8 votre référence.

9 Q. **[188]** Bien sûr, prenez votre temps. C'est donc
10 l'analyse économique mise à jour, B-0052 ou HQT-1,
11 Document 2, page 4. Ça va? Alors, à la pièce, donc,
12 B-0052, à la deuxième partie, en fait, à la partie
13 inférieure du tableau où il est question des neuf
14 plateformes de compensation série, il y a la
15 première ligne « Investissements » et on a des
16 montants qui sont indiqués et on arrive à un total
17 de six cent quatre-vingt-deux point deux millions
18 (682,2 M). Maintenant, lorsqu'on prend le document
19 que j'ai déposé tout à l'heure, C-ACEFO-0015 qui
20 est la page 6 de HQT-1, Document 1, Annexe 9 dans
21 le dossier 3742-2010, dans la partie inférieure du
22 tableau toujours, à la portion « Renforcement
23 réseau principal », il est question des batteries
24 compensation série poste Chénier, batteries
25 compensation série poste Grand-Brûlé et batteries

1 compensations série poste Duvernay. Et le coût
2 moyen de chacun de ces postes-là est d'environ
3 cinquante-cinq millions de dollars (55 M\$). Alors,
4 lorsqu'on prend le total de l'analyse... le total
5 qu'on retrouve à l'analyse économique mise à jour
6 et qu'on le divise par les neuf plateformes, on
7 arrive à un montant de l'ordre de soixante-quinze
8 point huit millions (75,8 M\$).

9 (15 h 58)

10 Alors, ma question est la suivante :
11 comment le Transporteur explique-t-il cet écart
12 entre un coût de l'ordre de soixante-quinze point
13 huit millions (75,8 M\$) par plateforme en fonction
14 de l'analyse économique à jour déposée dans le
15 présent dossier et des coûts de l'ordre de
16 cinquante-cinq millions de dollars (55 M\$) si on
17 prend la moyenne des postes que j'ai énumérés et
18 qu'on retrouve à la page 6 de la pièce HQT-1,
19 Document 1, Annexe 9, du dossier R-3742-2010?

20 Mme HÉLÈNE LAMBERT :

21 R. Bon. Dans un premier temps, Monsieur le Président,
22 j'aimerais juste, là, clarifier le fait que, bon,
23 ce que nous a déposé l'intervenant, ce sont
24 vraiment les coûts en dollar de réalisation pour la
25 mise en oeuvre de ces trois plateformes de

1 compensation série-là dans le cadre du dossier de
2 l'appel d'offres. O.K. Donc, on parle de dollar de
3 réalisation qui tient compte de l'inflation et des
4 frais d'emprunts capitalisés.

5 Ce que vous avez dans l'analyse économique,
6 ce sont des dollars courants, donc des dollars qui
7 tiennent compte seulement de l'inflation dans ce
8 que vous sumez et on en a ici pour les neuf
9 plateformes. Donc, en partant, vous ne comparez pas
10 des coûts comparables.

11 Q. **[189]** En conséquence, la moyenne des... des
12 éléments que j'ai énumérés tout à l'heure à la
13 pièce du dossier 3742-2010 serait plus basse, me
14 dit-on. Si je fais la moyenne des coûts de la
15 batterie compensation série poste Chénier, poste
16 Grand-Brûlé, poste Duvernay, ce serait donc
17 inférieur à cinquante-cinq millions de dollars
18 (55 M\$) accroissant ainsi l'écart entre le coût des
19 postes en fonction des informations retrouvées à ce
20 dossier de deux mille dix (2010) et le coût de
21 l'ordre de soixante-quinze point huit millions de
22 dollars (75,8 M\$) calculé selon l'analyse
23 économique détaillée deux mille huit, deux mille
24 trente-quatre (2008-2034) déposée récemment dans ce
25 dossier.

1 R. O.K. L'autre chose aussi qu'il faut faire
2 attention, c'est que chacune des neuf plateformes a
3 sa capacité respective en fonction de sur quelle
4 ligne elle est, et du niveau de compensation série
5 que j'ai besoin. Donc, il y a les plateformes de
6 l'appel d'offres et il y a toutes les plateformes
7 de l'éolien, plus les quatre autres plateformes,
8 hein. Dans la solution 2, il y a neuf plateformes
9 et chacune a ses caractéristiques en courant puis
10 en nombre qui font en sorte qu'ils n'ont pas le
11 même coût, là, c'est pas... on ne peut pas établir
12 un coût moyen, là, comme il y en a peut-être qui
13 sont à trente millions (30 M\$), d'autres à
14 soixante-dix (70 M\$), d'autres à cinquante (50 M\$),
15 là.

16 M. BENOÎT DELOURME :

17 R. On rappelle encore une fois que, dans le cas de
18 l'appel d'offres, on avait établi les trois bandes
19 de compensation série pile pile pile pour
20 satisfaire le besoin. Donc, si j'avais besoin d'un
21 taux de compensation à douze pour cent (12 %), avec
22 une capacité en courant de mille ampères (1000 A),
23 eh bien, moi, je vais dimensionner une plateforme
24 de compensation série qui va permettre de
25 satisfaire ces besoins-là. Derrière, il y a plein

1 de mécaniques compliquées sur de l'appareillage qui
2 est extrêmement dispendieux, dépendamment de ces
3 deux facteurs.

4 Et donc si je choisis de faire une petite
5 plateforme mille ampères (1000 A) douze pour cent
6 (12 %) par rapport à une plateforme cinquante pour
7 cent (50 %) de mille ampères (1000 A), bien, oui,
8 c'est la même plateforme, mais elle ne fait pas du
9 tout la même chose.

10 Donc, effectivement, je rebondis sur ce que
11 Hélène expliquait. À plateforme donnée, il faut
12 regarder ce qu'on met à l'intérieur de la
13 plateforme. Donc, effectivement votre analyse est
14 intéressante, mais il faudrait rentrer dans les
15 détails, là, pour essayer de... de pouvoir arrimer
16 les choses. Mais, une chose est certaine, si je
17 peux vous rassurer, essayer de vous rassurer, ces
18 coûts, là, nous, c'est le... c'est le même outil
19 d'estimation paramétrique qui a permis d'évaluer
20 les coûts dans l'appel d'offres et les coûts pour
21 les neuf plateformes. Donc, c'est... l'origine et
22 le calcul, ce ratio dont je vous parle, c'est le
23 même logiciel qui l'a... qui l'a calculé, donc...
24 Bon. Je vous demande de me faire confiance, là,
25 mais malheureusement c'est ça que je peux vous

1 dire, là. C'est la même origine des données, là.
2 Donc, c'est juste que l'intérieur de la plateforme
3 n'est pas forcément identique, mais c'est le même
4 logiciel qui a permis de calculer le coût de cette
5 plateforme en paramétrique.

6 M. SERGE FORTIN :

7 R. Et plus des gens qui regardent ce qui sort du
8 logiciel pour le juger, l'évaluer et le rendre
9 pertinent.

10 Q. **[190]** Est-ce que vous avez d'autres choses à
11 rajouter en réponse à cette question? Alors, je
12 vous remercie pour vos réponses à nos questions.
13 Merci, Monsieur le Président, ça complète notre
14 contre-interrogatoire.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Merci, Maître Lussier. Donc, la Régie va suspendre
17 ses travaux jusqu'à demain matin neuf heures
18 (9 h 00). Demain matin, on va entendre maître
19 Cadrin pour le Regroupement de citoyens et maître
20 Turmel en contre-interrogatoire et la Régie va
21 avoir quelques questions, donc on devrait être bon
22 pour commencer la preuve de l'Association, là, AHQ-
23 ARQ, très tôt demain matin. Merci. Bonne soirée.

24

25 Me YVES FRÉCHETTE :

1 Merci. Bonne soirée, Monsieur le Président.

2

3 ET LES TÉMOINS NE DISENT RIEN DE PLUS

4

5 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

6

7

8 SERMENT D'OFFICE :

9

10 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
11 certifie sous mon serment d'office, que les pages
12 qui précèdent sont et contiennent la transcription
13 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au
14 moyen du sténomasque, le tout conformément à la
15 Loi.

16

17 ET J'AI SIGNE:

18

19

20

Sténographe officiel. 200569-7

21